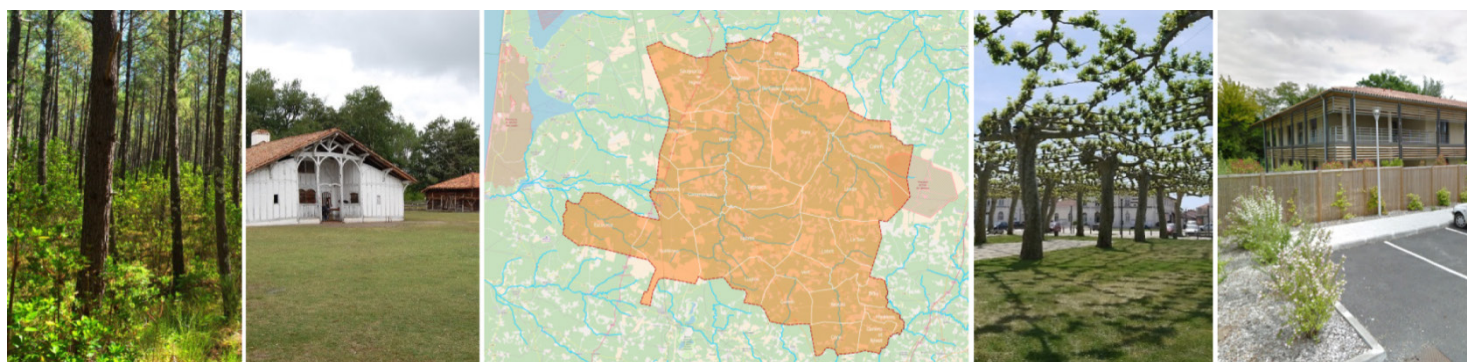


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



10.6d - Schéma des réseaux - Système d'élimination des déchets

> Dossier approuvé

PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRETÉ	APPROUVÉ
ELABORATION	le 30.03.2017	le 07-12-2023	
VU POUR ETRE ANNEXÉ A LA DECISION EN DATE DU :		LE PRESIDENT DE LA CdC :	

Synthèse d'élimination des déchets

Synthèse élimination déchets

SIVOM DU BORN

2021

RAPPORT ANNUEL

Sur la prévention et la gestion des déchets





SOMMAIRE

1/10 PRESENTATION DU SIVOM	3
2/10 COMPETENCES EXERCEES PAR LE SIVOM.....	4
3/10 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	5
4/10 LES PRESTATAIRES	25
5/10 LES COÛTS	26
6/10 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	33
7/10 HYGIENE ET SECURITE.....	41
8/10 COMMUNICATION ET RELATIONS AUX USAGERS	44
9/10 PREVENTION DES DECHETS.....	45
10/10 FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES 2021.....	46
GLOSSAIRE	52

Président du SIVOM du Born.

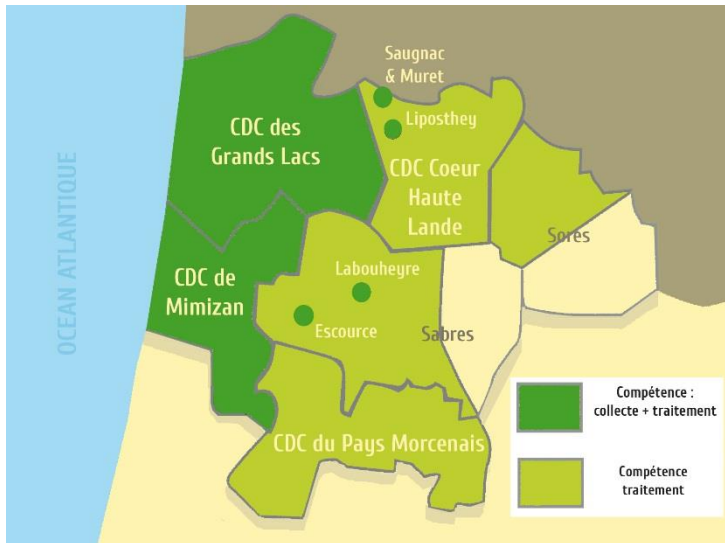
Rédaction du rapport assurée par les services administratif et technique du SIVOM,
sous la direction de M. Eric SOULES.

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015
et du décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Document à la disposition du public au SIVOM et dans les collectivités adhérentes.



1/10 PRESENTATION DU SIVOM



Le SIVOM du Born comprend :

Pour les compétences **collecte et traitement**

- la Communauté de Communes de Mimizan (6 communes),
- la Communauté de Communes des Grands Lacs (7 communes),
- la Communauté de Communes Cœur Haute Lande pour 4 communes (Escource, Labouheyre, Liposthey, et Saignac-et-Muret).

Soit 17 communes

Depuis le 1^{er} mai 2003, c'est un **syndicat mixte fermé à la carte** du fait de l'adhésion du Syndicat d'Elimination des Déchets de la Haute Lande et de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande pour la compétence **traitement**.

Au total, le SIVOM compte 4 collectivités représentant 36 communes et 77 899 habitants (*).

SIVOM DU BORN		
SIVOM DU BORN / Collecte et Traitement	S.E.D.H.L. DE MORCENX / Traitement	C.D.C. CŒUR HAUTE LANDE / Traitement
- C.D.C. des Grands Lacs (Biscarrosse, Gastes, Luë, Parentis-en-Born, Sanguinet et Ychoux) - C.D.C. de Mimizan (Aureilhan, Bias, Mézos, Mimizan, Pontenx-les-Forges, St Paul-en-Born) - C.D.C. Cœur Haute Lande pour Escource, Labouheyre, Liposthey et Saignac-et-Muret.	- C.D.C. du pays Morcenais (Arengosse, Ousse-Suzan, Lesperon, Morcenx-la-Nouvelle, Onesse-Laharie, Ygos) - C.D.C. Cœur Haute Lande (Argelouse, Callen, Commensacq, Luglon, Luxey, Sabres, Solferino, Sore, Trensacq)	- Belhade - Mano - Moustey - Pissos
59 746 habitants(*)	15 389 habitants(*)	2 764 habitants(*)

(*) Population DGF

2/10 COMPETENCES EXERCEES PAR LE SIVOM

> LE SIVOM GÈRE :

Pour la totalité des collectivités :

- le traitement des ordures ménagères

Pour 17 des 36 communes (les autres collectivités ayant conservé la compétence collecte) :

- la collecte des ordures ménagères
- un réseau de 10 déchetteries
- la collecte sélective en apport volontaire en 3 flux (Emballages ménagers à recycler - Verre - Papier) : 170 points tri (dont 46 dans les campings)

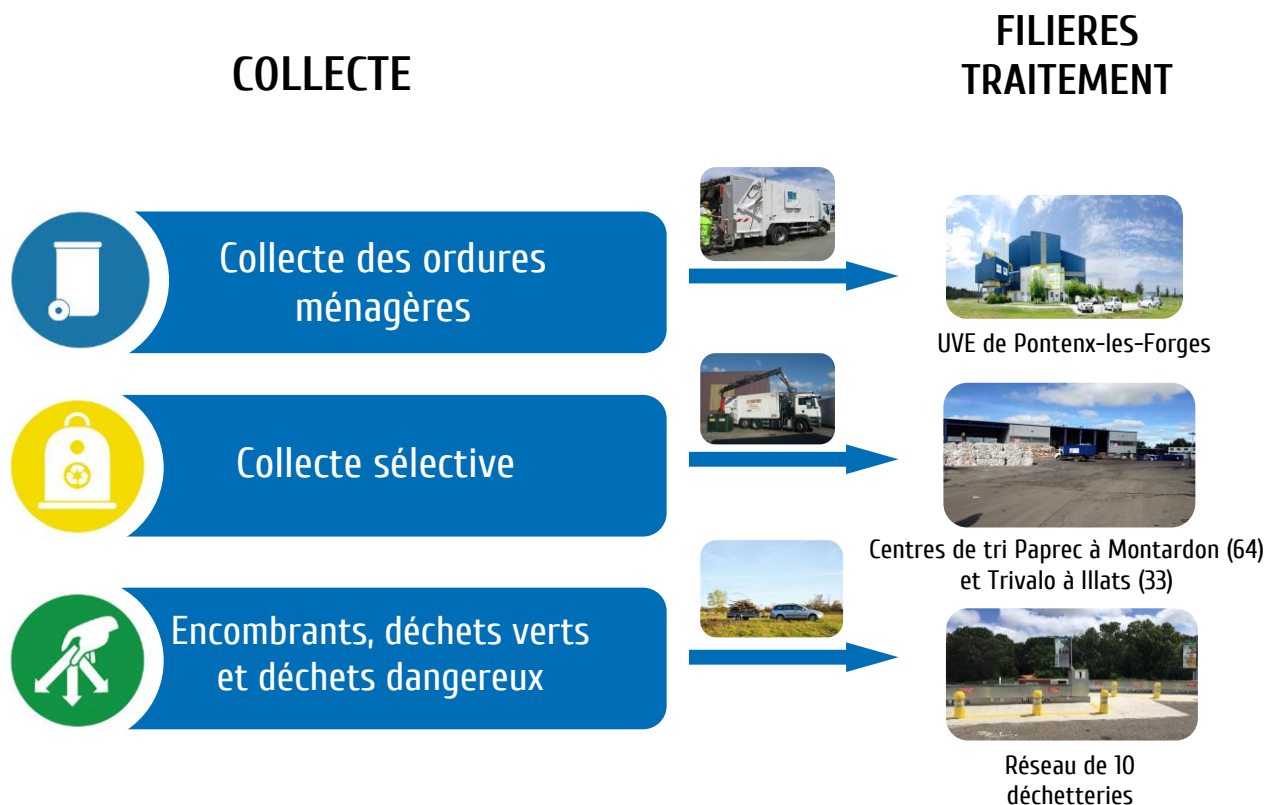
> OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LE SIVOM :

- Optimisation des coûts et amélioration de la qualité du service.
- Stabilité des tarifs.
- Politique de prévention en matière de sécurité dans le cadre du document unique et suite aux inspections de l'ACFI.
- Modernisation des équipements.
- Développement des services auprès de l'usager : mise en place de nouvelles filières en déchetteries, mise en sécurité des déchetteries, tournées de collecte optimisées.
- Augmentation de la valorisation matière.
- Mise en œuvre de mesures de prévention des déchets.
- Développement de la communication auprès des usagers, des agents et des élus – Communication de proximité.

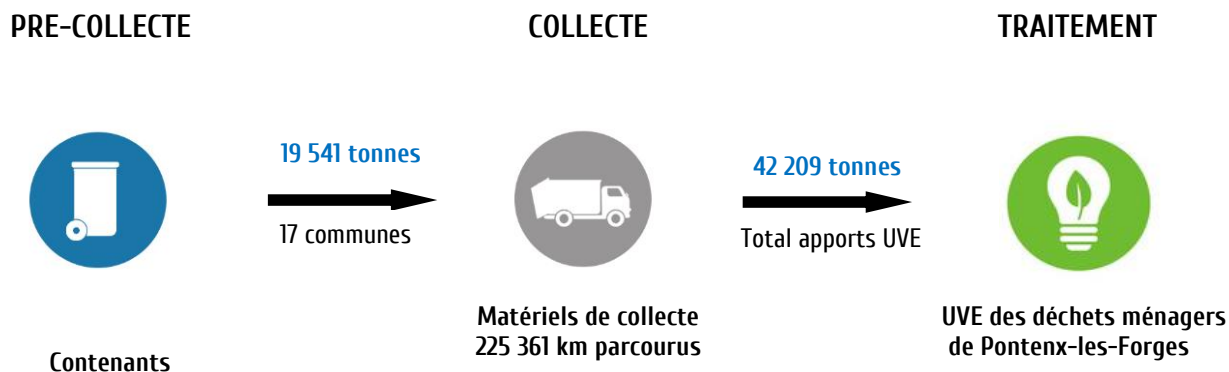


3.1/10 Organisation générale de l'élimination des déchets ménagers

L'organisation générale de l'élimination des déchets ménagers du SIVOM comprend 3 filières, selon le schéma suivant :



3.2/10 Organisation de la filière Ordures Ménagères Résiduelles





LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



- Plus de 5 000 postes de collecte sont disposés sur l'ensemble des communes du SIVOM, soit **7 177 bacs de 770 litres**.
- Les personnes qui ne peuvent se déplacer jusqu'à un bac ou qui ne peuvent pas y accéder sont dotées d'un bac individuel de 240 litres, soit **209 bacs**.
- **140 conteneurs semi-enterrés** sont implantés sur le territoire.
- **12 colonnes OM**.
- Tous les usagers sont dotés de sacs poubelles, fournis par le SIVOM et distribués par les Mairies.



LE LAVAGE DES BACS A ORDURES MÉNAGÈRES

Le lavage des bacs à ordures ménagères classiques est effectué en interne par les équipes du SIVOM. Le SIVOM du Born s'est d'ailleurs doté d'un camion plus perfectionné permettant d'effectuer le nettoyage des bacs à l'eau chaude et non plus à l'eau froide comme c'était le cas sur l'ancien matériel.

Le lavage des conteneurs semi enterrés s'effectue, lui, par un prestataire privé et par hydrocurage. A ce jour, ces conteuers sont lavés deux fois par an, un lavage en avant saison puis un autre en après saison.



L'ENTRETIEN DES BACS

Il est réalisé par les agents d'entretien du service Gestion du patrimoine. Leurs interventions sur les bacs incluent :

- la réparation des bacs (changement de roues, de couvercles...),
- le graissage des roues des bacs,
- le remplacement des bacs usagés par des bacs neufs,
- le nettoyage des points de regroupement.



MAINTENANCE DES VEHICULES

L'atelier mécanique assure l'entretien, la maintenance et les réparations de l'ensemble des véhicules. Il prépare tous les véhicules aux passages aux Mines et aux contrôles techniques. Les mécaniciens répondent aux demandes d'interventions en cas de panne et peuvent intervenir en dehors de leurs heures de travail en dépannage, pendant leur période d'astreinte : **111.57 heures de dépannage (46.58 h en 2020)**.

Le lavage graissage de l'ensemble du parc automobile est assuré par un agent du service Gestion du patrimoine également en charge de l'entretien du site des services techniques (tonte, désherbage, rangement, nettoyage ...), du démantèlement des bacs OM réformés et autres contenants hors d'usage, ainsi que de la gestion du stockage des pneumatiques, extincteurs, bouteilles de gaz etc. trouvés sur les points tri, sur les points de collecte ou devant les déchetteries.



LE PARC DE VÉHICULES

En 2021, le SIVOM commandé trois véhicules une Benne à Ordures Ménagères (BOM) et deux BOM grue non livrées. Le SIVOM a fait l'acquisition d'un chargeur Manitou MT650 pour la déchetterie d'Ychoux. Deux BOM ont été réformées.

Evolution du parc de véhicules (tous services confondus)

	2017	2018	2019	2020	2021
Polybennes	5	6	7	8	8
Chargeur déchets verts	1	1	1	1	2
BOM	12**	12*	13	12	10**
BOM + grue (Evolupac)	2	3	3	3	3
Camion de lavage	1	1	1	2	2
Fourgons + Maxity	4	5	7	7	7
Véhicules légers	8	8	8	8	6
Véhicule léger électrique				1	1
Total	33	36	40	42	38
Kms parcourus tous services confondus	618 030	646 333	673 054	604 568	644 381

* une benne immobilisée pour pièces sortie du décompte.

** deux bennes immobilisées pour pièces sorties du décompte

Empreinte Carbone :

En 2021, la collecte des ordures ménagères a généré 91,5 kg de particules pour un bilan carbone de 312 tonnes de CO₂.



LA FRÉQUENCE DES COLLECTES

Elle varie en fonction de la période de l'année (hors saison, mi-saison, saison). Ces variations nécessitent des moyens humains adaptés.

	Communes Urbaines	Communes semi urbaines	Plages	Hôtels/restaurants commerces	Campings ≥ 100 emplacements	Campings <100 emplacements Colonies	Conteneurs Semi-enterrés
Hors saison	2 Quartiers 1	1	2	2	2	2	1
Mi saison	2 Quartiers 1	1	2.5	2 à 3	2	2	1 à 2
Avant saison	2 Quartiers 1	1	3	2 à 3	2	2	1 à 2

En saison	2	2	7	5 à 7	7
--------------	---	---	---	-------	---

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché/Publié le 04/10/2022
ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



Hors saison : de janvier à mars et de novembre à décembre.

Mi- saison : d'avril à mi-juin et octobre.

Avant saison : de mi-juin au début de la saison et septembre.

Saison : juillet et août.

Communes urbaines : Biscarrosse, Parentis-en-Born, Mimizan.

Communes semi-urbaines : Aureilhan, Bias, Escource, Gastes, Labouheyre, Liposthey, Lüe, Mézos, Pontenx-les-Forges, Ste Eulalie-en- Born, St Paul-en-Born, Sanguinet, Saugnac et Muret et Ychoux.

Plages : Biscarrosse plage et Mimizan plage.

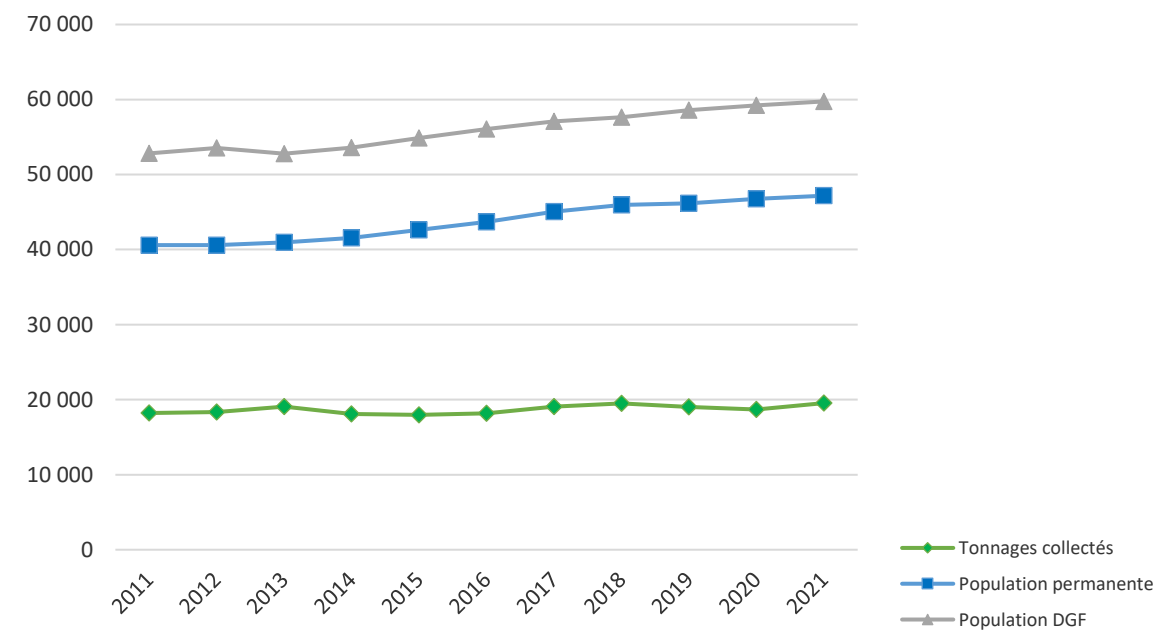


LES RATIOS DE LA COLLECTE

Ratio par habitant (kg/hab/an)	Ratio national (kg/hab/an)
327	258



ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

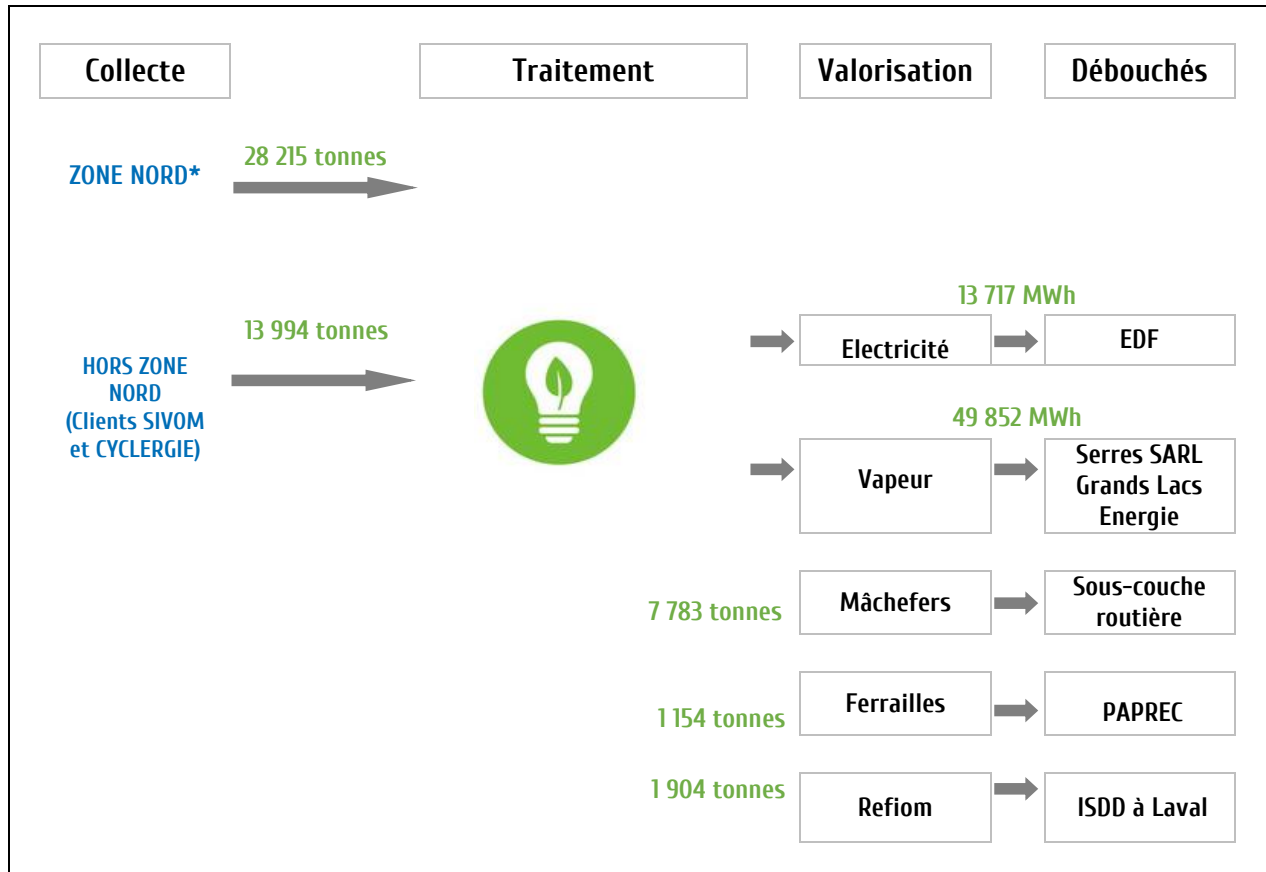


LE CENTRE DE TRANSFERT DE MORCENX

CENTRE DE TRANSFERT DE MORCENX	
Maître d'ouvrage	SIVOM du Born
Exploitant	SEDHL Morcenx
Tonnage	4 001 tonnes
Technique utilisée	Déversement gravitaire avec compactage



TRAITEMENT DES OMR



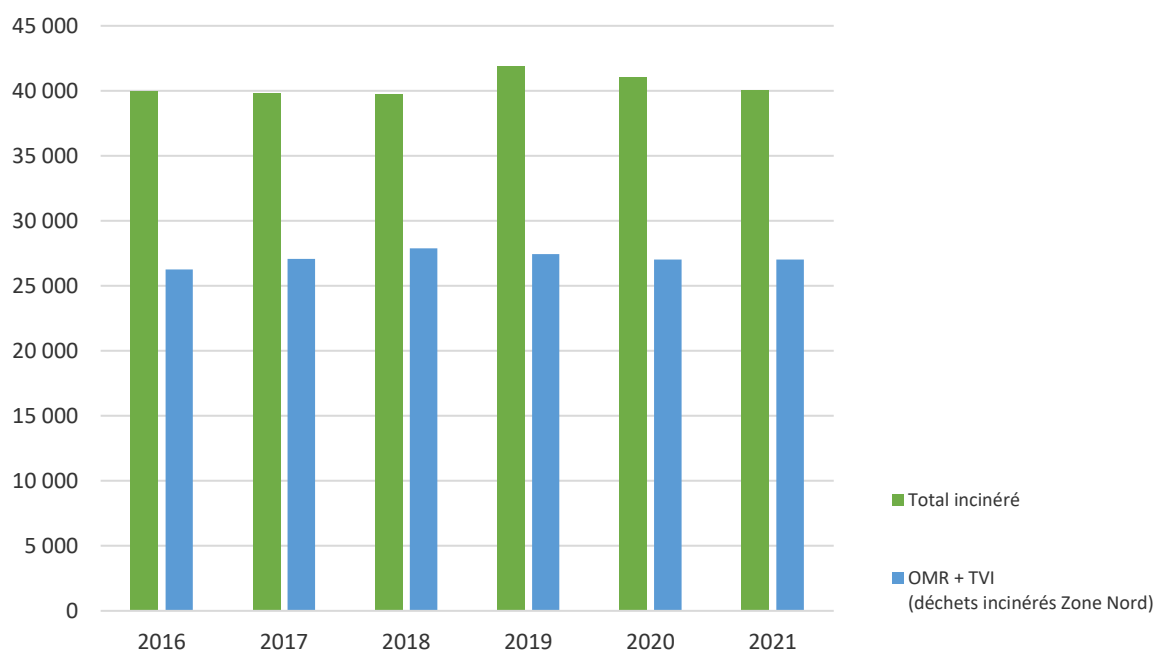
*Zone Nord = SIVOM + SEDHL de Morcenx + CCCHL





UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE PONTENX LES FORGES

Maître d'ouvrage	SIVOM du Born
Exploitant	CYCLERGIE
Capacité de l'usine	42 000 t/an
Tonnage réceptionné à l'usine	39 605 T
Tonnage traité en ISDND à Aire sur Adour	2 604 T
<i>Tonnage total collecté</i>	<i>42 209 T</i>
Tonnage incinéré	40 066 T
Dont tonnages de balles incinérées	1 973 T
Tonnage de balles stockées	1 250 T
Tonnage SIVOM + SEDHL + CCCHL	28 215 T
Tonnage SICTOM du Marsan	11 522 T
Tonnage SX Environnement	929 T
Tonnage Ets PERROU et Fils	740 T
Tonnage autres clients SIVOM	475 T
Tonnages DIB	98 T
Tonnage clients CYCLERGIE	230 T
Nature de la valorisation	Production d'électricité et réseau de chaleur
Technique utilisée	Four oscillant (rotatif)
Traitement des fumées	A sec par injection de chaux (10 kg consommé par tonne incinérée)
Traitement des résidus	Mâchefers et ferraille valorisés REFIOM (résidus toxiques) traités
Taux de valorisation	92 %





INDICATEURS TECHNIQUES

Mode de fonctionnement

L'usine fonctionne 24 h sur 24 toute l'année sauf lors des arrêts techniques. En 2021, il y a eu 248 heures d'arrêts fortuits

Les personnels de direction et de maintenance travaillent à la journée.

Les personnels d'exploitation, dits postés, travaillent comme suit :

- 2 j x 5 h-13 h
- 2 j x 13 h-21 h
- 2 j x 21 h-5 h

Suivi de 6 jours de repos.

Indicateurs techniques de marche de l'installation et bilan énergétique

Le tableau ci-dessous résume les principales valeurs relatives au fonctionnement de l'installation.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MARCHE DE L'INSTALLATION						
Tonnage incinéré	39956	39 775	39 714	40 362	41 064	40 066
Heures de marche four	7866	7735	7925	8119	8252	7986
% marche sur année	97,10%	94,35%	96,38 %	97,94 %	98.80%	96.99%
Heures de marche turbo	7712	7536	7703	7926	8071	7440
Tonnage mis en balles	1386	1862	2365	1492	1714	1250
Tonnage stocké évacué en ISDND	0	0	0	0	0	0
Tonnage détourné en ISDND	1 658	578	1 571	1 008	515	2 604
REFIOM produit en tonne	1706	1644	1835	1804	1864	1904
Chaux consommée en tonne	412	342	381	380	403	460
Charbon actif en tonne	17	13	7	17	20	21
Mâchefers produits en tonne	7059	7917	7023	7686	8461	7783
Refus criblage en tonne	720	584	760	772	493	622
Ferrailles en tonne	1037	1089	962	1025	1121	1154
Boues lagunes en tonne	294	297	167	92	106	160
BILAN ENERGETIQUE						
Electricité produite en Mwh	14 591	14 157	14 676	15 082	14 428	13 717
Vapeur produite en Mwh	41 703	41 306	42 756	42 225	42 828	49 852
Electricité consommée en Mwh	3 643	3 716	3 671	3 941	4 019	3 653
Performance énergétique	87,9 %	85,7 %	86.7 %	85.67 %	84,21 %	91,85 %



Depuis 2015, le calcul du pourcentage de marche sur l'année est basé sur le nombre d'heures de l'année déduction faite des arrêts techniques programmés, soit 8 100 heures.

Incidents radioactivité

Il n'y a pas eu de déclenchement du portique de radioactivité en 2021.

Qualité du traitement

Depuis 2008 deux contrôles annuels, à la charge de l'exploitant, sont réalisés par un laboratoire externe en plus des auto-contrôles. En 2021, la DREAL n'a pas ordonné de contrôle inopiné.

Les contrôles du traitement de fumées, réalisés par le bureau VERITAS montrent que les valeurs de rejet sont conformes à l'arrêté du 20 septembre 2002.

Le tableau ci-après résume les valeurs obtenues et les compare aux normes de rejet. La présentation des mesures tient compte de l'arrêté du 20 septembre 2002 :

PARAMETRES DE MESURE	Seuil réglementaire	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021
		VERITAS	VERITAS
Température en °C		141	152
Teneur en CO ₂ en %/sec		5,71	5,55
Teneur en O ₂ en %/sec		14,7	14,7
Teneur en CO en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 50	0	0
Teneur en H ₂ O en %		10	9,05
Vitesse en m/s	>= 12 m/s	22,5	23,9
Débit en Nm ³ humide/h		46 200	50 400
Débit en Nm ³ sec/h		41 600	43 400
Poussières totales sur sec en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 10	2,23	1,92
Cd+Ti en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 0,05	0,00126	0,00163
Hg en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 0,05	0,000634	0,0012
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V à 11% O ₂	<= 0,5	0,193	0,098
HCl en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 10	9,3	13,7
HF en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 1	0,0518	0,0648
SO ₂ en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 50	3,7	2,65
Teneur en COV en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 10	0	0
NOX en NO ₂ en mg/Nm ³ à 11%O ₂	<=400	337	333
Somme dioxines et furanes en ng/Nm ³ à 11%O ₂	<= 0,1	0,00121	0,00313

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les dioxines et furanes sont mesurées en semi-continu. Les valeurs limites sont fixées non plus seulement en termes de concentration mais aussi en termes de flux.



Suivi de la qualité des eaux

Nappe

Le point zéro réalisé en 1996 montre que la qualité des eaux de la nappe phréatique située en amont et en aval de l'installation est de qualité moyenne.

Les analyses réalisées pour l'année 2021 dans les mêmes conditions ne montrent pas de modification de la composition physico-chimique de la nappe.

Rejet lagune

Le dispositif de lagunage aéré traite les eaux sales issues de l'usine (zone de stockage, presse à balles, eaux domestiques) mais également les eaux issues de la partie collecte (station de lavage des camions et eaux domestiques).

Le SIVOM a mis en place un canal de mesures en sortie de la lagune de décantation qui permet de contrôler les volumes infiltrés dans les lagunes prévues à cet effet.

Les rejets sont conformes à l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

Mesures des retombées atmosphériques

Un nouveau protocole de mesure des retombées atmosphérique a été mis en place en 2017 avec la mise en place de jauges OWEN qui permettent de collecter pendant un temps donné (2 mois) les retombées atmosphériques. Les résultats de ces mesures montrent des concentrations de polluants en dessous des normes en vigueur (notamment les métaux, les dioxines et les furanes). Ces mesures sont complétées par les mesures faites sur les aiguilles de pin. Ces dernières montrent des concentrations en métaux ainsi qu'en dioxines et furanes faibles comme en 2020 et ne mettent pas en évidence l'influence des émissions de l'UVE.

Le bilan 2021 est de **15,5 heures de dépassements des rejets atmosphériques** essentiellement dues à des problèmes d'injection de chaux et des microcoupures électriques du réseau EDF entraînant le passage en marche critique du traitement des fumées. Il reste très en-deçà de la limite réglementaire.

En 2020, il était de 10 heures. La réglementation (Arrêté du 20/09/02) fixe à 60 heures le temps maximal de dépassement.

L'objectif Groupe auquel appartient Cyclergie, dans le cadre de la politique environnementale, fixe ce dépassement à 30 heures au maximum.



TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT SUR L'INSTALLATION

Il y a eu 2 arrêts techniques en 2021.

Le premier, qui s'est déroulé du 6 au 12 avril 2021, n'a fait l'objet que du nettoyage de l'installation (four, chaudière, hydrocondenseur).



Le second, du 6 au 21 octobre 2021, a permis la réalisation de travaux sur le mur médian de la chaudière, remplacement du ventilateur de GTA, remplacement du motoréducteur de l'aérocondenseur.



INDICATEURS FINANCIERS

Gestion du compte gros entretien renouvellement

Le compte de renouvellement du marché conclu avec CYCLERGIE comporte deux parties : une préventive et une curative. Le bilan de l'année est résumé dans le tableau suivant.

Montants H.T.	GER préventif	Année 2021 GER curatif	GER total
Provisions versées par le SIVOM	499 045,08 €	127 799,52 €	626 844,60 €
Dépenses effectuées par CYCLERGIE	595 387,40 €	44 076,46 €	639 463,86 €
Solde 2021	- 96 342,32 €	83 723,06 €	- 12 619,26 €
Report solde 2020	- 1 020 041,00 €	128 795,36 €	- 891 245,64 €
Solde cumulé 2021	- 1 116 383,32 €	212 518,42 €	- 903 864,90 €

Rappel : conformément à l'article 24.2 du CCP du marché conclu avec CYCLERGIE, le solde du compte de gros entretien renouvellement curatif sera reversé au SIVOM, s'il est positif ou restera à la charge de CYCLERGIE, s'il est négatif.

Compte global de l'Exploitant

L'exploitant a enregistré, sur l'ensemble de l'année 2021 **un déficit comptable de 471 266 €**. Les produits d'exploitation augmentent de 2.62% par rapport à 2020, et avoisinent les 3.5 M€. Les charges augmentent de 16.37% par rapport à 2020 et avoisinent les 4 M€.

La hausse des produits de l'exploitation de 89 000 € par rapport à 2020 est liée à la révision des prix de la rémunération versée par le SIVOM, aux recettes liées au traitement du tout venant déchetteries du SICTOM du Marsan et à une prime CEE. Le prix moyen de vente de l'électricité avoisine 69 € par MWh. Le prix moyen de vente de la ferraille après incinération est de 27 € la tonne.

L'augmentation des charges d'exploitation de 555 000 € est liée essentiellement à la hausse des dépenses de traitement des gaz pour 192 000 €, de maintenance pour 170 000 € et à l'imputation en 2021 des pénalités demandées par le SIVOM à CYCLERGIE en 2020, pour 95 000 €. Le reste est réparti sur différents postes dont les salaires et les provisions pour départ à la retraite. Les dépenses de traitement des gaz ont augmenté en raison de l'incinération du TVD du SICTOM du Marsan. Les dépenses supplémentaires de maintenance concernent la révision majeure de la turbine, la révision de la pompe alimentaire et le dépannage de la chaudière.

Pour mémoire, l'exploitation 2020 montrait un déficit de 5 294 €.



COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



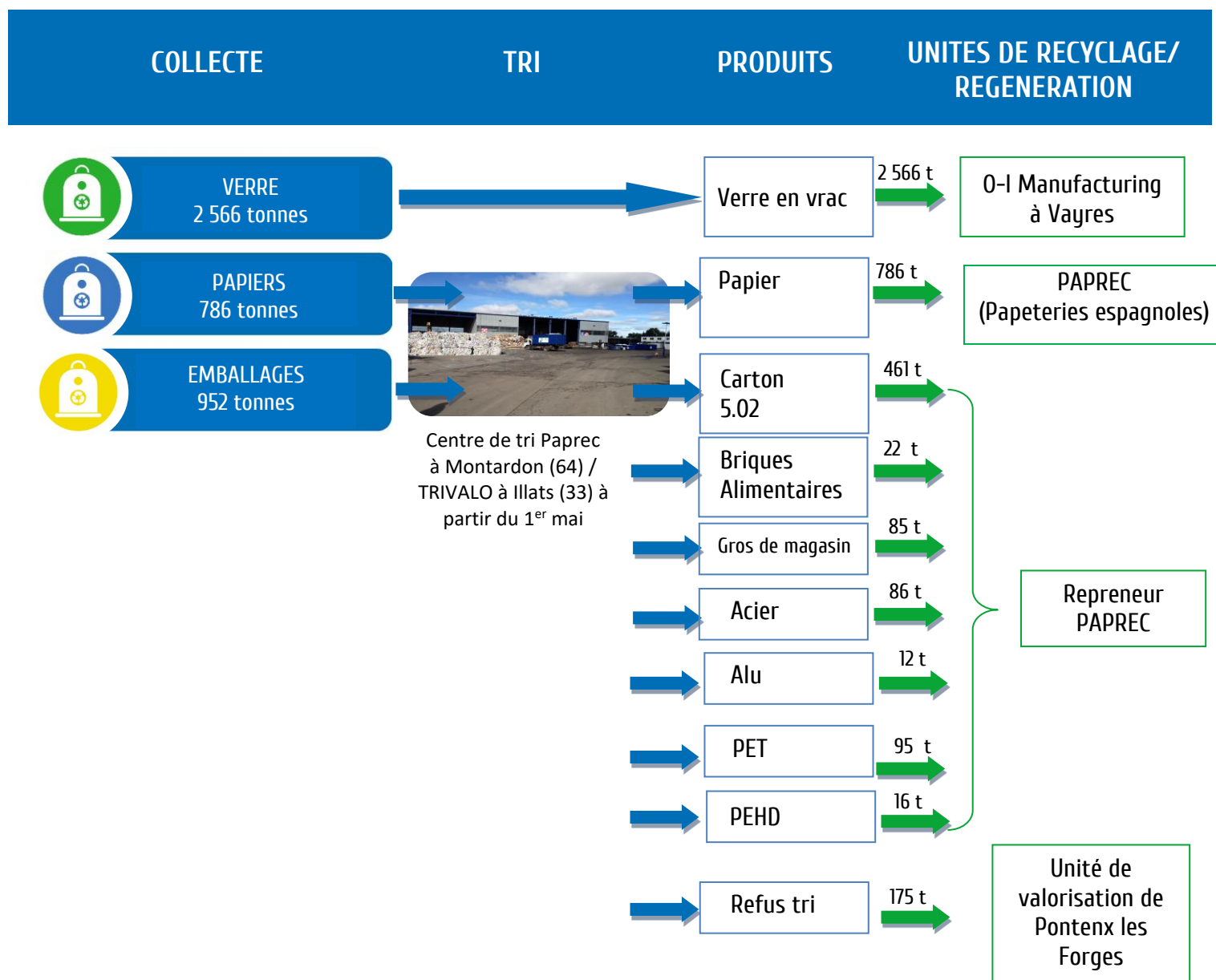
La CSS de l'UVE de Pontenx-les-Forges créée par arrêté préfectoral du 06/02/2014 renouvelée par arrêté préfectoral du 26 novembre 2019 ne s'est pas réunie cette année. La dernière année d'exploitation étudiée en CSS est 2018. Les années 2019, 2020 et 2021 seront présentées conjointement en 2022.

3/10 Organisation de la filière collecte sélective

La collecte sélective s'effectue en points d'apport volontaire.

245 colonnes à EMR, 160 colonnes à papier et 258 colonnes à verre sont réparties sur le territoire du SIVOM dont 209 dans les campings.

Le SIVOM gère les collectes des emballages ménagers et du papier en régie. La collecte du verre est réalisée par un prestataire privé, la société LBR33 située à Bordeaux.





LES RATIOS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Ratio CS par habitant (kg/hab/an)	Ratio efficacité collecte du papier (kg/km)	Ratio efficacité collecte des emballages (kg/km)	Ratio efficacité collecte du verre (kg/km)
72	68.1	22.2	78,9

Par rapport au gisement d'emballages contractuel avec Citéo :

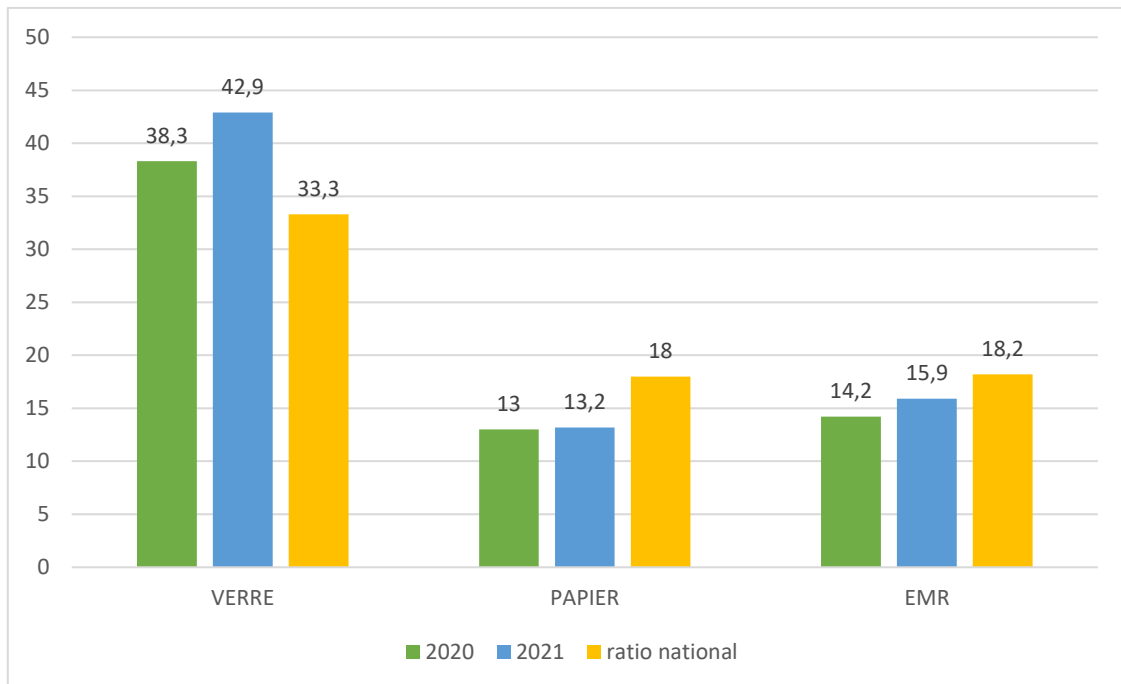
- **le taux de tri** des emballages ménagers du SIVOM du Born est de **81 %** (hors tri du papier) – il correspond à la quantité d'emballages ménagers triés par les habitants par rapport à la quantité d'emballages ménagers mis en marché (calculée à partir de la population DGF),

- **le taux de recyclage** des emballages ménagers est lui de **77%** (hors papier) – il correspond à la quantité d'emballages recyclés (quantités expédiées vers les usines de recyclage) par rapport à la quantité d'emballages ménagers mis en marché.

Le taux de recyclage national des emballages ménagers en 2020 est de 68 % selon Citéo. C'est encore loin de l'objectif de 75%, initialement fixé à 2012, puis 2016, et maintenant reporté à 2022.



EVOLUTION DES PERFORMANCES



Ratios en kilos par habitant établis selon la population DGF (les ratios nationaux sont ceux consolidés par CITEO, données 2020)

- le tonnage des papiers a légèrement augmenté cette année (+ 2% par rapport à 2020).
- Le tonnage des emballages ménagers à recycler continue à augmenter (+ 13,6 % par rapport à 2020).
- Le tonnage de verre trié continue également à augmenter (+ 13 % par rapport à 2020).





3.4/10 Filière Déchetteries

10 déchetteries sont réparties sur l'ensemble du territoire du SIVOM. Elles sont accessibles gratuitement pour les particuliers.

PRODUITS ACCEPTES EN DECHETTERIE		REPRENEURS	UNITES DE ELIMINATION	RATIOS 2021	RATIOS 2020
Tout venant incinérable	3 104 t	SIVOM	Valorisation énergétique (Pontenx les Forges)	52,0 kg/hab	48,5 kg/hab
Gravats	8 208 t	SIVOM	Stockage en ISDI (Biscarrosse, Mimizan)	137,4 kg/hab	117,8 kg/hab
Ferraille	1 176 t	PERROU	Acieries en Espagne	19,7 kg/hab	18,7 kg/hab
Cartons	658 t	PAPREC	Papeteries en Espagne	11,0 kg/hab	9,6 kg/hab
Déchets verts	17 062 t	Aires de compostage Suez Organique	(Gironde / Landes/ Charentes / Pyrénées Atlantiques)	285,6 kg/hab	275,7 kg/hab
Bois	3 581 t	PERROU	Valorisation EGGER - recyclage bois	59,9 kg/hab	56,8 kg/hab
D.D.S.*	79 t	SIAP	Incinération (Bassens)	1,3 kg/hab	1,1 kg/hab
	7,5 t	PENA ENVIRONNEMENT	Réemploi (CIRCOULEUR)	0,12 kg/hab	0,03 kg/hab
Huile de vidange	38 t	CHIMIREC DARGELOS	Incinération en cimenterie (Airvault)	0,64 kg/hab	0,5 kg/hab
Batteries	5,4 t	PERROU	Recyclage	0,09 kg/hab	0,11 kg/hab
Piles et accumulateurs	5,3 t	COREPILE	Recyclage (Paprec - Cestas)	0,09 kg/hab	0,07 kg/hab
DEEE**	726 t	ECOSYSTEM	Recyclage	12,2 kg/hab	8,6 kg/hab
Mobilier	930 t	ECO-MOBILIER	Recyclage	15,6 kg/hab	12,7 kg/hab
Plâtre	354 t	PERROU	Recyclage (Gironde) / Enfouissement	5,9 kg/hab	5,3 kg/hab
Cartouches d'encre	0,48 t	CORE	Réemploi	0,01 kg/hab	0,01 kg/hab
Ratio global par habitant (tous flux confondus)				601,58 kg/hab	555,49 kg/hab

*Déchets Diffus Spécifiques

** Déchets D'Équipements Électriques et Électroniques



Bilan matière 2021 par déchetterie
(Y compris les déchets collectés par la déchetterie mobile)

	Biscarrosse bourg	Biscarrosse plage	Labouheyre	Mézos	Mimizan	Parentis en Born	Ste Eulalie en Born	St Paul en Born	Sanguinet	Ychoux
FERRAILLE (Tonnes)	236	57	107	23	161	153	109	140	140	51
CARTON (Tonnes)	134	49	41	18	123	103	21	40	59	26
T.V.I. (Tonnes)	741	153	270	106	536	422	171	255	320	129
GRAVATS (m³)	1528	360	592	96	1128	680	136	368	344	240
GRAVATS (Tonnes)	2292	540	888	144	1692	1020	204	552	516	360
BOIS (Tonnes)	811	194	306	88	630	430	200	362	409	149
Huiles de vidange (tonnes)	8.73	1.53	5.2	0.9	5.2	3.53	2.52	3.42	5.13	2.25
Piles (Tonnes)	1.7	0.3	0.3	0.2	0.72	0.92	0	0.29	0.61	0.3
Cartouches d'encre (tonnes)	0.14	0.02	0.08	0.01	0.05	0.07	0	0.02	0.07	0.03
D.E.E.E. (Tonnes)	191.1	39.4	67.6	22.4	156.2	80.4		56.5	77.2	35.1
D.D.S. (Tonnes)	21		9.6		22.1	10			10	6.2
Déchets de plâtre (tonnes)	85.6		37.3		78.3	61.3		32.6	42.8	15.5
MOBILIER (tonnes)	345.4		114.7		211	196.1				62.5



Tous les flux issus des déchetteries sont en hausse par rapport à 2021 : de 58% pour le flux déchets verts à 42% pour le flux D.E.E.E.

Un nouveau flux a été mis en place sur la déchetterie d'Ychoux avec la signature du contrat ALIAPUR pour la récupération des déchets pneumatiques. Près de 600 pneus usagés de véhicules légers ont été récupérés en 2021. Toutefois, cette filière reste fragile : les conditions de reprise sont très strictes sur la propreté des pneus entrant dans la filière (ce qui correspond à un pneu sur 10 entrant en déchetterie). Une filière pour les pneus souillés devra être mise en place pour traiter ce type de pneus.

La convention avec CIRCOULEUR pour la reprise des peintures acryliques pour réemploi a permis de détourner 7,500 tonnes du circuit traditionnel des D.D.S. (collecte des peintures acryliques effectuée par PENA ENVIRONNEMENT).

FOCUS DECHETS VERTS

Destination des déchets verts broyés pour traitement par compostage (Répartition en %)

Destination	Pontenx	STEP Biscarrosse	Audenge (33)	Bellocq (64)	Pontacq (64)	St Laurent du Médoc (33)	Riscle (32)
Déchetterie de Biscarrosse	-	13.8%	0.3%	6.6%	6.1%	2.6%	3.4%
Déchetterie de Parentis	-	-	1.1%	12.7%	10.7%	8.3%	-
Déchetterie de Mimizan	34.5%	-	-	-	-	-	-
Répartition par ville	34.5%	13.8%	1.4%	19.3%	16.7%	10.9%	3.4%

	Gers	Gironde	Landes	Pyrénées Atlantiques
Répartition par département	3,4%	12,3%	48,3%	36%



Localisation des déchetteries



Liste des déchetteries	Jour d'ouverture	D.D.M	D3E	Mobiliér	Plâtre	NB de visites			
						Moyen par jour d'ouverture	Mini par jour d'ouverture	Maxi par jour d'ouverture	Total 2021
Biscarrosse Bourg	6/7	oui	oui	oui	oui	420	146	567	115 535
Biscarrosse Plage	3/7 (5/7 en saison)	-	oui	-	-	143 (h.saison) 86 (saison)	47	190	16 597
Labouheyre	5/7	oui	oui	oui	oui	132	72	203	30 708
Mézos	2.5/7	-	oui	-	-	54	32	76	7 227
Mimizan	6/7	oui	oui	oui	oui	179	78	353	49 609
Parentis-en-B.	5/7	oui	oui	oui	oui	157	75	355	42 084
Ste Eulalie-en-B.	2.5/7	-	-	-	-	73	33	108	13 248
St Paul-en-B.	5/7	-	oui	-	oui	97	46	139	22 480
Sanguinet	5/7	oui	oui	-	oui	171	82	244	38 928
Ychoux*	5/7	oui	oui	oui	oui	68	19	102	15 436
TOTAL ANNUEL									351 852

*Ouverture de la nouvelle déchetterie à plat sur la commune d'Ychoux au 4 janvier 2021 (fermeture de l'ancien site ainsi que les déchetteries de Luë et Liposthey)

Sur le nombre de visiteurs total sur l'année, il y a eu une hausse de la fréquentation sur l'ensemble des déchetteries (augmentation globale de 19.5 %), excepté sur celle de Mézos (baisse de 6%). La période estivale a été une période à forte fréquentation, notamment sur le mois d'août habituellement plus calme (notamment pour les apports de déchets verts).

Opérations	NB de polybennes	kilométrage
Vidage des bennes déchetteries	5	132 793 km

Nous remarquons une augmentation des kilomètres parcourus pour le vidage des bennes par rapport à l'an passé (+4.5%). Toutefois, nous sommes revenus à un kilométrage identique à 2019. Pour rappel, en 2020, les déchetteries ont été fermées 7 semaines sur une période normalement fréquentée (mi mars à début mai) suite à la crise sanitaire.

LA DECHETTERIE MOBILE

Il s'agit d'un camion remorque de type polybenne sur lequel sont chargés 5 caissons, mis à disposition des usagers une journée par semaine sur un site dédié de la commune. Il s'agit d'une « mini déchetterie » itinérante. Ce service permet aux usagers de venir déposer les cartons, la ferraille, le bois, le tout venant et les déchets verts.

Sur l'ensemble de l'année 2021, 1059 personnes ont utilisé ce service sur la commune de Bias et Sagnac et Muret (378 à Sagnac et Muret / 681 à Bias).

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Ce service est destiné aux habitants des communes dépourvues de déchetterie. Le SIVOM collecte devant le domicile des usagers, qui se sont préalablement inscrits, les objets encombrants qui ne peuvent pas entrer dans un coffre de voiture, dans la limite de 4 objets de moins de 2,50 m linéaire, par usager. Le SIVOM propose aux usagers qui le souhaitent de destiner leurs encombrants au réemploi.

106 usagers ont utilisé ce service en 2021 qui a permis de collecter 225 encombrants.

3.5/10 Filière des déchets non ménagers

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



NATURE DES SERVICES

- Récupération des DASRI : 4 déchetteries du territoire sont points de collecte des DASRI : celles de Biscarrosse bourg et plage, Sanguinet et Labouheyre. En 2021, 92 kg de DASRI ont été collectés :
 - Sur Labouheyre = 75 kg
 - Sur Biscarrosse bourg = 7 kg
 - Sur Biscarrosse plage = 0
 - Sur Sanguinet = 10 kgAujourd'hui, les communes du SIVOM, dotées d'une pharmacie, ont au moins une pharmacie point de collecte, excepté Labouheyre. Cette organisation est plus commode pour les usagers. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015, les pharmacies distribuent gratuitement aux particuliers en auto-traitement des contenants hermétiques pour collecter les déchets piquants. Elles peuvent également devenir points de collecte.
- Déchets inertes des communes de Biscarrosse et Mimizan acceptés en ISDI (déchets du bâtiment, gravats) : 528 m³ (+35% par rapport à 2020)
- Déchets verts des entreprises et des communes : 7 324.5 m³ (+ 17% par rapport à 2020)
- Cartons des gros producteurs : une collecte spécifique est proposée aux plus gros producteurs de cartons effectuée par une benne à ordures ménagères (2 jours de collecte par semaine, Sud / Nord). 300 bacs de 770 l sont ainsi collectés.

Equipage BOM	Fréquence de collecte	Tonnage 2021	Kilométrage	Ratio efficacité
2 agents	1 fois/semaine	349 t	14 212 km	24.6 kg/km

Pour mémoire le ratio 2020 était de 24 kg/km (tonnage et kilométrage ont augmenté)

44 tonnes de cartons bruns ont été collectés auprès des campings (comptabilisées dans le carton 1.05 = déchetteries).



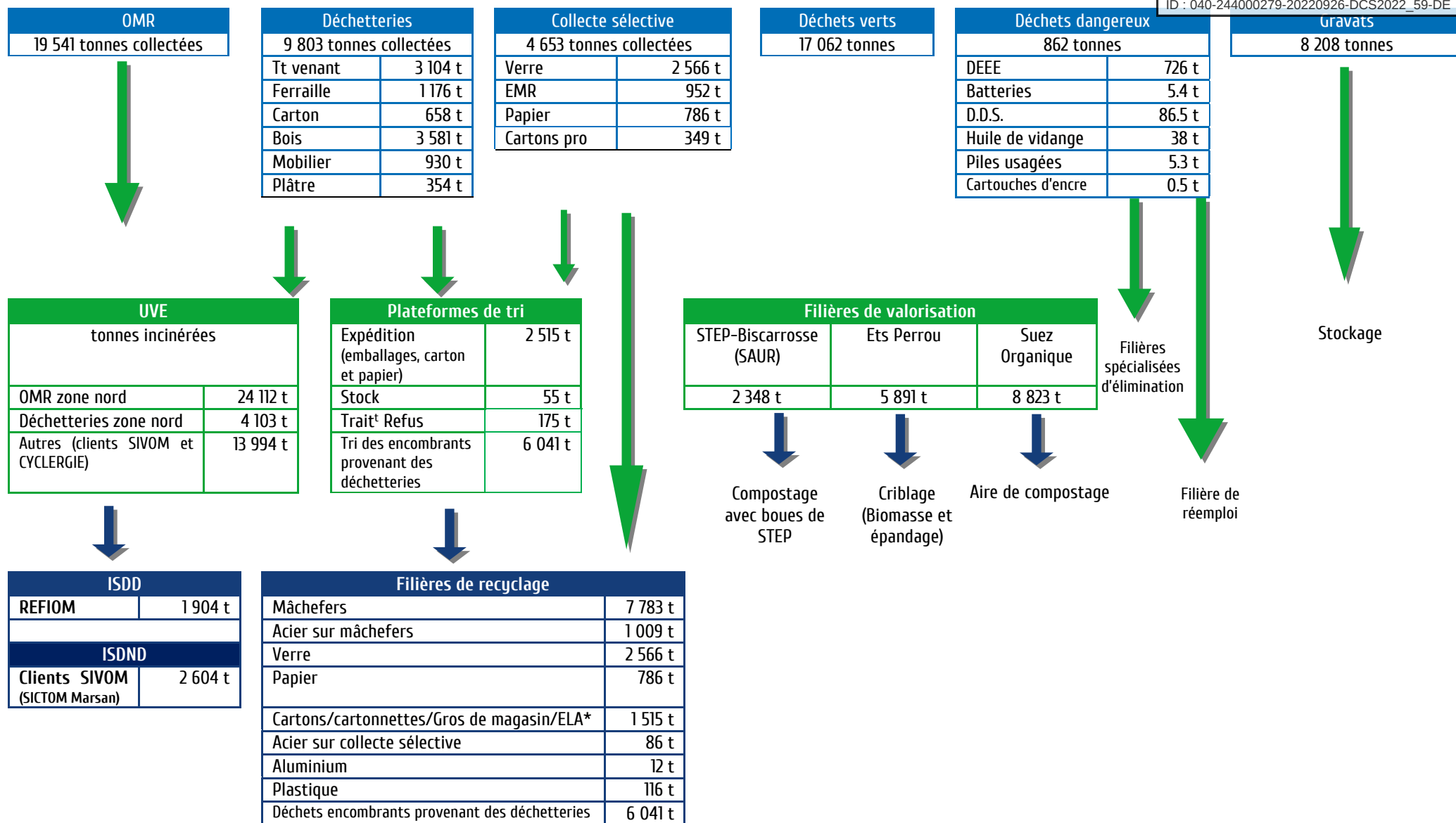
3.6/10 Bilan

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



Synthèse de la valorisation des déchets collectés

Type de déchets	OMR	Verre	Papier	EMR ¹⁾	Déchets verts	Déchets issus des déchetteries + carton pro ²⁾	Déchets dangereux	Total
Nature valorisation	Incinération avec valorisation	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Compostage	Incinération, Recyclage ou stockage	Incinération recyclage ou réemploi	-
Tonnages collectés	19 541	2 566	786	952	17 062	18 360	862	60 129
Tonnages enfouis	0	0	0	0	0	8 208	0	8 208
Tonnages valorisés	19 541	2 566	786	952 ⁽¹⁾	17 062	10 152	862	51 921
Part valorisé/total	100%	100%	100%	100%	100%	55,3%	100%	86.3 %

¹⁾ Une partie des tonnages collectés (175 t) correspond aux refus de tri, elle est valorisée à l'unité de valorisation de Pontenx les Forges.

²⁾ tout venant, ferraille, bois, carton, mobilier, plâtre, et gravats (la part de tonnage enfouis correspond aux gravats)

Ce ratio est stable par rapport à 2020 (86,5%).





Nature prestation	Nom de l'entreprise	Montant 2020 en € H.T.	Montant 2021 en € H.T.	Évolution 2021/2020
Tri et Conditionnement EMR / Papier / Carton	PAPREC SUD OUEST ATLANTIQUE COVED ENVIRONNEMENT PERROU et FILS	272 338 €	317 862 €	16,72%
Collecte du verre	LBR 33 SLR	193 749 €	203 029 €	4,79%
Traitement des déchets verts (broyage, transport et valorisation)	SUEZ ORGANIQUE, PERROU et Fils MAUFFREY Nouvelle Aquitaine	557 838 €	598 546 €	7,30%
Collecte et traitement du bois	PERROU et FILS	220 499 €	238 036 €	7,95%
Collecte et traitement des DDM dont le recyclage des peintures acryliques	SIAP PENA ENVIRONNEMENT	42 667 €	68 953 €	61,61%
Collecte et traitement du plâtre	PERROU et FILS	24 437 €	28 083 €	14,92%
Entretien des ISDI	GO MACHINE	25 996 €	24 344 €	-6,35%
Fourniture de sacs poubelles	SOCOPLAST	74 968 €	58 514 €	-21,95%
Fourniture de composteurs	QUADRIA	35 204 €	32 657 €	-7,24%
Exploitation de l'UVE de Pontenx-les-Forges	CYCLERGIE	2 394 984 €	2 447 428 €	2,19%
TOTAL		3 842 680 €	4 017 451 €	4,55%

On constate une hausse du prix de nombreuses prestations en 2021 par rapport à 2020. Pour le tri (EMR, papier, cartons, verre), l'augmentation est liée à la hausse des quantités collectées.

La hausse du prix de collecte et traitement du bois, du plâtre et des déchets verts est liée à l'augmentation des tonnages, sachant qu'en 2020, les déchetteries ont été fermées 2 mois.

La hausse du prix de collecte et traitement des DMS, très importante, est liée à la hausse des prix (nouveaux marchés en cours d'année) mais également au développement du recyclage des peintures acryliques. En 2020, seule la déchetterie de BISCARROSSE était desservie. Depuis juillet 2021, celles de MIMIZAN et d'YCHOUX sont collectées.

Le coût de l'entretien des ISDI se stabilise.

La quantité de sacs poubelles commandée en 2021 est bien inférieure à celle commandée en 2020, afin de générer le moins de stock possible, la fourniture étant supprimée en 2022.

Le coût de la fourniture de composteurs a diminué parce que la quantité commandée est inférieure de 177 composteurs, un stock étant présent en début 2021, du fait de l'arrêt de la distribution 2 mois en 2020. Cependant le prix a nettement augmenté (+20%) du fait du changement de fournisseur et de la hausse du prix du bois.

Le coût d'exploitation de l'UVE augmente en raison de la révision des prix.

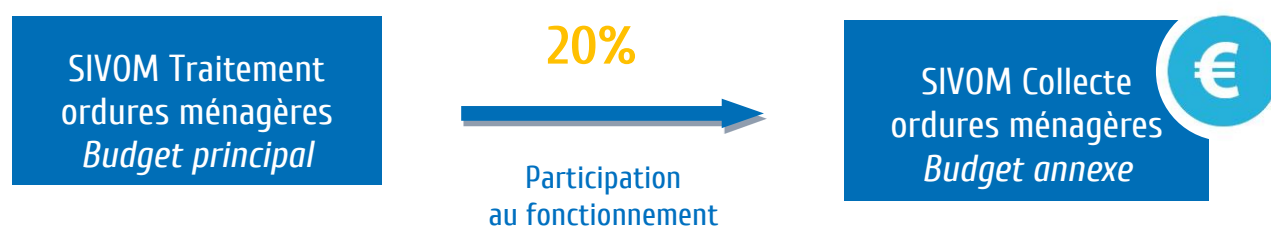
Globalement, les montants versés aux prestataires augmentent de 4.55%.



5.1/10 Généralités

Le **budget principal Traitement ordures ménagères** comprend l'incinération des déchets à l'Unité de Valorisation Énergétique et la gestion des installations de stockage de déchets inertes.

Le **budget annexe Collecte ordures ménagères** comprend les dépenses d'administration générale (personnel administratif et responsable des services techniques, conseiller de prévention, communication, prévention des déchets, frais de gestion généraux : loyer, fournitures générales, affranchissement, ...). la collecte des ordures ménagères résiduelles, la gestion des déchetteries, la collecte sélective des emballages ménagers à recycler et du papier, la gestion de la redevance, les dépenses relatives à l'atelier mécanique et à la gestion du patrimoine, y compris les frais de personnel afférents.



Le service est assujéti à la TVA. Tous les coûts sont donc exprimés en **hors taxes**. Le taux de T.V.A. 2021 est de 10%. (Inchangé par rapport à 2020), sauf pour les prestations relatives aux installations de stockage et aux fournitures (taux normal de 20%)

Le service est financé par la **redevance générale**. (R.E.O.M. : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

5.2/10 Exploitation 2021

Le Budget 2021 reflète une organisation du service de nouveau perturbé par la pandémie de COVID-19. Même si le fonctionnement des déchetteries a repris son rythme normal, la collecte des ordures ménagères a été perturbée jusqu'en septembre. En effet, les équipes ont travaillé à un seul ripage jusqu'en juin, avec de 1 à 3 camions de renfort selon la période. En saison, le service s'est organisé avec des équipes de 2 agents et de 3 quand le chauffeur était contraindiqué au ripage. Il s'ensuit des dépenses de carburant augmentées et un peu moins de dépenses de salaires saisonniers.

Les crédits totaux relatifs aux salaires et charges ont augmenté de 2.75% notamment en raison du recrutement d'un agent d'entretien et d'un mécanicien en cours d'année.

Il est à noter la baisse du montant des intérêts d'emprunts et une hausse des taxes, notamment la TGAP (déchets et émissions polluantes).

Les charges exceptionnelles ont augmenté en collecte du fait de la régularisation d'un rôle de redevances dont la TVA était erronée (la somme a été réémise en recette).

Les provisions ont augmenté de 93%, notamment en raison de l'institution d'une nouvelle provision obligatoire pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses REOM).

La recherche de nouvelles recettes s'est poursuivie, notamment par le réexamen du fichier des redevables avec le concours du responsable de l'Ecomobile., entraînant une hausse de 6% du montant des redevances, dont 3% pour les ménages.

On constate en 2021 une hausse très importante des recettes de ventes de matériaux (118%) liée à l'augmentation des tonnages mais surtout à la remontée spectaculaire des cours de rachat.

Les soutiens des éco-organismes restent stables.

Enfin, le recours à un cabinet spécialisé a permis la réduction des taxes sur le carburant.

Le SIVOM n'a pas recours à une ligne de trésorerie.

5.3/10 Financement des investissements

Les investissements d'un montant de **1 116 207 €**, tous budgets confondus, ont été financés par :

- Autofinancement,
- pas d'emprunt,
- des subventions du Département des Landes à hauteur de **52 192.76 €** pour l'acquisition d'un conteneur à huiles, d'une malle pédagogique, de conteneurs à DEEE et de contenants de collecte sélective.

En dépenses, il reste à réaliser **2 487 645 €**, à reporter en 2022. Il s'agit des opérations suivantes :

- Mise aux normes UVE - Meilleures Techniques Disponibles – Etude et travaux : **530 000.00 €**
- Réhabilitation de l'ISDI de PARENTIS-EN-BORN : régularisation de la situation administrative (dossier de cessation d'activité) : **9 400.00 €**
- Véhicules poids lourds / Engins de chantier / Véhicules légers et accessoires : **857 500 €**
 - Camion hybride 26 tonnes (BOM / Grue / Trémie large) : 321 500 €
 - Camion hybride 26 tonnes (BOM / Grue / Trémie large) / 327 000 €
 - Benne à ordures ménagères 26 tonnes : 180 000 €
 - Véhicule utilitaire : 29 000 €
- Bâtiments – Solde de l'aménagement du local à côté de l'atelier mécanique : **10 200 €**
- Contenants et accessoires – Conteneurs enterrés tri BISCARROSSE : **17 900 €**
- Optimisation du réseau des déchetteries – 1^{ère} phase : Ychoux et Labouheyre – Solde maîtrise d'œuvre : **6 350 €**
- Réhabilitation de la déchetterie de MIMIZAN : **990 295 €**
- Réhabilitation partielle de la déchetterie de SANGUINET : **56 000 €**
- Fourniture d'un local modulaire déchetterie de STE EULALIE : **10 000 €**

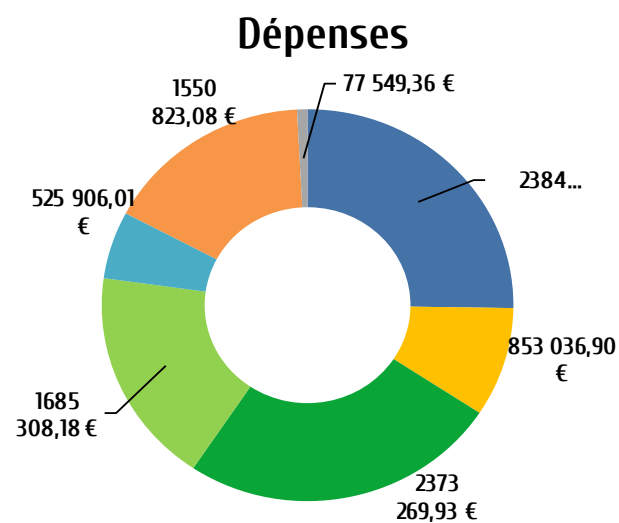
337 000 € sont attendus pour financer ces opérations : il s'agit :

- du solde de la D.E.T.R. relatifs aux travaux de réhabilitation de la déchetterie de LABOUHEYRE et de construction de la déchetterie d'YCHOUX : **205 000 €**
- d'une subvention de l'ADEME pour la zone réemploi de la déchetterie d'YCHOUX : **12 000 €**
- de subventions du Département pour l'acquisition d'un camion OM/collecte sélective et de contenants de tri : **120 000 €**.

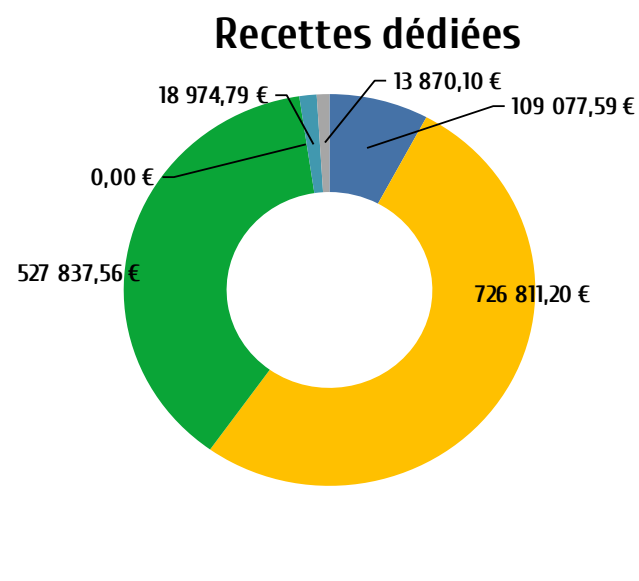


5.4/10 Coût du service 2021

Montants exprimés en H.T.



TOTAL 9 417 857,83 €



TOTAL 1 984 099,32 €

- Collecte OM
- Collecte sélective
- Déchetteries
- Traitement total
- Gestion redevance
- Adm+ com+prévention+pro
- ISDI



COÛT NET OU COÛT AIDÉ H.T. 2021 PAR SERVICE

	Par tonne 2021 * Pour mémoire 2020	Par habitant 2021 Pour mémoire 2020
 Collecte OMR (ordures ménagères résiduelles)	116.46 € * 103.17€	38.09 € 37.61 €
 Collecte sélective	29.33 € * 6.15 €	2.11 € 2.24 €
 Déchetteries	66.56 €* 94.00 €	30.89 € 34.27 €
 Traitement	74.43 € 73.52 €	21.63 € 24.95 €
 Gestion de la REOM	9.83 € ** 14.87 €	8.48 € 5.42 €
 Administration Communication, hygiène et provisions	18.41 € ** 19.54€	12.19 € 15.02 €
 Prévention	2.07 € Compris dans le poste précédent	0.75 €
Coût net 2021 (hors gestion ISDI) : <i>Pour mémoire coût net 2020</i> <i>Coût net 2020 recalculé :</i>	317.09 € H.T. 322.05 € H.T. 327.71 € H.T.	114.14€ H.T. 119.51 € H.T.
<i>* Le tonnage pris en compte est désormais le tonnage collecté dans chaque flux : OMR (sans le TVI), collecte sélective et déchetteries</i>		
<i>** Le tonnage pris en compte est la somme des tonnages collectés dans tous les flux : OMR + collecte sélective + déchetteries. Auparavant, il s'agissait du tonnage traité.</i>		
 ISDI	7.76 € 23.93€	1.07 € 3.06 €

Le coût à l'habitant reste stable par rapport à 2020 mais avec des composantes différentes : la hausse des carburants influant sur le prix de collecte OMR, l'augmentation des amortissements liés à la construction du siège et l'augmentation du montant d'annulations antérieures et de créances éteintes

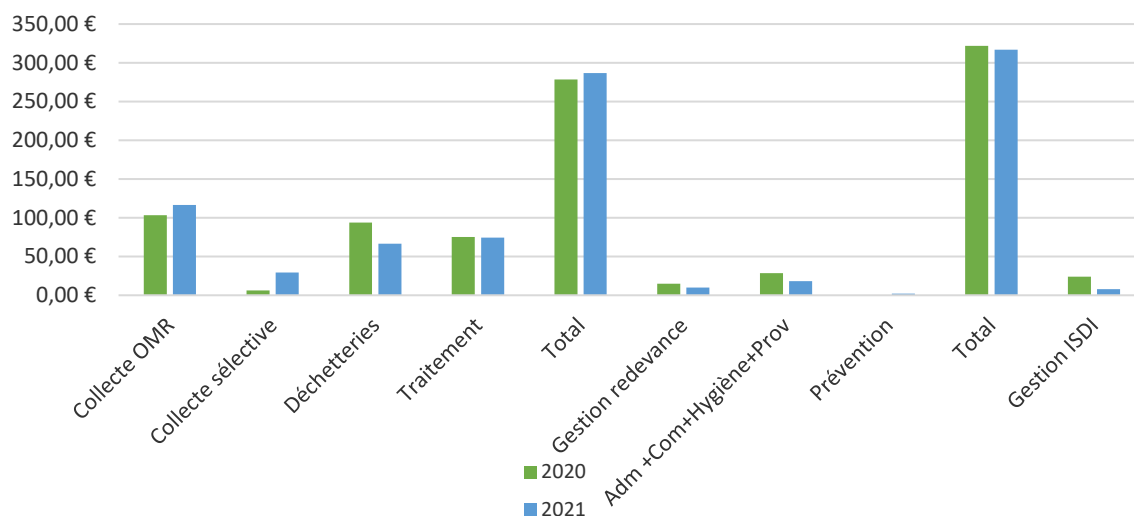


de REOM sont compensées par la hausse du prix de rachat des matériaux de collecte sélective ainsi que du carton et de la ferraille issus des déchetteries.



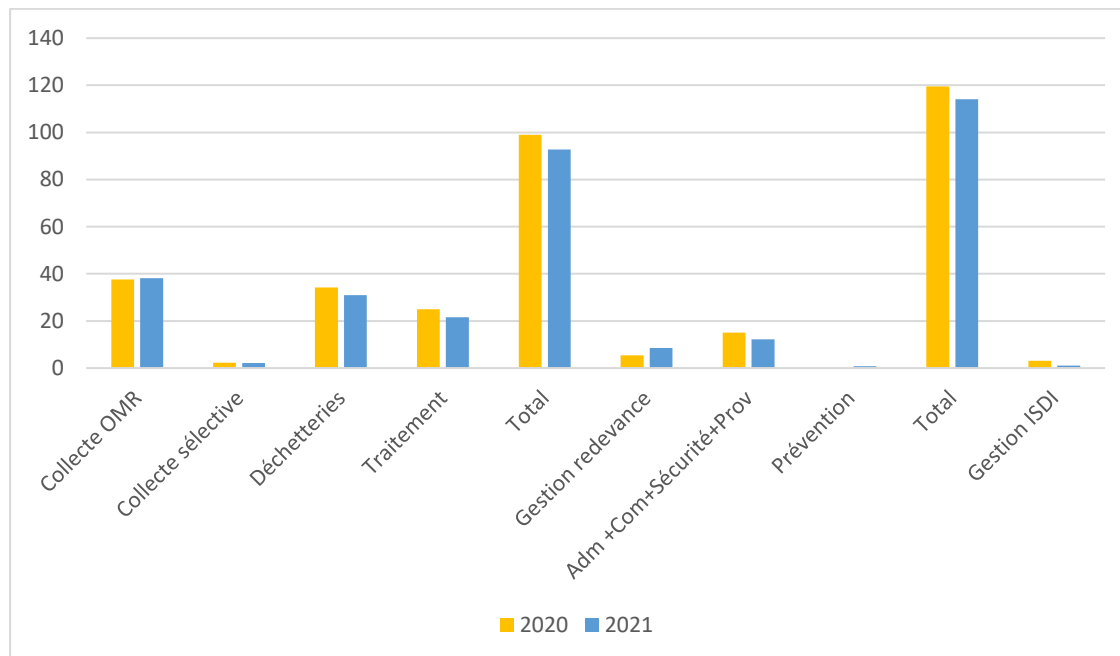
EVOLUTION DU COUT NET A LA TONNE

Montants exprimés en H.T

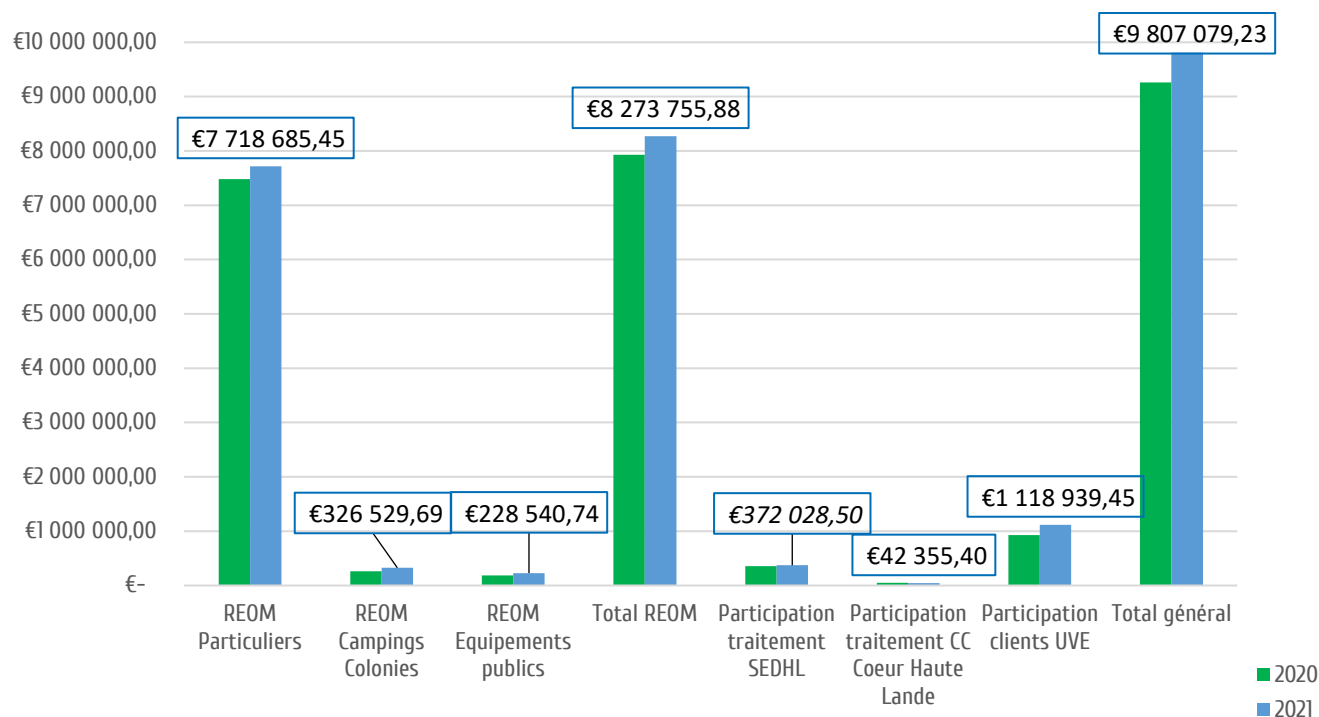


EVOLUTION DU COUT NET A L'HABITANT

Montants exprimés en H.T



5.5/10 Redevances participations (Montants exprimés en €)

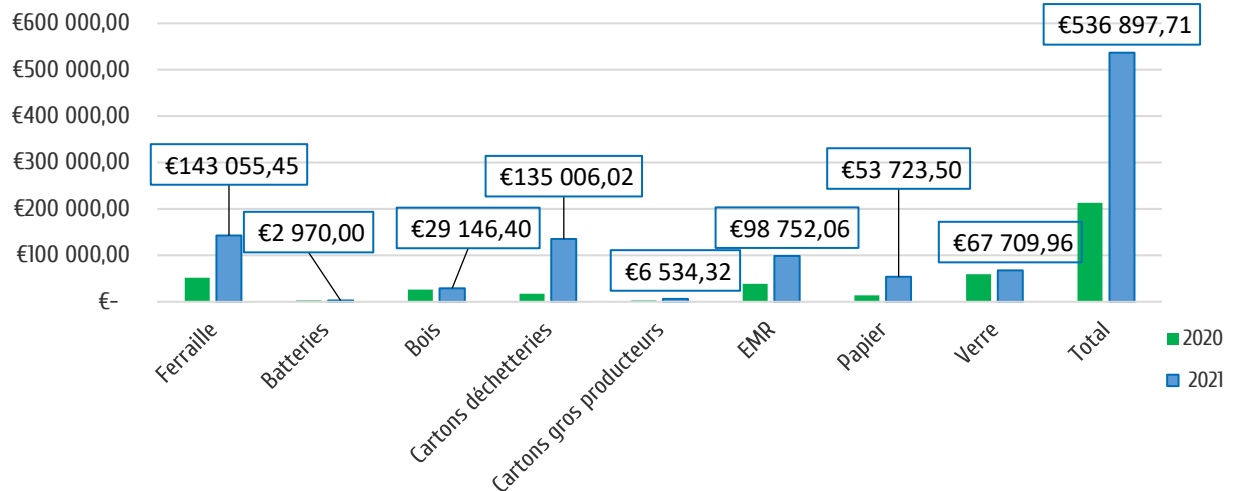


- La Commission des Finances a souhaité **maintenir les tarifs de la R.E.O.M. identiques à ceux de 2020**. Ils sont inchangés depuis 2014. On constate une hausse de la redevance tous types d'usagers confondus, en raison notamment de la période de fréquentation des campings revenue à la normale en 2021 et ce, malgré l'exonération du 1^{er} semestre envers les professionnels fermés en raison de la pandémie COVID-19 (bars, restaurants, discothèques, salles de sport,...).



5.6/10 Vente matières et soutiens

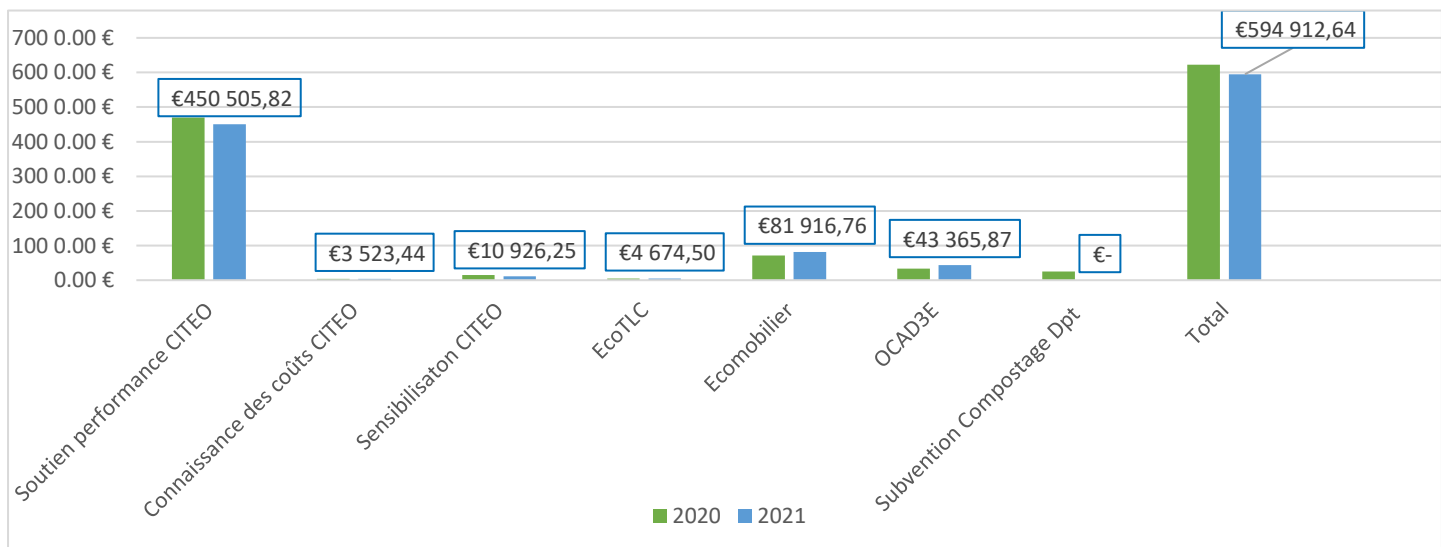
VENTE MATIERES



On constate une hausse générale de la recette de vente des matériaux (+323 000 €) en raison d'une part de la hausse des tonnages et d'autre part de la remontée des cours des matériaux, notamment de la ferraille, des cartons et du papier.

Le rachat des batteries poursuit sa progression du fait d'une collecte très régulière en déchetterie par les agents du service Patrimoine, ce qui évite le vol.

SOUTIENS VERSES PAR LES ECO ORGANISMES ET SUBVENTION D'EXPLOITATION



Les soutiens des éco-organismes restent stables dans l'ensemble. La subvention du Département pour l'acquisition de composteurs en 2021 n'a été votée qu'en 2022 et sera versée désormais en 3 exercices.



6.1/10 Détail du personnel par service

PERSONNEL SIVOM : 63 permanents au 31 décembre 2021 (dont 1 CDD 3 ans) (63 en 2020)

Collecte, transport	■ Permanents : 1 adjoint au chef de service 13 conducteurs rippers et 1 agent de liaison 5 rippers 2 conducteurs déchetteries 4 conducteurs polyvalents 2 conducteurs collecte sélective 26	■ Saisonniers : <i>en saison estivale :</i> 16 ■ Remplaçants : 10 remplaçants pour congés, formations et arrêts maladie
Tri, valorisation & prévention	■ Permanents : 13 agents d'accueil en déchetteries et ISDI (dont 1 remplaçant, 1 à la surveillance de l'aire à déchets verts à Biscarrosse Boug et 2 à temps non complet) 13	■ Remplaçants : 5 remplaçants polyvalents entre les déchetteries et les ISDI pour congés, formations et arrêts maladie 2 remplaçants depuis septembre pour permettre les roulements des titulaires 1 samedi par mois 3 remplaçants en saison pour compenser les affectations de 2 chauffeurs au service Collecte/Transport et les congés annuels du service
Patrimoine	■ Permanents : 1 laveur graisseur + entretien du site 5 agents d'entretien et de maintenance 1 chef d'atelier 1 mécanicien 8	■ Remplaçants : 4 remplaçants polyvalents travaux et entretien pour arrêts maladie et disponibilité
Gestion de la REOM	■ Permanents 1 responsable du service 1 gestionnaire de la REOM 2	
Administratif	■ Permanents : 1 assistante à la directrice, responsable du service Finances/Commande Publique 1 responsable du service ressources humaines 1 agent d'accueil 1 agent 28 h partagé entre les services Ressources Humaines et Finances 4	



Communication 	■ Permanents : 1 agent d'accueil 2 agents de proximité 3	
Hygiène/Sécurité 	■ Permanent : 1 conseiller de prévention 1	
Encadrement 	■ Permanents : 1 directrice, 1 responsable des services techniques, référent UVE, 1 responsable du service Gestion du Patrimoine 1 responsable du service Tri/Valorisation/Prévention 1 responsable du service Communication 5	■ Contractuel : 1 responsable du service Collecte/Transport des déchets – CDD 3 ans

PERSONNEL CYCLERGIE

Traitement 	■ Permanents : 1 directeur 1 responsable appui coordination 1 contremaître maintenance 1 contremaître exploitation 4 techniciens de maintenance 6 postés, responsables de quart 1 agent en poste et en maintenance 1 agent d'entretien 16	
-----------------------	---	--

Le nombre de salariés reste stable à 16 personnes.

EVOLUTION DU PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchetterie / ISDI	21	19	19	15	16	15	15
Collecte sélective	3	3	3	2	2	2	2
Collecte OM	24	23	25	22	22	22	22
Atelier mécanique	2	2	2	2	2	1	2
Gestion du Patrimoine	2	2	2	8	8	7	6
Gestion de la REOM	2	1,5	1,5	1,5	2	2	2
Administratif	3	2,5	2,5	2,5	2	4	4
Communication	1	2	2	2	3	3	3
Hygiène et sécurité	0	0	0	1	1	1	1
Encadrement	5	5	6	6	6	6	6
Total des agents permanents en activité	63	60	63	62	64	63	63
Nb de remplaçants réguliers	16	15	15	18	13	16	21

Remarques : les remplaçants sont plus nombreux en 2021 qu'en 2020 car 2 agents ont été en disponibilité toute l'année, 1 en détachement 8 mois et 1 départ à la retraite en déchetterie n'a pas été remplacé.

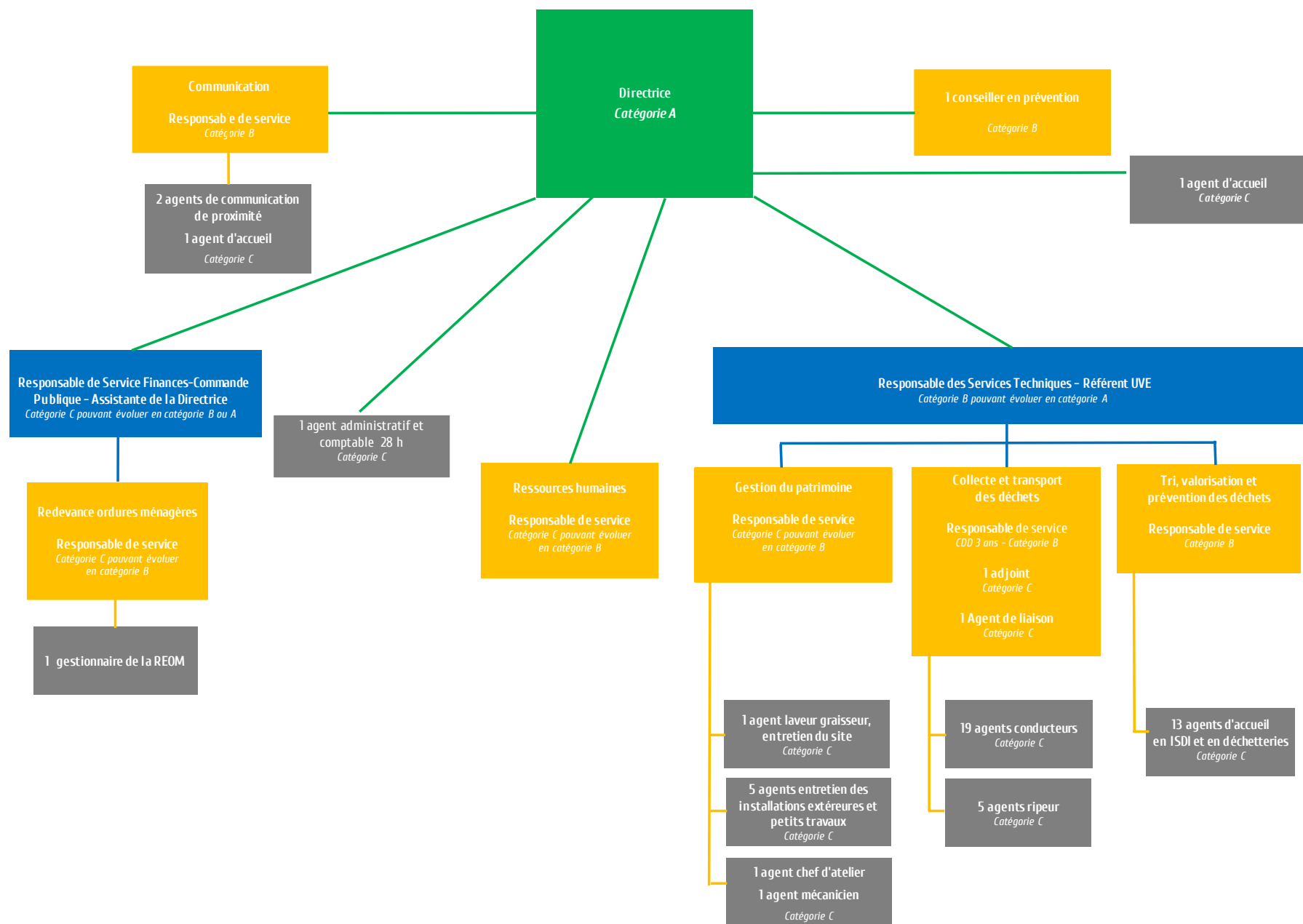
PARTICULARITES 2021

- Le confinement lié à la pandémie de COVID-19 a repris en avril 2021, entraînant la mise à l'isolement de certains agents présentant d'importants problèmes de santé.
- La saison a été marquée par l'absence pour maladie ou accident de travail de 3 agents « ressources » au service patrimoine dont le chef d'atelier.
- Le recrutement des saisonniers s'est avéré très difficile, avec de nombreux désistements, peu de volontariat pour remplacer des absents, des chauffeurs inexpérimentés et donc de nombreux accrochages, uniquement matériels.
- Au cours de la saison, ont été déplorés 1 cas de malade par le COVID-19 et 3 cas contacts.
- Le service Collecte OM n'a travaillé selon l'organisation normale qu'à partir du 1^{er} octobre 2021 (équipes de 3).

TAUX D'ABSENTEISME : (Nombre de jours d'arrêt pour tous motifs confondus x 100) / (365j x nb d'agents permanents en équivalents temps plein) = (3 129 x 100) / (365 x 61,31) = **14%**, soit 8,5 ETP.



6.2/10 ORGANIGRAMME 2021 (au 31 décembre) : 62 permanents et 1 CDD sur emploi permanent +



6.3/10 Mouvements de personnel

DEPARTS

- 4 janvier 2021 : 1 agent d'entretien des points tri – Radiation des cadres pour absence injustifiée,
- 1^{er} juillet 2021 : responsable service Collecte/Transport des déchets – Mutation.

MUTATIONS INTERNES

- 1^{er} février 2021 : le laveur-graisseur est muté sur le poste d'agent d'entretien des espaces verts/petite mécanique

RECRUTEMENTS

- 1^{er} janvier 2021 : 1 chauffeur/ripeur polyvalent,
- 1^{er} juillet 2021 : 1 agent d'entretien des points tri
- 1^{er} juillet 2021 : 1 mécanicien
- 1^{er} septembre 2021 : responsable service Collecte/Transport des déchets – CDD 3 ans

AMENAGEMENT DE POSTES

- 1^{er} février 2021 : affectation provisoire d'un agent d'entretien des points tri sur le poste de laveur-graisseur pour éviter la conduite de véhicules, pour raison de santé
- 1^{er} avril 2021 : création d'un poste d'agent d'accueil en déchetterie chargé de la surveillance de l'aire à déchets verts de Biscarrosse Bourg pour permettre à un agent d'entretien espaces verts / petite mécanique de reprendre le travail après un long arrêt maladie.
- dernier trimestre 2021 : aménagement d'un poste de chauffeur OM pour permettre à un chauffeur polybennes de reprendre le travail, compte tenu de multiples contrindications médicales – L'agent n'a pas exercé en 2021.

DISPONIBILITE

- 1^{er} janvier 2021 : 1 agent d'accueil déchetterie – Disponibilité pour créer une entreprise pour 1 an.
- 1^{er} novembre 2021 : 1 agent de l'équipe travaux – Disponibilité pour raisons personnelles – Renouvellement pour 1 an.

DETACHEMENT

- 1^{er} mai 2021 : 1 chauffeur/ripeur polyvalent

MISE A DISPOSITION

- Sans objet.

TEMPS PARTIEL

- Sans objet.

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

- Sans objet.

6.4/10 Le Comité Technique

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



Le Comité Technique, s'est réuni **6 fois** en 2021.

Comme tous les ans, le CT a émis un avis sur :

- le plan de formation,
- le ratio promus/promouvables dans le cadre de l'avancement de grade,
- l'augmentation de la participation du SIVOM à la garantie prévoyance (complément de salaire en cas de maladie),
- la préparation de la saison estivale.

Les bilans du versement du Complément Individuel Annuel (régime indemnitaire) et des formations au titre de l'année 2020 lui ont été présentés. Le Comité Technique a été également informé des prévisions de formations 2021.

Il a également émis des avis sur :

- l'organisation du service Collecte/Transport dans le cadre du travail du samedi et des horaires de départ des tournées de collecte,
- la révision quadriennale du RIFSEEP,
- la modification des astreintes de décision de l'adjoint au Responsable du service Collecte/Transport,
- les Lignes Directrices de Gestion propres au SIVOM et propres au CDG40 pour la promotion interne,
- la modification du règlement de formation,
- la détermination d'un plafond de prise en charge des frais de mis en œuvre du compte personnel de formation,
- la modification du jour de fermeture de la déchetterie d'Ychoux,
- la modification des jours de repos des agents d'accueil en déchetteries et la modification des règles de pose des congés (roulement 1 samedi par mois et 2 agents en congés en même temps)
- l'application de la durée légale du travail au personnel du SIVOM : 1 607 heures par an,
- la modification des modalités d'alimentation du Compte Epargne Temps,
- l'ouverture d'une poste de chauffeur/ripeur à temps complet en remplacement d'un poste à 17 30 par semaine,
- l'ouverture d'un poste d'agent administratif et comptable à temps complet en remplacement d'un poste à 28 heures,
- la détermination des règles relatives au travail des mineurs au sein du SIVOM,
- les autorisations spéciales d'absences,
- les tournées de collecte ordures ménagères et de collecte sélective en vigueur au 1^{er} janvier 2022, en raison du départ des communes de Labouheyre, Escource, Liposthey et Saugnac-et-Muret.

Des informations diverses lui ont été communiquées et notamment l'état des détachements et des disponibilités au sein de l'établissement.

6.5/10 Bilan des formations 2021

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



Service	Nombre de jours de formation	Nombre d'agents formés	Nombre moyen de jours par agent
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	17	3	5.5
Catégorie C	108.5	24	4.5
	125.5	27	4.5

Bilan sensiblement égal à celui de 2020 (108 jours de formation et 36 agents formés en 2020). Beaucoup de formations ont été annulées en raison de la pandémie COVID-19.



LES GRANDS THEMES

- Formation obligatoire,
- Développer les compétences,
- Prévention et sécurité au travail.



LE COÛT DE LA FORMATION

- Cotisation 2021 au CNFPT : 15 531.94 €
- Formations privées payantes : 14 887,00 €
- Coût total formations : 30 498.94 €

Le plan de formation a été voté pour les 3 années à venir (2021-2023) reprenant les mêmes thèmes que le précédent.

Le règlement de formation a été actualisé.

6.6/10 Point sur le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

En 2021, 32 agents ont utilisé le CNAS, sur 75 bénéficiaires (39 sur 75 en 2020), soit 43% (52% en 2020).

La cotisation s'est élevée à 15 758.67 €. (15 900 € en 2020)

Les agents ont bénéficié de 9 898 € (8 930 € en 2020) répartis ainsi :

- 1 038 € d'avantages,
- 8 257 € de prestations,
- 403 € versé à l'URSSAF,
- 200 € de montant indirect

On constate une baisse des utilisateurs mais le montant des prestations et avantages augmente. Malgré tout, le SIVOM cotise encore beaucoup plus que les agents ne profitent des avantages (Différence de - 5 861.67 €). Mais avec les restrictions liées à la pandémie COVID-19, c'est assez logique.

6.7/10 Journée du personnel

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



Annulée en 2020, la 6^{ème} journée du personnel a pu avoir lieu le 7 octobre 2021.

Ce fut une journée placée sous le signe de l'information et de la convivialité.

L'ensemble du personnel et les élus du bureau du SIVOM se sont rassemblés pour une matinée de réunion avec une rétrospective de l'année 2020, un bilan de la saison 2021 et un zoom sur les projets du SIVOM.

S'en sont suivis un repas convivial et une après-midi joviale où les agents ont pu partager un moment de détente au cours de parties de molkky, de pétanque ou de belote.





CORONAVIRUS COVID-19

Dans sa continuité, la pandémie COVID- 19 a provoqué comme en 2020 des perturbations dans l'ensemble des activités tout au long de l'année, amenant la collectivité à prendre des mesures de prévention en continu. Ces mesures moins contraignantes qu'en 2020 ont été respectées par tous.

- Des notes et procédures découlant des mesures gouvernementales pour maintenir la préservation de la santé de ses agents et celle des usagers.

Elles intéressent tous les services et tous les métiers du SIVOM du Born et évoluent en fonction de la situation. Elles sont largement diffusées et expliquées pour optimiser les mesures individuelles et collectives prises. Aussi, la mise en place du télétravail est une des mesures qui a permis d'éviter aux personnels administratifs une présence simultanée au sein du siège. Il a été mis en place en Mars 2021. Afin de conserver les gestes barrières nécessaires, les personnels de tous les services ont porté les masques de protection dès lors où les situations ne permettaient pas la distanciation sociale réglementaire.

Enfin, dans les locaux collectifs, le nombre d'agents présents était limité en fonction de la surface d'utilisation.

Le service Prévention

De nombreuses actions de prévention intégrant tous les domaines d'activités ont permis de progresser encore sur les risques professionnels.

La lettre de cadrage qui fixe les conditions et modalités d'exercice des missions du conseiller et des deux assistants de prévention, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié eu au décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié a été renouvelée.

L'ensemble de ces actions a porté sur les sujets suivants :

- La prévention générale des risques évalués dans la collectivité.

L'ensemble des actions réalisées

- Déchetterie de Biscarrosse Bourg : Réfection des clôtures
- Aire de lavage : Renforcement du filet coupe vent
- Atelier mécanique : Externalisation des opérations de remplacement des filtres à particules.
- Réglementation routière : Autocollants « angles morts » apposés sur les véhicules PL.
- Déchetterie d'Ychoux : Ouverture du nouveau site.
- Poste de travail : Deux sièges ergonomiques pour les agents administratifs.
- Déchetterie Parentis en Born : Mise en place d'une douche dans le chalet.
- BOM : Equipement de lavage des trémies mis en place.
- Déchetteries : 3 défibrillateurs livrés à Ychoux, Biscarrosse et Mimizan.
- Collecte/transport : Mise en place de colonnes aériennes à ordures ménagères.
- Atelier mécanique : Réfection du sol.
- Déchetterie de Biscarrosse Bourg : Poste aménagé à l'aire à déchets verts.
- Collecte : Point noirs recensés
- Vaccination leptospirose : campagne de vaccinations réalisée.
- Collecte/transport : livret de sécurité pour la formation des saisonniers.



- EPI : Etude pour remplacer des EPI de couleur jaune en insectes.
- Formation : Formation sur les accidents de travail réalisée par le Conseiller de Prévention.
- Ergonomie : Etude des accessoires de bureau à mettre en place pour les postes administratifs.
- Collecte transport : Dégagement des branches basses d'une voie à Biscarrosse Bourg.
- Atelier mécanique : Construction du local compresseur.
- Procédure : Eviter les projections lors de l'entretien de espaces verts.
- Tous services : Reprise de l'éveil musculaire. Arrêté en fin d'année par absence de moniteur.
- Mise à jour du document unique existant.
- Contrôle, suivi et mise à jour des registres de santé et sécurité au travail.
- Différents thèmes de « Prévention » abordés sur l'info agent.
- Fiche d'information pour les nouveaux matériels.
- Réflexion sur le lancement d'une campagne de courtoisie.

- Documentation réglementaire.

Le suivi et la mise à jour des documents obligatoires a été réalisée. Des documents complémentaires sont désormais disponibles sur la base documentaire du SIVOM.

- Notes d'informations diverses.
- Mise à jour du livret de prévention des encadrants.
- Suivi des FDS (fiche de données de sécurité).
- Mise à jour des plans de prévention et protocoles de chargement et déchargement.

- Information et formation des agents.

La communication sur la prévention des risques professionnels est diffusée au travers de différents documents, soit à l'affichage au tableau « prévention », soit transmis par courrier aux agents via le bulletin de salaire. Ces informations concernent :

- Les notes d'informations diverses.
- Les fiches matériels renseignant sur l'évolution des techniques et montrant l'effort de la collectivité dans le domaine de la prévention des risques professionnels.
- L'info agent, mensuel où le verso de la feuille est réservé à la prévention « Info sécurité ».

7.1/10 Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Compte tenu de la pandémie, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réunis à deux reprises durant l'année 2021, le lundi 18 janvier et le lundi 06 décembre 2021.

Le CHSCT a été informé ou à émis un avis sur les points suivants :

- L'installation du CHSCT,
- Les nouveaux équipements matériels.
- Note d'information sur les trousse de secours.
- Mise à jour des lettres de cadrage du Conseiller et des assistants de Prévention année 2022.
- Mise à jour du document unique.
- Fiche du registre santé sécurité au travail.
- Analyse des accidents de travail.



7.2/10 Inspection ACFI

Dans le cadre du suivi de la mission d'inspection santé-sécurité au travail demandé par le SIVOM durant l'année 2021, les déchetteries d'Ychoux et de Saint Eulalie en born ont été visitées.

Le contrôle de l'application de la réglementation de santé-sécurité au travail a porté sur les points suivants :

- La gestion globale de la santé-sécurité.
- La sécurité des lieux de travail.
- La prévention des risques.

Cette inspection a identifié les points positifs et les points de vulnérabilité sur l'ensemble des thématiques contrôlées. Elles concernent :

- L'organisation générale de la sécurité.
- Les documents santé et sécurité devant être détenus par la collectivité.
- Les informations et formations relatives à la sécurité au travail.
- Les contrôles et vérifications obligatoires des lieux et équipements.
- Les dispositions applicables aux lieux de travail.
- Les équipements de protection individuelle.
- La gestion globale des risques.

Sur l'ensemble de cette inspection, le pourcentage représentant le taux d'application des réglementations s'élève à **88.20 %**.

Outre les principales conformités constatées, des préconisations de mises en conformité prioritaires ont été émises. Il s'agit :

- Des formations aux premiers secours et recyclages.
- Des exercices incendies d'évacuation et de gestion d'un incendie.
- De la formation sur les gestes et postures (PRAP).
- De l'information des agents à la manutention de charges lourdes.

7.3/10 Accidents de travail et accidents bénins.

Le nombre d'accidents de travail pour l'année 2021 s'élève à 20 (12 en 2020).

Suivant les services, ils se répartissent de la manière suivante :

- Service Gestion du patrimoine : 5 accidents de travail, soit 25%.
- Service tri/valorisation : 1 accidents de travail, soit 5%.
- Service collecte/transport : 14 accidents de travail, soit 70%.

Tous services confondus, l'ensemble des accidents de travail représente un nombre de jours d'arrêt égal à **837 jours**.

Le nombre d'accidents bénins pour l'année 2021 s'élève à 18 (15 en 2020).

Suivant les services, ils se répartissent de la manière suivante :

- Service collecte/transport : 15 accidents bénins, soit 83%
- Service Gestion du patrimoine : 2 accidents bénins, soit 11%
- Service tri/valorisation : 1 accident bénin, soit 6 %



8.1/10 Actions de communication menées en 2021

CIBLES VISEES	ACTIONS DE COMMUNICATION
USAGERS	. Communiqués et articles de presse . L'écho du tri . Campagne de sensibilisation au tri des textiles à l'occasion d'Octobre rose . Collecte de jouets dans les déchetteries au profit d'Emmaüs en partenariat avec Ecosystèmes . Challenge du tri des boîtes de conserves au profit des Restos du cœur. . L'Ecomobile, point itinérant de collecte et d'information. 3 404 visiteurs.
POPULATION ESTIVALE	. Mise à dispositions de documentation spécifique dans les offices de tourisme du territoire . Parcours « campeur-trieur » dans les campings avec mise à disposition d'outils de communication . Permanences de l'Ecomobile dans certains campings pour sensibiliser les estivants au tri.
PERSONNEL DU SIVOM	. Info agents & sécurité (lettre mensuelle sur l'actualité du SIVOM)
ELUS	. Info élus
COLLECTIVITES LOCALES & ENTREPRISES	. Mise en place du tri du papier dans les collectivités locales et les entreprises volontaires avec sensibilisation des agents et remise d'outils de sensibilisation au tri et au recyclage du papier.
MILIEU SCOLAIRE	. Animations en classes avec les ateliers de la malle Rouletaboule et de la malle du Conseil départemental des Landes, initiation au compostage, fabrication de papier recyclé. . Opération tri du papier dans les écoles. 3 147 enfants sensibilisés.
NOUVEAUX ARRIVANTS	Envoi d'un mot de bienvenue avec la documentation sur la gestion des déchets sur le territoire du SIVOM (guide, consignes de tri, non à la pub,...) 1 179 nouveaux arrivants contactés (639 en 2019, 983 en 2020))

8.2/10 Les supports de communication

- Site Internet : www.sivom-du-born.fr. 62 173 visites en 2021 (79 341 en 2020)
- Page Facebook @SIVOMduBorn
- Guide de collecte
- Sacs de pré-collecte pour les emballages à recycler, le papier et le verre
- Journal d'information sur le tri des déchets (l'écho du tri)
- Produits recyclés à distribuer dans les écoles ou sur les stands de manifestations
- Consignes de tri traduites en anglais et en allemand pour les campings + affiches + panneaux de signalétique + sacs de tri + badges et adhésifs
- Info agents & sécurité
- Info élus
- Kit de communication pour l'opération tri du papier dans les écoles (affiches, tracts, banderoles)
- Guide du tri du papier au bureau + affiches consignes du tri du papier
- Guides et outils des partenaires (éco organismes, ADEME, conseil départemental,...)
- Autocollant non à la pub



9/10 PREVENTION DES DECHETS



Le SIVOM continue à mener les actions en cours avec comme but premier, réduire la production de déchets. Toutefois, on constate cette année **une hausse de 18kg de déchets par habitant** par rapport à 2020 (OM+tri).



COMPOSTEURS

En 2021, 892 **composteurs individuels distribués**.

Les dispositions prises suite à la crise sanitaire ont continué : distribution des composteurs sous forme de rendez-vous personnalisé. Ce mode de distribution s'avère plus efficace que les permanences, les usagers étant plus enclins à poser des questions en individuel plutôt qu'en groupe et le maître composteur étant plus disponible.

Depuis 2006, ce sont au total 12 120 composteurs qui ont été distribués.

Toutefois, on constate des difficultés d'approvisionnement en composteurs bois (manque de matières premières, retards et interruptions de livraison).



TEXTILES

59 bornes de tri des TLC (Textiles, linge et chaussures) sont réparties sur le territoire du SIVOM.

3 collecteurs cohabitent :

- les principaux : **Ecoval** (sur domaine privé majoritairement) et **Le Relais** (en convention avec le SIVOM),
- une association locale « La Fringuette ».

En 2021, **226.1 tonnes** de TLC ont été collectées (5% d'augmentation par rapport à 2020), 4.79kg par habitant (*Données EcoTLC*).



REEMPLOI

Un nouveau partenariat a été créé avec l'association Alt'Eco suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie sur Ychoux. Alt'Eco est une structure de réemploi des déchets située à Moustey. Une fois par mois, les membres bénévoles viennent à la déchetterie récupérer les objets en fin de vie déposés dans le local approprié. En 2021, ce sont près de 6 tonnes d'objets qui ont été détournées des circuits de traitement des déchets.

Une convention d'un an a également été signée avec BATHESTIA pour la récupération des matériaux de construction et produits de bricolage. Cet essai n'a pas été concluant. Ceci s'explique par des conditions de reprise limitées (une quantité minimale par type de matériau que le SIVOM n'obtient pas avec des apports de particuliers et non d'entreprises).

10/10 FAITS MARQUANTS & CHIFFRES 2021

10.1/10 Faits marquants



COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Colonnes aériennes pour les ordures ménagères



Le SIVOM du Born a lancé une phase de test pour la mise en place de colonnes aériennes destinées aux ordures ménagères.

Plus pratiques et plus esthétiques, elles permettent de remplacer des regroupements de bacs problématiques dans certains quartiers.

Le SIVOM a fait l'acquisition de 16 colonnes «test». Si les résultats sont concluants, ce système sera déployé dans d'autres secteurs du territoire.

Incendie sur l'aire TVI de l'UVE (25 et 26 octobre 2021)



Un incendie s'est déclaré le 25 octobre à 6h40 sur l'aire TVI après le déchargement de deux bennes de déchetterie. L'alerte a aussitôt été lancée, les pompiers sont arrivés à 7h40 et sont restés toute la journée afin de maîtriser l'incendie. Ce dernier s'est ravivé pendant la nuit malgré un arrosage de la zone. Les pompiers sont revenus le 26 avec la mise en place conjointe de moyens techniques (pelles à pince) afin de dégager les déchets et de les arroser. Le 26 octobre à 16 heures, l'incendie était déclaré éteint.



COLLECTE SELECTIVE

- Convention Ligue nationale contre le cancer

7 825 € ont été reversés à la Ligue nationale contre le cancer dans la cadre de la convention de partenariat afin de faire progresser la recherche (soutien à hauteur de 3.05 € la tonne de verre collectée) pour 6 915 € en 2020, soit une progression de 13,6%.

- Convention Association des Commerçants de Biscarrosse plage



946 € ont été reversés aux membres de l'association des commerçants de Biscarrosse
cadre de la convention de collecte du verre avec près de 82 tonnes de verre trié.



- 4 janvier 2021 : ouverture de la nouvelle déchetterie d'Ychoux

Il s'agit d'une déchetterie à plat, nouvelle génération. 2 agents sont chargés de l'accueil et de l'exploitation du site. L'accès se fait par lecture de plaque d'immatriculation du véhicule. Pour accéder à la déchetterie, les redevables doivent obligatoirement être enregistrés.

Ce nouveau site a permis de développer de nouveaux flux : mise en place de la filière ALIAPUR pour un tri des déchets pneumatiques de véhicules légers, tri des D.D.S. (déchets dangereux), des D.E.E.E., des déchets d'équipement et d'ameublement, des déchets de plâtre et la possibilité de déposer des objets en fin de vie pour un réemploi.

La fréquentation de la déchetterie est stable par rapport à 2020 (en comptabilisant les usagers de l'ancien site d'Ychoux et ceux de la déchetterie de Liposthey, fermés au 31/12/2020).

- Développement du réemploi des peintures acryliques dans les déchetteries de Mimizan et Ychoux

La mise en place du tri des peintures acryliques a été étendue aux déchetteries de Mimizan et Ychoux (partenariat avec CIRCOULEUR pour un réemploi).

Le nouveau local, plus grand, à la déchetterie de Biscarrosse bourg a permis de développer d'autres flux de D.D.S., comme les filtres à huiles et les bidons vides souillés.

- Poste aménagé à la déchetterie de Biscarrosse bourg

En mai 2021, un poste aménagé a été créé à la déchetterie de Biscarrosse bourg pour le contrôle et le suivi des apports en déchets verts ainsi que pour le suivi des ISDI (installations de stockage de déchets inertes). Ils sont donc trois agents d'accueil à gérer le site (excepté le jeudi, jour de repos, et lors des congés annuels – poste non remplacé).

- Vandalisme et dépôts sauvages en déchetterie

Dépôts sauvages

Des déchets non acceptés dans certaines déchetteries sont déposés pendant les heures de fermeture devant le portail ou directement dans les bennes (intrusion dans l'enceinte de la déchetterie / les clôtures sont régulièrement détériorées). Les déchets déposés les plus courants sont :

- Les déchets dangereux des ménages comme les pots de peinture,
- Des déchets spécifiques comme les bouteilles de gaz, pneus, traverses de chemin de fer,
- Des déchets amiantés : tôles entières ou en morceaux.

Les pots de peintures, pneus, bouteilles de gaz, traverses de chemin de fer sont enlevés par le service patrimoine pour être stockés aux services techniques du SIVOM. Ces déchets sont ensuite acheminés soit vers une déchetterie du SIVOM dotée d'une armoire à DDS, soit chez PERROU, soit vers le repreneur de bouteilles de gaz de la marque PRIMAGAZ et assimilées. Les déchets amiantés posent problème pour l'enlèvement : une entreprise spécialisée doit intervenir pour le conditionnement et le traitement.

Les sites les plus impactés par les dépôts sauvages sont les sites isolés Mézos. Cette année, l'agent d'accueil de Mézos a constaté des visites inappropriées de la déchetterie avec des dépôts réguliers directement dans les bennes, ce qui engendre des erreurs de tri.



Erreurs de tri dans les bennes sur la déchetterie de Mézos
(poutres en bois dans le gravats, cartons et sacs remplis de bouteilles en verre dans le Tout Venant Incinérable)

Vol et Vandalisme

Les déchetteries les plus impactées par le vol et le vandalisme en 2021 sont les mêmes qu'en 2020, les petits sites comme Sainte Eulalie en Born, Mézos et Saint Paul en Born. Les trous dans les clôtures sont réparés par l'agent d'accueil toutes les semaines sur les petits sites.

Pour les déchetteries sous vidéoprotection, Mimizan, Biscarrosse Bourg et Ychoux, des plaintes à la gendarmerie sont faites lorsqu'il y a vandalisme dans l'enceinte du site et intrusion dans le local de gardiennage avec vols.

- Projet de modernisation et d'optimisation des déchetteries

En 2016, un projet de modernisation et d'optimisation des déchetteries du SIVOM a été initié avec l'appui du cabinet « Terroir & Communautés ». Cette étude a montré qu'aucune déchetterie du SIVOM ne respectait les normes environnementales, ni de sécurité. Après l'ouverture de la nouvelle déchetterie d'Ychoux et la réhabilitation de celle de Labouheyre, le programme pluriannuel de travaux se poursuit cette année avec le lancement du projet de réhabilitation de la déchetterie de Mimizan (étude effectuée avec le bureau d'études ANTEA).

Programme pluriannuel :

- 2022 : Réaménagement et mise en conformité de la déchetterie de Biscarrosse plage
- 2023 : Réaménagement et mise en conformité de la déchetterie de Parentis en Born
- 2025 : Nouvelle déchetterie sur la commune de Saint Paul en Born
- 2026 : Nouvelle déchetterie sur la commune de Biscarrosse bourg
- 2027 : Réaménagement et mise en conformité des déchetteries de Sanguinet et Mézos

COMMUNICATION

- Annulation de certaines actions

En raison du contexte sanitaire, certaines actions qui rassemblaient du public ont été annulées (Ecofêtes, vœux, manifestations locales,...)

- Collecte de papier dans les écoles



Une borne dédiée à la collecte du papier est déposée à proximité d'un établissement scolaire. Élèves et habitants ont alors un mois pour remplir au maximum cette colonne, sachant qu'1 € sera reversé à la coopérative scolaire tous les 10 kilos de papier triés. Pour simplifier l'engagement citoyen, le dépôt dans les autres points d'apport volontaire est également comptabilisé, par comparaison avec le tonnage habituel. Il s'agit pour le SIVOM d'un moyen simple et ludique de mobiliser les enfants et les familles et de faire évoluer les habitudes tout en récompensant les participants grâce à l'argent reversé à la coopérative scolaire à l'issue de l'opération. **En 2021, 4 040 € ont été reversés aux coopératives scolaires grâce à la participation de 3 147 enfants.**

- Collecte de jouets « Laisse parler ton cœur »



Cette opération solidaire de sensibilisation au réemploi et à la réduction des déchets a été organisée à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets. Pendant une semaine, les usagers ont pu rapporter des jouets dans toutes les déchetteries, à l'Ecomobile et au siège du SIVOM. Pour cette collecte, tous les types de jouets sont acceptés (pas uniquement les jouets électriques et électroniques : jeux en bois, jeux de société, peluches ...). **277,15 kg de jouets** ont été collectés en 2021 au profit des recycleries locales. Ce résultat, assez décevant, (le tonnage a baissé de 57% par rapport à 2020) s'explique par le fait que l'opération ne s'est déroulée que sur une semaine (2 en 2020). La prochaine édition sera donc organisée sur une période de 2 semaines.

- Le tri du cœur



Le SIVOM du Born a organisé en décembre une deuxième édition de l'opération « le tri du cœur » visant à sensibiliser les habitants au tri des emballages métalliques au profit des Restos du Cœur. L'objectif principal était de dépasser de 500 kilos le tonnage moyen du mois de décembre par rapport à la moyenne des 3 dernières années. Ce challenge a été largement remporté puisque **les quantités d'emballages métalliques triés ont augmenté de 763 kg en 2021.** Ce sont donc des boîtes de conserve d'une valeur de 1 200 € qui ont été remises aux 3 antennes locales des Restos du Cœur (Labouheyre, Mimizan et Parentis-en-Born).



ADMINISTRATION

Le règlement intérieur du Comité syndical a été voté, en raison de l'installation de cette instance en août 2020.

Les statuts du SIVOM ont été modifiés pour entériner, à compter du 1^{er} janvier 2022, le départ du SIVOM de la CCCHL pour les communes de Labouheyre, Escource, Liposthey et Saugnac-et-Muret. Le nombre de délégués siégeant au Comité syndical a été modifié à cette occasion.

Les règles d'attribution de l'aide solidaire au paiement de la REOM ont été assouplies pour permettre à un plus grand nombre d'usagers d'en profiter.

Quelques chiffres significatifs :

Nombre d'actes	2021	2020	Evolution 2020/2021
Ecritures de mandats y compris annulations	7 613	7 370	3%
Ecritures de titres de recette y compris annulations	3 685	3 438	7%
Factures REOM émises	77 930	79 804	-2%
Factures électroniques reçues	1 403	631	122%
Factures électroniques émises	568	592	-4%
Délibérations du Comité syndical	63	68	-7%
Décisions du Président	76	39	95%
<i>Total délibérations + décisions</i>	<i>139</i>	<i>107</i>	<i>30%</i>

L'accueil a reçu 904 réclamations en 2021 (448 en 2020) dont 150 en saison contre 135 au cours de la saison 2020). Elles portaient essentiellement sur des problèmes de collecte OM (28 % des réclamations), de collecte sélective (30% dont 11% pour le verre), de collecte cartons (7%), des problèmes de gestion des bacs (bacs supplémentaires, déplacement de bacs ou de colonnes, bacs défectueux,...) (13%), sur des demandes de lavage de bacs (4%) et divers sujets (18%).

Remarque : le fichier des réclamations a été beaucoup mieux suivi en 2021 qu'en 2020, ce qui explique l'augmentation du nombre de réclamations.



10.2/10 Le SIVOM en chiffres



PREVENTION DES DÉCHETS



892 composteurs distribués
59 bornes de tri des TLC (Textiles, linge et chaussures) réparties sur le territoire du SIVOM

TONNAGES ORDURES MÉNAGÈRES



Ordures ménagères collectées : **19 541 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées reçues par l'UVE de Pontenx-les-Forges : **39 605 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées incinérées par l'UVE de Pontenx-les-Forges : **40 066 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées déposées en ISDND : **2 604 tonnes**

TONNAGES COLLECTE SELECTIVE



Emballages ménagers à recycler triés : **952 tonnes**
Verre trié : **2 566 tonnes**
Papier trié : **786 tonnes**
Total des déchets triés issus des points tri : **4 304 tonnes**
Cartons professionnels : **349 tonnes**

TONNAGES DECHETTERIES



Déchets collectés en déchetteries : **9 803 tonnes**
Déchets verts : **17 062 tonnes**
Déchets dangereux : **862 tonnes**
Nombre de visites en déchetteries : **351 852**

CONTENANTS



Nombre de sacs poubelles commandés :

- 30 litres : **679 500**
- 50 litres : **490 200**
- 100 litres : **60 200**
- 110 litres : **96 600**

7 177 bacs à ordures ménagères
140 conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères
245 colonnes de tri aériennes pour les EMR
14 conteneurs semi-enterrés pour les EMR
160 colonnes de tri aériennes pour le papier
8 conteneurs semi-enterrés pour le papier
258 colonnes de tri aériennes pour le verre
12 conteneurs semi-enterrés pour le verre
12 colonnes aériennes pour les OM
2 compacteurs pour les ordures ménagères

EFFECTIFS



Effectif permanent au 31/12/2021 (Collecte) :
63 agents
Effectif permanent au 31/12/2021 (Traitement) :
16 employés

SECURITE



Nombre d'accidents de travail (Collecte) : **20**
Nombre d'agressions : **pas d'agression**

COUTS



Coût aidé à la tonne collecte et traitement des déchets ménagers : **317.09 € H.T.**
Coût aidé / habitant (population DGF) : **114.14 € H.T.**

ENVIRONNEMENT



91,5 kg de particules émises pour la collecte des OM
Bilan carbone : **312 tonnes** de CO₂.



GLOSSAIRE

A.C.F.I. : Agent Chargé des Fonctions d'Inspection

B.O.M. : Bennes à Ordures Ménagères

ACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

C.D.C. : Communauté de Communes

C.D.G. : Centre de Gestion

C.H.S.C.T. : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

C.S.R. : Combustible Solide de Récupération

C.S.S. : Commission de Suivi de Site

C.T. : Comité Technique

D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

D.D.M. : Déchets Dangereux des Ménages

D. E. A. : Déchets d'Éléments d'Ameublement

D.E.E.E (ou D3E) : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

D.I.U.O. : Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

D.I.B. : Déchets Industriels Banals

D.R.E.A.L : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E.M.R. : Emballages Ménagers à Recycler

E.T.P. : Equivalent Temps Plein

F.D.S. : Fiche de Sécurité

F.I.P.H.F.P. : Fonds d'Insertion du Personnel Handicapé de la Fonction Publique

G.E.M. : Gros Electro-Ménager

G.E.R. : Gros Entretien et Renouvellement

I.S.D.D. : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

I.S.D.I. : Installation de Stockage de Déchets Inertes

I.S.D.N.D. : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

J.P.O : Journée Portes Ouvertes

O.M.R. : Ordures Ménagères Résiduelles

P.C.I. : Pouvoir Calorifique Induit

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité

P.E.T. : Polyéthylène Téréphtalate

R.E.F.I.O.M. : Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères

R.E.O.M. : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

R.G.P.D. : Règlement Général de Protection des Données

R.I.F.S.E.E.P. : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

R.S.C. : Résidus Solides de Combustion

S.E.D.H.L. : Syndicat d'Élimination des Déchets de la Haute Lande

S.E.D.D : Semaine Européenne du développement Durable

S.E.R.D : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

S.I.T.C.O.M. : Syndicat Intercommunal de Traitement et de Collecte des Ordures Ménagères

S.T.E.P. : Station d'épuration

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T.E.P.C.V. : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

T.V.I. : Tout Venant Incinérable

T.V.D. : Tout Venant Déchetteries

U.V.E. : Unité de Valorisation Énergétique

V.L.E. : Valeur Limite d'Émission

SICTOM DU MARSAN



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 1995 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SICTOM DU MARSAN.....	4
1.1 Composition du Syndicat et territoires desservis	4
1.2 Organisation.....	7
1.3 Les moyens techniques	7
1.4 La politique générale du SICTOM du Marsan	8
1.4.1 La prévention des déchets.....	8
1.4.2 La collecte	8
1.4.3 Le traitement et la valorisation.....	10
1.5 Les moyens humains.....	11
LA COLLECTE	12
Article 2.1 Les ordures ménagères résiduelles.....	12
2.1.1 Fréquence de collecte	13
2.1.2 Tonnages collectés	14
Article 2.2 La collecte sélective	14
2.2.1 Fréquence de collecte	14
2.2.2 Tonnages valorisés	15
tonnages entrants.....	16
Article 2.3 Collectes spécifiques du verre et du papier.....	16
2.3.1 Le verre	16
2.3.2 Le papier.....	17
Article 2.4 Collecte spécifique du textile	17
Article 2.5 Collecte spécifique du carton.....	18
Article 2.6 Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles	18
2.6.1 Organisation	18
2.6.2 Faits marquants	19
2.6.3 Evolutions prévisibles.....	19
Article 2.7 Le réseau des déchèteries.....	19
2.7.1 Organisation.....	19
2.7.2 Accueil du public.....	20
2.7.3 Les matériaux acceptés.....	20
2.7.4 Fréquentations	21
2.7.5 Tonnages collectés.....	22
2.7.6 Cas particulier de la collecte des déchets verts	23
2.7.7 Faits marquants et perspectives.....	23

LA VALORISATION.....	24
Article 3.1 Les installations	24
Article 3.2 Centre de transit de la collecte sélective.....	24
Article 3.3 Unité de Valorisation Organique (UVO) de Saint-Perdon.....	24
3.3.1 Présentation générale	24
3.3.2 Moyens humains et organisation.....	25
3.3.3 Chiffres clés	26
3.3.4 Performances de l'installation	37
3.3.5 Taux de valorisation matière.....	28
3.3.6 Faits marquants et perspectives.....	28
Article 3.4 L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI).....	30
Article 3.5 Les anciennes Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)	31
INDICATEURS FINANCIERS	32
Article 4.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion	32
Article 4.2 Modalités de financement du service	32
4.2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).....	32
4.2.2 Redevance spéciale	34
Article 4.3 Produit des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés par les entreprises ou les collectivités clientes	35
Article 4.4 Montant global des dépenses de fonctionnement et d'investissement.....	35
Article 4.5 Montants annuels des principales prestations rémunérées aux entreprises.....	39
Article 4.6 Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens	39
Article 4.7 Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation et par flux de déchets	40
Article 4.8 Coût complet tous flux confondus et pour chaque flux de déchets	41
Article 4.9 Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets	41
LA COMMUNICATION ET PREVENTION.....	42

PRESENTATION DU SICTOM DU MARSAN

1.1 COMPOSITION DU SYNDICAT ET TERRITOIRES DESSERVIS

Le SICTOM est un syndicat mixte fermé composé des communautés de communes et communauté d'Agglomération suivantes :

Mont-de-Marsan Agglomération

18 communes

55 659 Habitants

Communauté de Communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac Landais

12 communes - 6 411 Habitants

Communauté de Communes du Pays Grenadois

11 communes - 7 884 Habitants

Communauté de Communes des Landes d'Armagnac

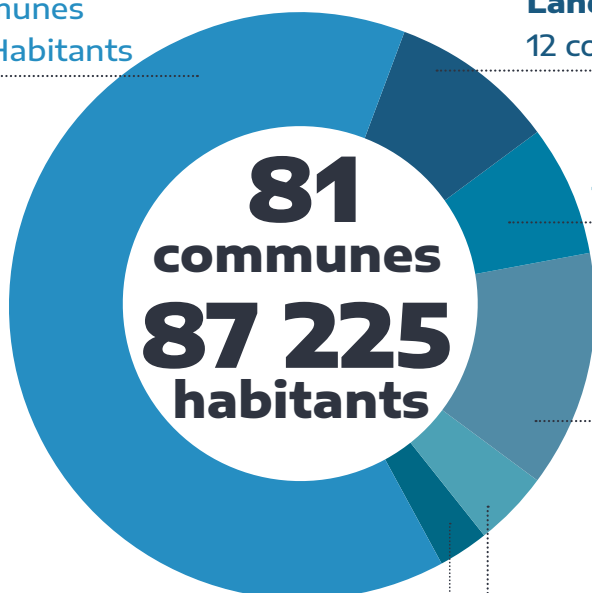
27 communes - 11 205 Habitants

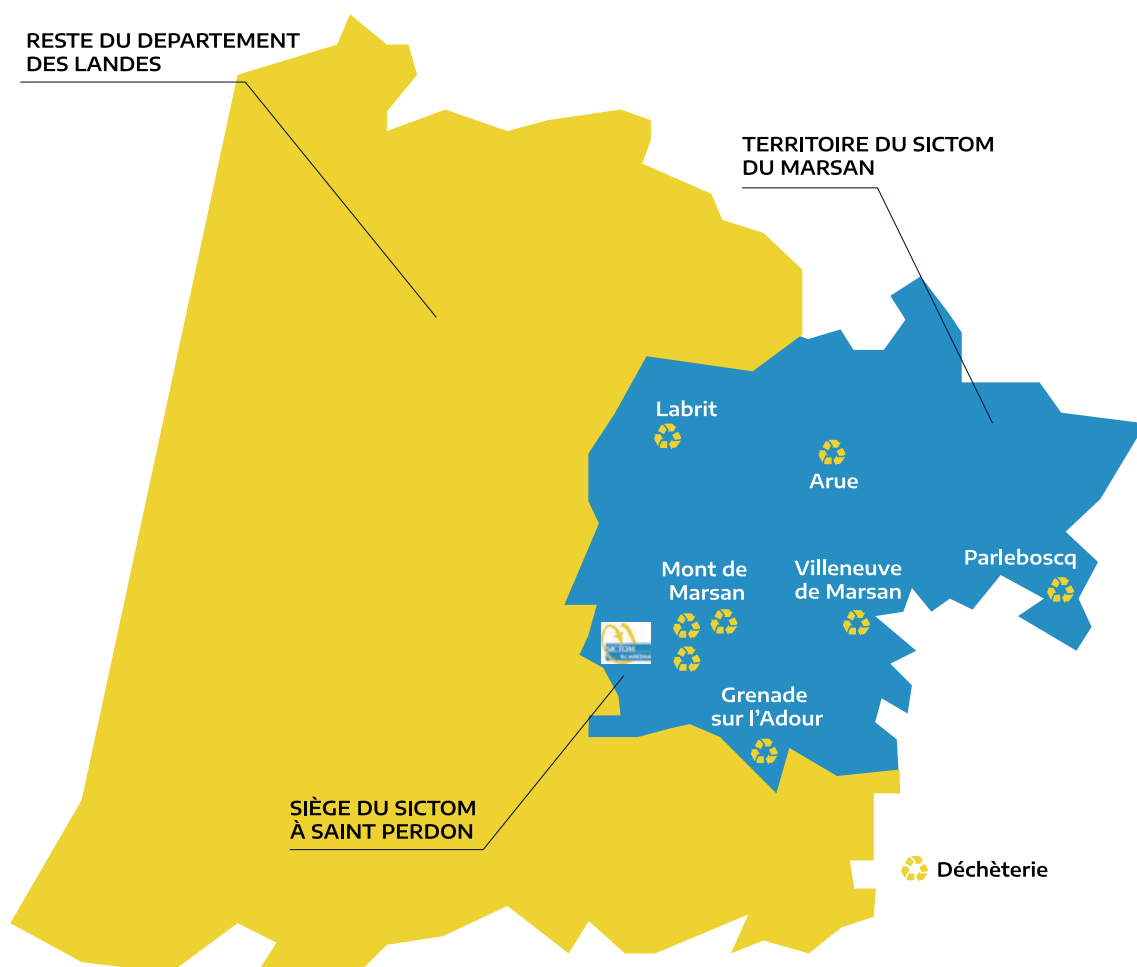
Communauté de Communes Chalosse Tursan (Aurice, Bas-Mauco, Cauna, Haut-Mauco)

4 communes - 2 448 Habitants

Communauté de Communes Cœur Haute Lande (Bélis, Brocas, Canenx, Cère, Garein, Labrit, Maillères, Le Sen, Vert)

9 communes - 3 618 Habitants







Nouveau véhicule de collecte

Conformément à la modification statutaire intervenue par arrêté préfectoral en date du 23 juin 2016, le Syndicat a pour objet d'assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

COMPÉTENCES CONCERNANT LA COLLECTE :

- ▶ Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- ▶ Collecte sélective et tri-conditionnement des déchets recyclables ;
- ▶ Récupération des déchets ménagers et assimilés au moyen de déchèteries ;
- ▶ Collecte des déchets verts en porte à porte ou en apport volontaire au moyen des déchèteries.

COMPÉTENCES CONCERNANT LE TRAITEMENT :

- ▶ Traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- ▶ Traitement des déchets végétaux ;
- ▶ Suivi post-exploitation du centre de stockage de déchets ménagers ;
- ▶ Traitement des refus inertes de l'unité de compostage et des gravats des déchèteries dans une installation de stockage des déchets inertes (ISDI) ;

La dernière modification statutaire a rendu possible la conclusion de conventions avec les Communes et les Communautés de Communes pour la mise en œuvre de conteneurs enterrés et semi-enterrés, y compris dans le cas de maîtrise d'ouvrage déléguée.

LA REPRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL EST LA SUIVANTE :

- ▶ Mont de Marsan Agglomération : 9 délégués titulaires et 9 suppléants
- ▶ Communautés des Communes des Landes d'Armagnac, Coeur Haute Lande, du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais et du Pays Grenadois : 5 délégués titulaires et 5 suppléants chacune, soit au total 20 délégués titulaires et 20 suppléants
- ▶ Communauté des Communes Chalosse Tursan : 2 délégués titulaires et 2 suppléants

Le Comité Syndical du SICTOM du Marsan est donc composé de 31 délégués. Le Comité Syndical est l'organe délibérant. Il siège en séance plénière 4 à 5 fois par an pour définir les grandes orientations du Syndicat. Suite aux dernières élections, et au vote en Comité Syndical le 24 août 2020, le SICTOM est représenté à sa tête par Mr Jean-Paul ALYRE, Président, et MM. Jean-Michel GUILLAUME (du 1er janvier à fin septembre) a été remplacé par Jean-Louis DEJEAN (à compter du 13 décembre 2021) et Jean-Louis DARRIEUTORT, 1er et 2ème Vice-Présidents.

1.2 ORGANISATION

Le SICTOM du Marsan est organisé autour de plusieurs services pour assurer la gestion des déchets de son territoire :

- ▶ Le service de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables (tri sélectif),
- ▶ Le service déchèteries,
- ▶ Le service transports, assurant les évacuations des bennes en déchèteries,
- ▶ Le service atelier mécanique et entretien du patrimoine,
- ▶ Le service redevance spéciale, gérant la facturation des professionnels pour la gestion de leurs déchets assimilés aux ordures ménagères,
- ▶ Les services administratifs (Ressources humaines, finances et comptabilité),
- ▶ Le service communication, dont les missions principales sont l'information aux usagers, la sensibilisation et la prévention.

1.3 LES MOYENS TECHNIQUES

Le SICTOM dispose de différents moyens de pré-collecte en fonction de l'organisation de sa collecte, adaptée aux disparités de son territoire :

- ▶ Collecte en porte à porte : mise à disposition de bacs individuels dans le secteur urbain (Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont) ;
- ▶ Collecte en porte à porte : mise à disposition de bacs de regroupement dans le secteur rural ;
- ▶ Collecte en point d'apport volontaire (PAV) : mise en place de conteneurs enterrés et semi-enterrés ou de colonnes aériennes.

Ces différents fonctionnements concernent la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la collecte des déchets verts (uniquement pour le secteur urbain).

Le SICTOM du Marsan dispose également d'un réseau de 8 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Le SICTOM gère à la fois la partie

haut de quai (accueil des usagers, gardiennage), mais aussi une partie du bas de quai (gestion des enlèvements, évacuations des bennes, etc...).

Pour assurer ces prestations, le SICTOM dispose de la flotte de véhicules suivante :

- ▶ 8 BOM de 26 tonnes,
- ▶ 9 BOM de 19 tonnes,
- ▶ 1 mini BOM de 7,5 tonnes pour la gestion des ruelles et impasses, et des points de sécurité,
- ▶ 4 BOM 26 tonnes avec grue auxiliaire (pour la collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés),
- ▶ 1 BOM grue de 19 tonnes,
- ▶ 5 camions polybenne 26 tonnes,
- ▶ 3 camions polybenne 26 tonnes avec grue auxiliaire,
- ▶ 1 camion de lavage,
- ▶ 1 tracteur avec remorque de type fond mouvant automatique,
- ▶ 9 véhicules légers (voitures de service),
- ▶ 4 véhicules utilitaires de type fourgon,
- ▶ 2 rouleaux compacteurs sur berce (Packmat) pour l'activité déchèteries,
- ▶ 1 chargeuse CASE
- ▶ 2 chariots élévateurs avec godets de type MANISCOPIC
- ▶ 1 chariot élévateur avec godet JCB (sur la déchèterie du Conte)

Le traitement des ordures ménagères résiduelles est assuré sur le site de Saint Perdon (siège administratif du SICTOM du Marsan) grâce à l'Unité de Valorisation Organique permettant de valoriser en compost la part fermentescible des déchets. Cette installation a une capacité de traitement maximale de 26 000 tonnes par an.

Le SICTOM dispose également d'une ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) recevant les gravats du réseau des 8 déchèteries. Sa capacité est de 5 000 tonnes/an jusqu'en 2037. La valorisation des gravats permet de libérer de la place.



Conteneurs semi-enterrés situés à St Justin

1.4 LA POLITIQUE GÉNÉRALE DU SICTOM DU MARSAN

Tous les jours, les agents du SICTOM du Marsan se mobilisent et mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour gérer les déchets ménagers et assimilés générés par les usagers, afin de les diriger vers les filières de valorisation et de traitement les mieux adaptées.

1.4.1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

**« Le meilleur déchet,
c'est celui que l'on ne produit pas ! ».**

C'est au travers de ce principe que l'équipe du service communication du SICTOM du Marsan agit pour sensibiliser les habitants du territoire à changer leurs pratiques.

**L'objectif est de produire moins de déchets
en diminuant le poids de nos poubelles.**

Dans cette optique, le SICTOM s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), avec pour principales thématiques :

- Éviter la production de déchets verts et favoriser la gestion de proximité des bio-déchets,

- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Augmenter la durée de vie des produits,
- Favoriser la consommation responsable,
- Réduire la production des déchets des entreprises,
- Réduire la production des déchets du BTP,
- Réduire la production des déchets marins,
- Être éco-exemplaire.

1.4.2 LA COLLECTE

Le SICTOM du Marsan a développé sur son territoire différents modes de collectes adaptés en fonction de la typologie de son territoire.

Ainsi, des bacs individuels ont été mis en place pour équiper chaque foyer dans les zones urbaines denses sur Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont. Ce dispositif permet une très bonne captation du gisement des déchets, avec une très bonne qualité de tri. Le coût élevé de cette collecte est compensé par la proximité et la densité des habitations.

Sur le reste du territoire, plus rural, deux dispositifs sont principalement utilisés :

- Les bacs de regroupement,
- Les conteneurs enterrés et semi-enterrés.

Ces modes de collecte permettent de desservir de façon rationnelle les usagers tout en optimisant les coûts de collecte.



Par ailleurs, le SICTOM s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement à grande échelle de la conteneurisation enterrée. Plusieurs communes sont désormais équipées dans leur intégralité. Le déploiement de la conteneurisation enterrée va se poursuivre dans les prochaines années. Ce dispositif permet de réduire fortement la pénibilité du travail, facteur de fort absentéisme qui s'est aggravé depuis 2015, et permet de maîtriser, à terme, les coûts de fonctionnement.

Sur l'ensemble des points de collecte, à chaque point d'ordures ménagères est systématiquement associé un conteneur pour le tri sélectif. Cette forte disponibilité augmente les performances, ce qui explique le ratio élevé de collecte des emballages recyclables en kg/hab/an sur le territoire du SICTOM. Une collecte spécifique des cartons a été mise en place sur le centre-ville de Mont de Marsan tous les mardis.

Pour la collecte des encombrants et autres déchets ménagers, le SICTOM du Marsan dispose d'un réseau de huit déchèteries, réparties sur son territoire pour faciliter au mieux l'accès aux usagers. De nombreuses catégories de déchets y sont acceptées, y compris les déchets dangereux des

ménages. Les apports sont limités, pour que tous les usagers puissent bénéficier du service.

Un règlement intérieur des déchèteries précise toutes les modalités d'accès, les types de déchets acceptés ou interdits.

Par ailleurs, les déchets des professionnels sont interdits en déchèteries, à l'exception des cartons (sur présentation d'une carte d'accès).

Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI), pour les patients en automédication, sont également collectés en déchèteries selon un calendrier spécifique.

De même, de nombreuses familles de petits déchets (radiographies, capsules Nespresso, ampoules, néons, piles) sont collectées en déchèteries, suite à la contractualisation avec divers éco-organismes.

Le SICTOM du Marsan a réalisé ces dernières années de nombreux travaux de réhabilitation et de sécurisation sur ses déchèteries. En outre, la vidéo protection s'est démocratisée sur la quasi-totalité des sites, ce qui a permis d'éviter les situations difficiles liées aux effractions, que nous connaissions auparavant.



1.4.3 LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées au sein de l'Unité de Valorisation Organique de Saint-Perdon. Cette unité est exploitée par Paprec Energies (anciennement Dalkia Wastenergy qui a fusionné) et permet de valoriser la part fermentescible des ordures ménagères en compost normé. Les refus de l'installation sont traités sur l'Unité de Valorisation Énergétique de Pontenx-les-Forges (appartenant au SIVOM du Born). Les ferrailles extraites sur la chaîne de tri sont séparées et valorisées. Les inertes sont extraits et stockés sur l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI) situé à proximité de l'UVO gérée par le SICTOM.

Les emballages recyclables issus de la collecte sélective sont dépotés et stockés provisoirement dans un bâtiment à Saint-Perdon (transfert), pour être ensuite réexpédiés par l'intermédiaire de semi à fond mouvant au centre de tri Trivalor à Illats (33),

exploité par le groupe PAPREC. Le tri automatisé permet la séparation des différentes fractions recyclables et le tri manuel permet d'affiner la pureté des flux qui sont ensuite repris par des repreneurs pour être valorisés et passer au statut de matière première secondaire (MPS).

Les déchets collectés en déchèteries sont également valorisés au maximum. Le SICTOM s'attache à choisir des prestataires d'enlèvement et de traitement vertueux.

Les déchets verts du territoire, représentant une part importante des déchets collectés en déchèteries, sont directement transportés sur la plateforme Thalie du SYDEC à Campet-et-Lamolère, pour être valorisés en compost avec les boues d'épuration.

La contractualisation avec de nombreux éco-organismes, au fur et à mesure de leur création, permet à de multiples catégories de déchets d'être valorisés.

Ces nombreuses filières permettent depuis plusieurs années une meilleure séparation des flux en amont, qui se traduit sur les tonnages collectés tous les ans.

ECO-ORGANISMES PARTENAIRES



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

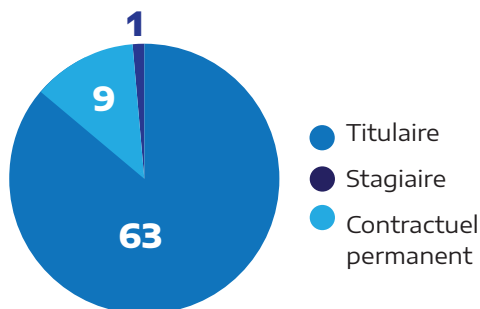


Tous ces éco-organismes apportent leur soutien logistique et financier au Syndicat

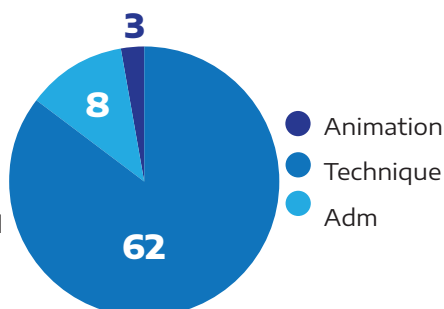
1.5 LES MOYENS HUMAINS

Le SICTOM compte 73 agents répartis comme suit:

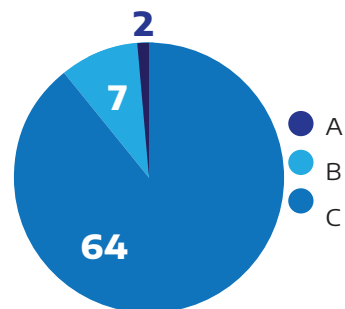
AGENTS PAR STATUTS



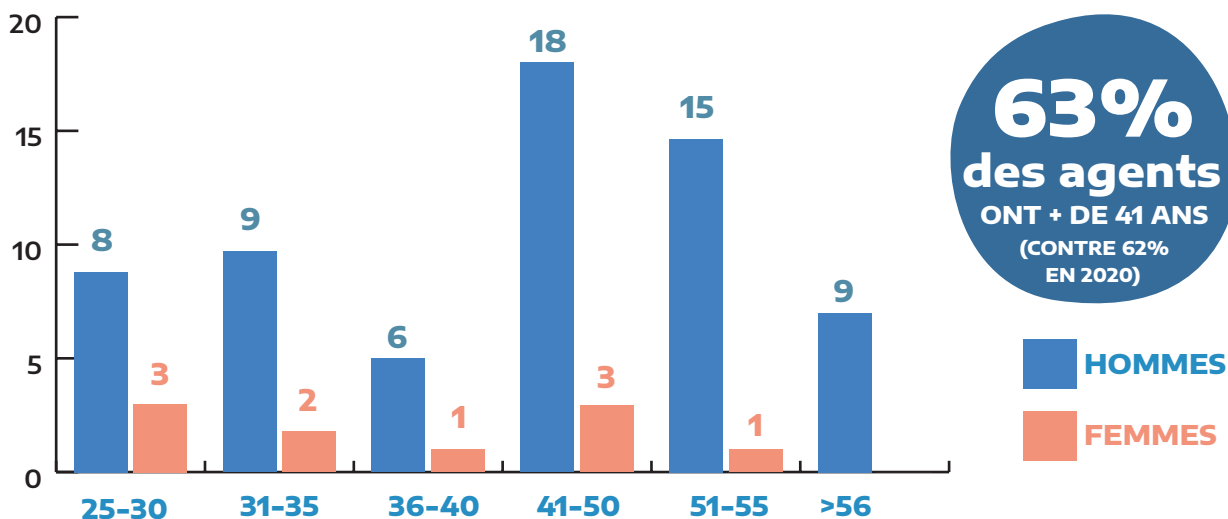
AGENTS PAR FILIÈRES



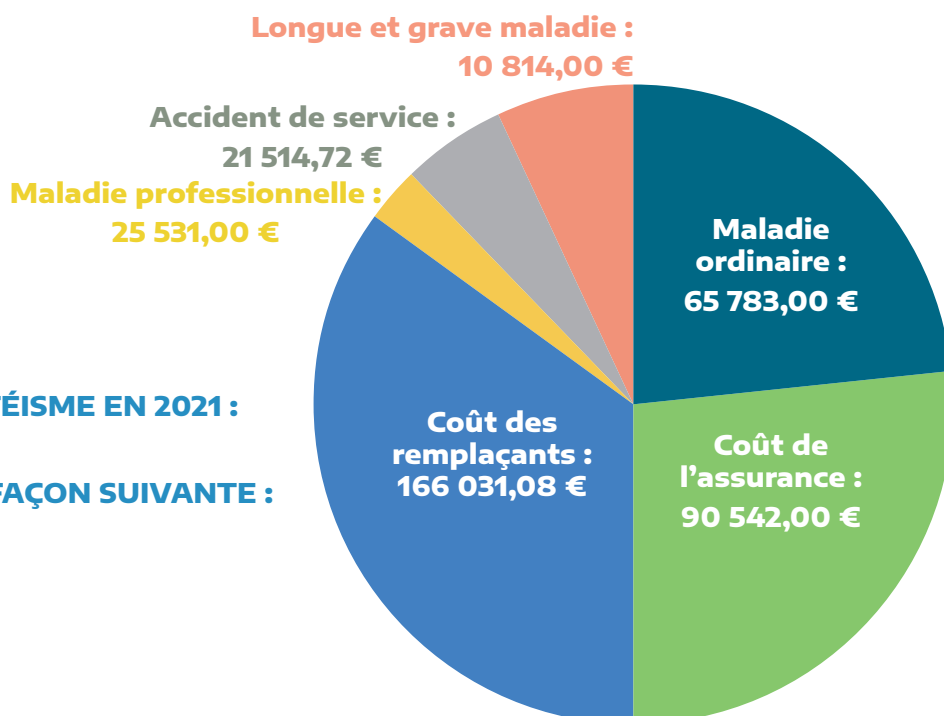
AGENTS PAR CATÉGORIES



PYRAMIDE DES AGES



**LE COÛT DE L'ABSENTÉISME EN 2021 :
380 215,80 €
DÉCOMPOSÉS DE LA FAÇON SUIVANTE :**



LA COLLECTE



Le SICTOM du Marsan assure en régie la collecte :

- ▶ Des ordures ménagères résiduelles,
- ▶ Des emballages recyclables (tri sélectif),
- ▶ Des déchets assimilables aux ordures ménagères (pour les professionnels dans le cadre de la redevance spéciale),
- ▶ Des autres déchets ménagers au sein des déchèteries.

Le tableau ci-contre récapitule tous les moyens de pré-collecte dont dispose le SICTOM sur son territoire

En 2021, 207 nouveaux conteneurs ont été installés :

Nous avons installé
207

NOUVEAUX CONTENEURS



- ▶ 82 pour les ordures ménagères,
- ▶ 81 pour les déchets recyclables ;
- ▶ 29 pour le verre ;
- ▶ 15 pour le papier.

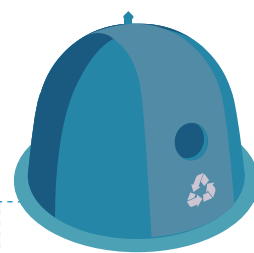
Pour les déchets ménagers spécifiques, tels que les encombrants, le tout-venant, les gravats, le bois, etc..., la collecte s'effectue au sein du réseau des huit déchèteries du territoire.

2.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte est assurée soit en porte à porte au moyen de bacs individuels (Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont) et de bacs de regroupement, soit en apport volontaire au moyen de conteneurs enterrés et semi-enterrés.



37182
BACS
INDIVIDUELS



1041
CONTENEURS
ENTERRÉS OU
SEMI-ENTERRÉS

EQUIPEMENT DE PRÉ-COLLECTE	TOTAL	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	DÉCHETS VERTS	VERRE	PAPIER
SECTEUR URBAIN (Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont (intérieur rocade) Collecte en porte à porte						
BACS INDIVIDUELS (140 / 240 / 340 / 770 litres)	37 182					
 MÉNAGES		11 990	12 089	10 282		
 PROFESSIONNELS		1 953	868			
SECTEUR URBAIN (Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont) – collecte en porte à porte						
CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS	208	91	78		30	9
SECTEUR RURAL Bacs de regroupement – collecte en porte à porte						
 BACS 770 litres		1 997	2 227			
SECTEUR RURAL Collecte en point d'apport volontaire						
CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS	1041	 416	 412		 134	 79
SECTEUR URBAIN ET RURAL Collecte en point d'apport volontaire						
COLONNES AÉRIENNES	375		2		267	106

2.1.1 FRÉQUENCE DE COLLECTE

Les communes rurales sont collectées une fois par semaine et, pour les plus importantes, deux fois par semaine dans leur centre bourg.

L'hyper centre de Mont de Marsan est collecté en conteneurs enterrés trois fois par semaine. La

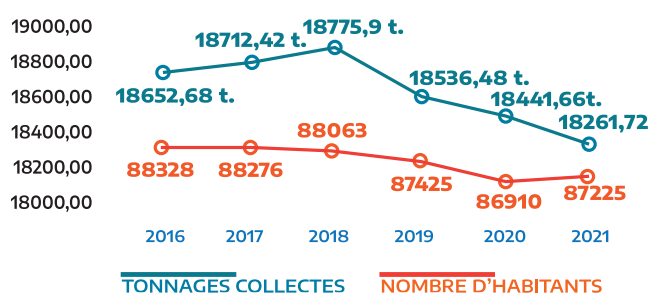
collecte est réalisée au moyen d'une benne à ordures ménagères avec grue auxiliaire. Elle nécessite un seul agent au lieu de trois.

Les autres secteurs urbains de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont sont collectés une fois par semaine depuis juin 2013 suite à la mise en place des bacs individuels.

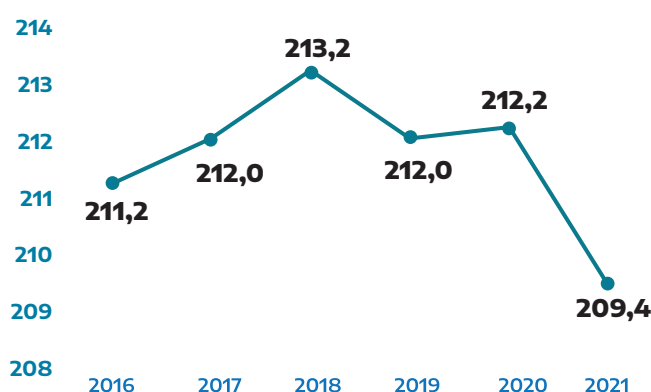
2.1.2 TONNAGES COLLECTÉS

Le graphique ci-dessous montre **l'évolution des tonnages des ordures ménagères collectés** sur le périmètre des 81 communes que gère le SICTOM du Marsan.

Le graphique ci-dessous montre **l'évolution de la quantité d'ordures ménagères produites par usager (en kg/hab/an)**



Pour l'année 2021 cela représente une baisse de 2,80 kg/hab/an.



Plusieurs explications possibles :

- Le détournement des déchets d'emballages soumis à l'extension des consignes de tri ;
- La révision du plan de prévention qui est axé sur le développement du compostage (individuel et partagé) ;
- Les apports en déchèteries.

2.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective est réalisée en régie suivant les mêmes modes que la collecte des ordures ménagères (soit en porte à porte en bacs individuels ou en bacs de regroupement, soit en points d'apport volontaire en conteneurs enterrés ou semi-enterrés, ou en colonnes aériennes).

Cette année la collecte sélective a évolué ! le SICTOM a mis en place l'extension des consignes

de tri sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} mai 2021. De nouveaux déchets sont désormais acceptés dans le sac et/ou bac jaune : pots et barquettes, les plastiques souples, les petits aluminiums....

L'ouverture des consignes de tri et la disponibilité du dispositif ainsi que l'accès aisé au tri permettent d'obtenir de très bonnes performances ; ainsi en 2021, 52,80 kg/hab/an ont été captés sur notre territoire (+3,15 % par rapport à 2020).

Les usagers concernés par les bacs de regroupement et les conteneurs enterrés et semi-enterrés reçoivent une dotation de sacs jaunes transparents dans lesquels ils conditionnent leurs emballages recyclables en mélange.

Pour les bacs individuels, les usagers déposent leurs emballages en vrac. Les nouvelles consignes de tri augmentent le volume du tri (pots, barquettes, films) ce qui a entraîné dans certains foyers un changement du volume de bac. Cette modification représente environ 50% des demandes supplémentaires en 2020 environ 250 demandes en 2021 480 changements de volume du bac.

Les déchets recyclables issus du tri sont triés et valorisés sur deux centres de tri pour cette année :

- Le centre de tri de Paprec basé à Montardon (64) du 1^{er} janvier 2021 au 30 avril 2021 ;
- Le centre de tri de Trivalo 33 de Paprec/Coved basé à Illats (33) du 1^{er} mai et jusqu'à la fin du contrat soit 2026.

2.2.1 FRÉQUENCE DE COLLECTE

Les Communes rurales sont collectées une fois par quinzaine et, pour les plus importantes, une fois par semaine dans leur centre bourg.

L'hyper centre de Mont de Marsan est collecté en conteneurs enterrés trois fois par semaine. La collecte est réalisée au moyen d'une benne à



ordures ménagères avec grue auxiliaire. Elle nécessite un seul agent au lieu de trois.

Les autres secteurs urbains de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont sont collectés une fois par quinzaine depuis juin 2013 avec à la mise en place des bacs individuels.

L'extension des consignes de tri a augmenté les tonnages de déchets recyclables, ce qui a entraîné des débordements sur certains secteurs. Un bilan sera réalisé sur le début de l'année 2022 pour revoir les fréquences de collecte sur les points nécessaires.

2.2.2 TONNAGES VALORISÉS

Les tonnages collectés et livrés au centre tri sont différents des tonnages valorisés. Une freinte est appliquée sur nos déchets entrants. C'est-à-dire qu'il y a une perte de poids pendant son transport et pendant le temps de stockage (des bouteilles contenant des liquides qui se vident et perte des petites fractions des matières lors du stockage). La freinte du centre de tri Trivalo 33 est de 2% soit une perte de 93,18 tonnes sur les tonnages entrants.

Depuis le 1^{er} mai le tri s'effectue différemment et sur un nouveau centre de tri : nouvelles matières valorisables.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TONNAGES CS COLLECTÉS	4085,900	4139,060	4450,045	4435,200	4448,320	4588,680
Refus	779,884	822,237	843,622	863,811	965,015	919,020
Acier	154,936	136,791	144,648	123,378	109,385	152,790
Aluminium	14,785	14,810	15,546	15,026	16,394	34,870
Petit aluminium						18,350
ELA tétra brick (5.03)	68,513	64,503	53,599	52,869	36,776	96,350
EMR cartons imprimés (5.02)	832,046	906,853	972,665	1196,151	1511,267	1195,230
Gros de magasin (1.02)	541,096	468,034	453,455	546,625	522,418	192,710
Journaux - Magazines (1.11)	1335,645	1389,187	1577,089	1362,833	1069,976	1272,310
PEHD	117,795	115,059	113,046	54,299	58,920	199,590
PET Clair Q4	171,030	152,196	184,996	158,975	108,321	208,760
PET Foncé Q5	47,383	49,489	63,242	40,572	38,414	49,550
SACS PE	22,893	19,911	28,137	20,624	11,392	135,350
FLUX DEV						113,790
TONNAGES CS VALORISÉS	3306,122	3316,833	3606,423	3571,352	3483,263	3669,650
% REFUS	19,09%	19,87%	18,96%	19,48%	21,69%	20,03%
RATIO CS (KG/HAB/AN)	50,32	51,04	50,53	50,73	51,18	52,80

► Les petits aluminiums : opercules de bouteilles, emballages de chocolats, de beurre, capsules de café, feuille d'aluminium... ;

► Les pots et barquettes en plastique : pots de yaourts, de crème, les barquettes de charcuterie, de plats cuisinés...

► Les films : les suremballages des packs d'eau, les sacs...

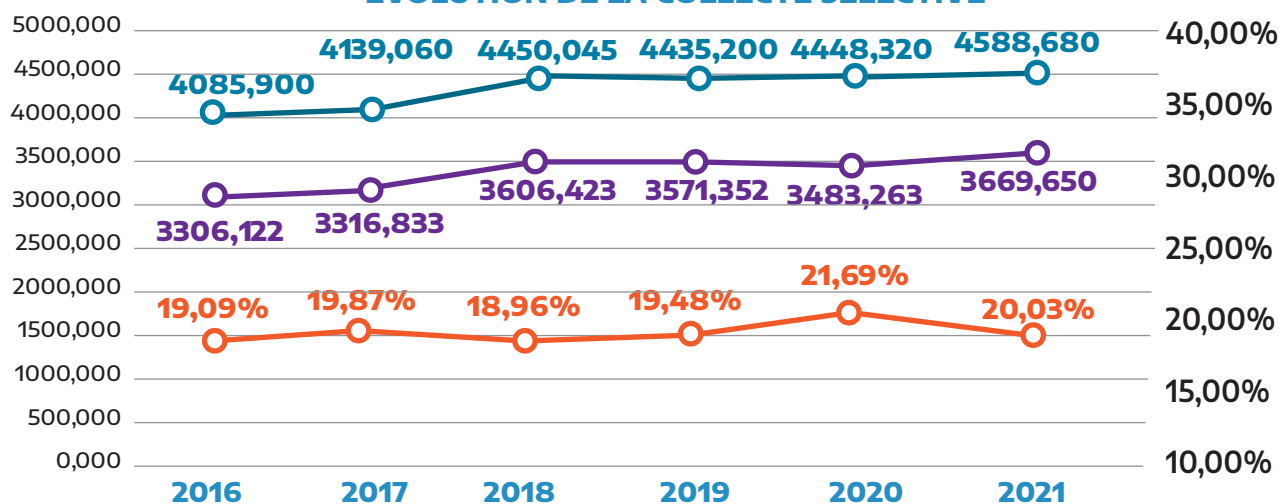
Le fonctionnement du centre de tri est automatisé, plusieurs machines de tri optique, des balistiques...

Le graphique ci-dessus montre l'évolution des tonnages valorisés, ainsi que l'évolution du taux de refus.

L'évolution constatée de 5,35% entre 2020 et 2021 résulte du démarrage de l'extension des consignes de tri, pour les nouvelles catégories mais cette simplification du geste du tri a permis d'augmenter les tonnages des autres matières. Par exemple, le tonnage de l'acier a augmenté d'environ 39%.

Le ratio par habitant a progressé de 3,16% soit 1,62 kg/hab/an.

EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE



TONNAGES CS COLLECTES

TONNAGES CS VALORISES

% REFUS

Le taux de refus a diminué entre 2020 et 2021 de 7,65%. Cette diminution s'explique par le fait qu'auparavant les habitants mettaient dans le sac jaune des pots et des barquettes qui étaient placés dans les refus. Désormais ces derniers sont valorisables et sortent ainsi des refus.

Il est important d'accentuer la communication au niveau des usagers pour faire descendre ce taux de refus et retrouver un taux autour de 18% comme en 2018. Au niveau national ce taux est de 21,1%.

Les refus de la collecte sélective sont quant à eux évacués et transformés en CSR (Combustibles Solides de Récupération) sur plusieurs sites : centre Paprec de Bruguères, Pena Environnement à Mérignac et plusieurs cimenteries en Espagne.

2.3 COLLECTES SPÉCIFIQUES DU VERRE ET DU PAPIER

2.3.1 LE VERRE

EN 2021



2 937,83 t.

TONNAGE LIVRÉ

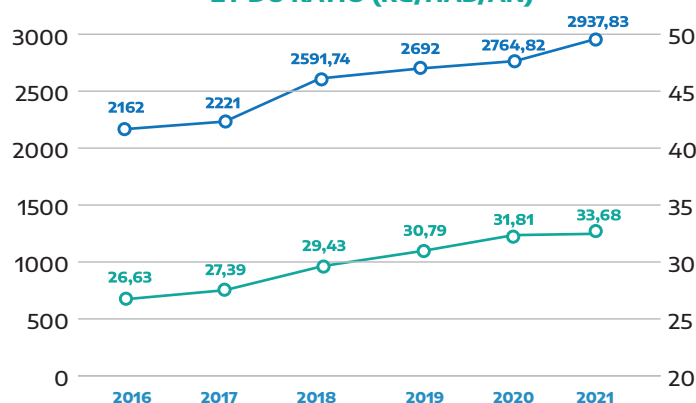
+6,25% +173t.

PAR RAPPORT A 2019

33,68 kg/hab/an

(MOYENNE NATIONALE 31,2 KG/HAB/AN)

EVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS (TONNES) ET DU RATIO (KG/HAB/AN)



La collecte du verre est assurée par la Société Landaise de Récupération (SLR) à CLERMONT (Landes), qui achemine directement le verre à l'usine de VAYRES (33). Le verre est collecté en points d'apport volontaire (PAV). Le SICTOM disposait fin 2021 d'un réseau de 431 colonnes au total réparties sur l'ensemble des Communes, dont 164 colonnes enterrées ou semi-enterrées.

Le tonnage livré s'établit à 2 937,83 Tonnes, en augmentation de 6,25% par rapport à 2020 (+ 173 Tonnes) ; le ratio de collecte s'établit à 33,68 kg/hab/an pour une moyenne nationale de 31,2 kg/hab/an (source CITEO – 2016). L'évolution progressive et constante ces 6 dernières années est liée principalement à la densification des points de collecte mais également à des actions de communication en faveur du recyclage du verre.

2.3.2 LE PAPIER

EN 2021

723,64 t.

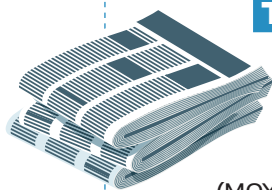
TONNAGE COLLECTÉ

+ 123 TONNES

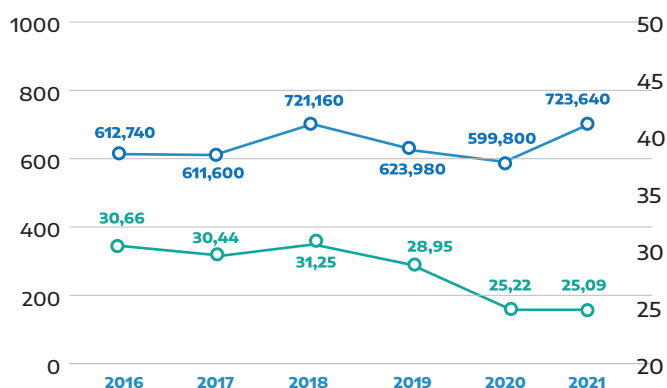
PAR RAPPORT A 2020

25,09 kg/hab/an

(MOYENNE NATIONALE 19 KG/HAB/AN)



**EVOLUTION
DES TONNAGES DE PAPIER EN PAV (TONNES)
ET DU RATIO (KG/HAB/AN)**



La collecte spécifique du papier en PAV est assurée en régie par le service Transport du SICTOM du Marsan. Le tonnage collecté en 2021 est de 723,64 Tonnes, en nette hausse par rapport à 2020 : plus de 123 tonnes supplémentaires.

Le ratio est de 25,09 kg/hab/an est élevé par rapport à la moyenne nationale qui s'élève à 19 kg/hab/an (source Citeo - 2019).

2.4 COLLECTE SPÉCIFIQUE DU TEXTILE

La collecte des textiles – y compris les articles de maroquinerie, jouets, peluches, linge de maison, tissus d'ameublement etc... - a été confiée à la Société PHILTEX Recycling.

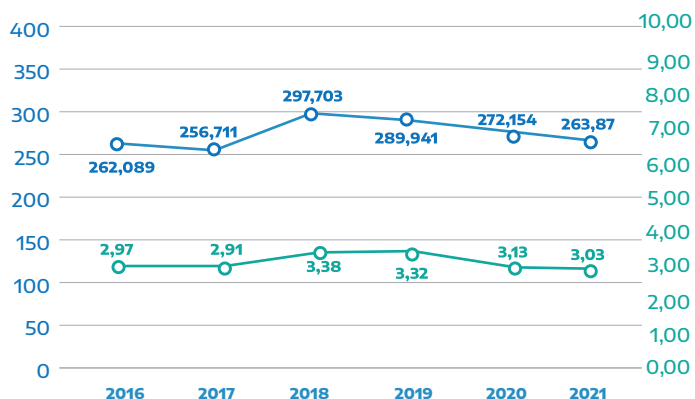
**Sur le territoire du SICTOM il y a 89 bornes textiles installées.
Une grande majorité des communes dispose de cet équipement.**

La quantité récupérée et traitée s'élève en 2021 à 263,87 Tonnes (soit 3,03 kg par habitant, ce qui est légèrement en dessous de la moyenne nationale qui s'établit à 3,4 kg/habitant) et enregistre une baisse d'environ -3% par rapport à l'année 2020. Il est précisé que ce ratio ne prend pas en compte les apports de textiles au niveau des points de collecte privés (associations, magasins de vêtements...).

En 2021 il y a eu une accélération de l'utilisation des plateformes numériques pour la revente de vêtements, d'accessoires de modes, chaussures...Ce qui se traduit par une diminution des tonnages collectés.

La convention conclue avec l'éco organisme Eco TLC permet au Syndicat de percevoir un soutien au titre de la communication, à hauteur de 0,10 € par habitant.

**EVOLUTION
DES TONNAGES DE TEXTILE (TONNES)
ET DU RATIO (KG/HAB/AN)**



EN 2021

263,87 t.

TONNAGE LIVRÉ

-3%

PAR RAPPORT A 2020

3,03 kg/hab/an

(MOYENNE NATIONALE 3,4 KG/HAB/AN)



EN 2021

2.5 COLLECTE SPÉCIFIQUE DU CARTON



50,640 t.

CARTONS COLLECTÉS

**CHEZ LES
COMMERÇANTS
DU CENTRE-VILLE DE
MONT-DE-MARSAN**

TOUS LES MARDIS

La collecte du carton s'effectue principalement en apport volontaire sur les déchèteries. Toutefois, une collecte spécifique du carton en porte à porte, en centre-ville de Mont de Marsan, a été mise en place pour les commerçants. Cette collecte est réalisée tous les mardis.

En 2021, ce sont 50,640T de cartons qui ont été collectées en porte à porte auprès des commerçants. Soit une hausse de 24,5%.

Les déchets d'activité professionnelle ne sont pas acceptés en déchèteries, toutefois les professionnels peuvent demander une carte d'accès en déchèteries, pour les cartons uniquement.

2.6 ORGANISATION DE LA COLLECTE ET SES ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES

2.6.1 ORGANISATION

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE EST ORGANISÉE DE LA FAÇON SUIVANTE :

- Pour le secteur urbain : bennes de 19 tonnes avec équipage de 3 personnes (1 chauffeur et 2 ripeurs) ;
- Pour le secteur rural : bennes de 26 tonnes avec équipage de 2 personnes (1 chauffeur et 1 ripeur).

LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE EST ORGANISÉE DE LA FAÇON SUIVANTE :

- Benne à ordures ménagères de 26 tonnes avec 1 chauffeur grutier (pour la manutention des conteneurs enterrés).

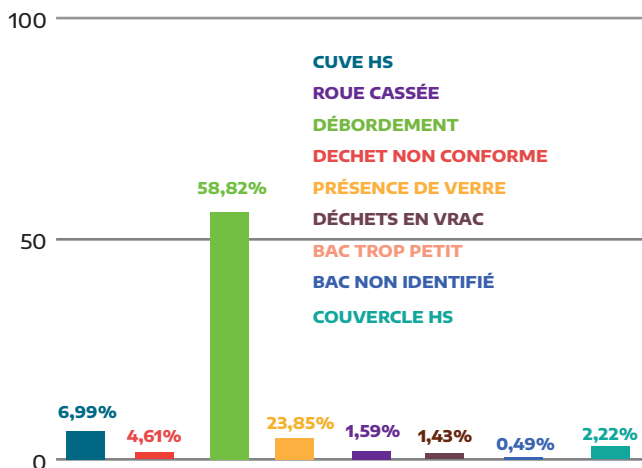
Le personnel administratif dédié à la collecte assure le suivi qualité en fonction des remontées d'information des bennes.

LE SYSTÈME DE GÉOLOCALISATION EMBARQUÉ DANS TOUS LES VÉHICULES DEPUIS 2018 A PERMIS DE DISPOSER DE REMONTÉES D'INFORMATION DU TERRAIN TELLES QUE :

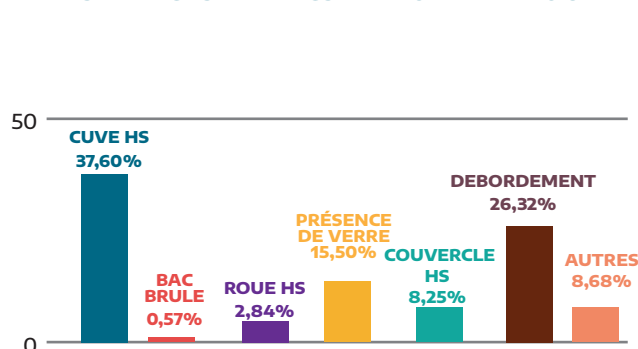
- Le taux de remplissage des conteneurs enterrés et semi-enterrés
- Les pannes et dysfonctionnements constatés sur les conteneurs enterrés et semi-enterrés
- Les problèmes rencontrés lors de la collecte des bacs

Toutes ces données permettent d'extraire des statistiques et de déterminer les suites à donner (remplacement de bacs, actions de communication, etc...).

DOLÉANCES DES BACS DE 140 LITRES À 340 LITRES PARTICULIERS



DOLÉANCES DES BACS 770 LITRES RÉSIDENCES ET BACS EN BORD DE ROUTE





Par ailleurs, la sécurisation des tournées est un point de vigilance fondamental pour le SICTOM. Ainsi, pour toutes les créations de points de collecte en conteneurs enterrés et semi-enterrés, les principaux facteurs sont pris en compte, comme par exemple la nécessité ou non de créer une zone de stationnement, la visibilité lorsqu'un véhicule est arrêté, etc...

Afin de gérer les ruelles et impasses au niveau des centres villes de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont, le SICTOM du Marsan a fait l'acquisition d'une mini BOM de 7,5T. Ce véhicule permet de passer dans des secteurs inaccessibles pour des BOM traditionnelles.

Concernant la collecte traditionnelle, le logiciel de géolocalisation permet de vérifier la conformité entre circuit théorique et circuit réalisé, et de vérifier si les points de sécurité sont bien respectés (absence de collecte en marche arrière par exemple). Un bilan détaillé de chaque tournée est accessible et renseigne sur les informations principales (nombre de bacs vidés, durée de collecte, etc...).

2.6.2 FAITS MARQUANTS

- Le lavage des tenues est devenu quotidien, le nettoyage des vestiaires a été renforcé avec l'aide d'un prestataire extérieur qui a désinfecté tous les jours les douches, casiers, et les espaces de vie.
- La mise en place de l'extension des consignes de tri qui a augmenté les tonnages mais surtout les volumes.
- Un rééquilibrage des tournées de collectes sélectives en milieu urbain a été réalisé suite à des débordements sur certains secteurs.

2.6.3 EVOLUTIONS PRÉVISIBLES

Le développement de la conteneurisation enterrée va conduire dans les prochaines années à un accroissement des tournées en point d'apport volontaire, avec une diminution des tournées traditionnelles.

Le SICTOM du Marsan va poursuivre le renouvellement de son parc de véhicules. En renouvelant chaque année 2 à 3 véhicules de collecte, cela permet une maîtrise des charges d'investissement, et le maintien d'une flotte récente, condition indispensable pour le maintien du service.

Une étude sur les fréquences des collectes pour la collecte sélective en milieu rural et la collecte des déchets verts va être réalisée début d'année 2022 de manière à optimiser le service.

2.7 LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

2.7.1 ORGANISATION

Le SICTOM dispose d'un réseau de huit déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Le réseau est mutualisé et accessible à tous les usagers du Syndicat.

Les déchèteries sont implantées sur les communes suivantes :

- Mont de Marsan (2 sites)
- Saint Pierre du Mont
- Grenade sur l'Adour
- Villeneuve de Marsan
- Arue
- Labrit
- Parleboscq



2.7.2 ACCUEIL DU PUBLIC

L'accès est autorisé aux usagers particuliers du territoire. Les professionnels ne sont pas acceptés, sauf pour l'apport de cartons d'emballage, sur présentation d'une carte spécifique, et sous réserve de s'acquitter de la redevance spéciale.

Pour les autres types de déchets, les professionnels doivent s'orienter vers des structures privées, comme le Centre Landais de Tri des Déchets Industriels (CLTDI) situé à Saint-Avit.

Les jours et horaires d'ouverture sont basés sur la fréquentation des sites, et sont consultables sur le site internet du syndicat (www.sictomdumarsan.fr).

2.7.3 LES MATÉRIAUX ACCEPTÉS

Les déchets ménagers listés ci-dessous sont acceptés :

- ▶ les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE),
- ▶ les huiles minérales et huiles alimentaires,
- ▶ les déchets diffus spécifiques (DDS) regroupant notamment les peintures, solvants, produits phytosanitaires, etc.,

- ▶ les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), pour les usagers en automédication,
- ▶ les radiographies,
- ▶ les piles, ampoules, néons,
- ▶ les capsules Nespresso.

La liste exhaustive des déchets acceptés en déchèteries ainsi que les conditions d'accès sont consultables sur le site www.sictomdumarsan.fr

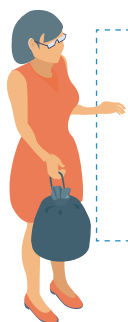
A contrario, d'autres déchets ne sont pas acceptés en déchèterie tels que les ordures ménagères (sac noir), le tri sélectif (sac jaune), les déchets radioactifs, l'amiante, les pneus, bouteilles de gaz, les munitions, les médicaments, etc.

Un volume journalier de dépôts est fixé en fonction des types de déchets. La limite est majoritairement fixée à 3 m³/j, pour les déchets verts, le tout-venant, le bois, les cartons, la ferraille.

Cette limite est baissée à 2 m³/j pour les gravats, 50 litres/j pour les DDS (déchets diffus spécifiques), ou encore 20 litres/j pour les huiles de vidange.

Ces limites journalières permettent d'offrir un service adapté et pertinent à l'ensemble des usagers.





302 536
USAGERS EN 2021

258 659
USAGERS EN 2020

+ 17%

(8% PAR RAPPORT À 2019)

2.7.4 FRÉQUENTATIONS

Les déchèteries du SICTOM ont reçu 302 536 usagers en 2021, contre 258 659 usagers en 2020, soit une hausse de 17% (8% par rapport à 2019).

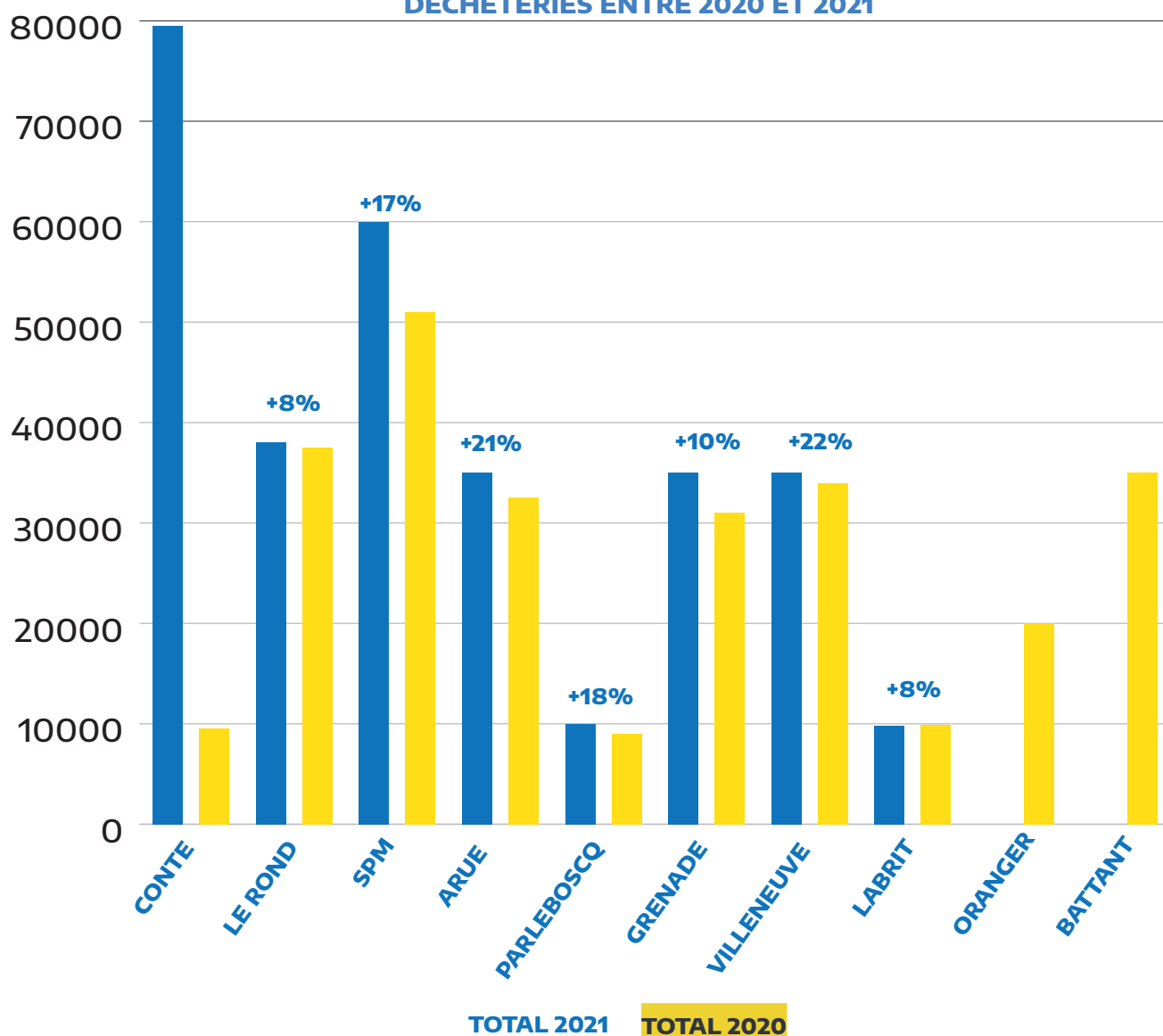
Cette augmentation significative s'explique de façon évidente, puisque l'année 2020 a été marquée par 2 périodes de confinement au printemps et à l'automne. L'année 2021 ayant été complète,

les usagers ont pu se rendre en déchèterie plus régulièrement.

La majorité des sites voit leur fréquentation augmentée excepté Grenade et Labrit.

Il est important de noter les très importantes fréquentations des sites de Saint-Pierre-du-Mont (60 718 visiteurs) et du Conte (79 330 visiteurs).

EVOLUTION DES FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES ENTRE 2020 ET 2021



2.7.5 TONNAGES COLLECTÉS

On note une augmentation globale de 7% des tonnages collectés en 2021, par rapport à l'année 2020 et de 4% par rapport à l'année 2019.

Cette hausse suit la courbe de la fréquentation.

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés pour les différents flux acceptés en déchèteries. Il présente également les différents repreneurs et le devenir des déchets.

Toutes les familles de déchets ont vu leur tonnage augmenté. Certains flux (ex : mobilier) ont bénéficié de l'ouverture de la nouvelle déchèterie du Conte (en fin d'année 2020) pour croître considérablement.

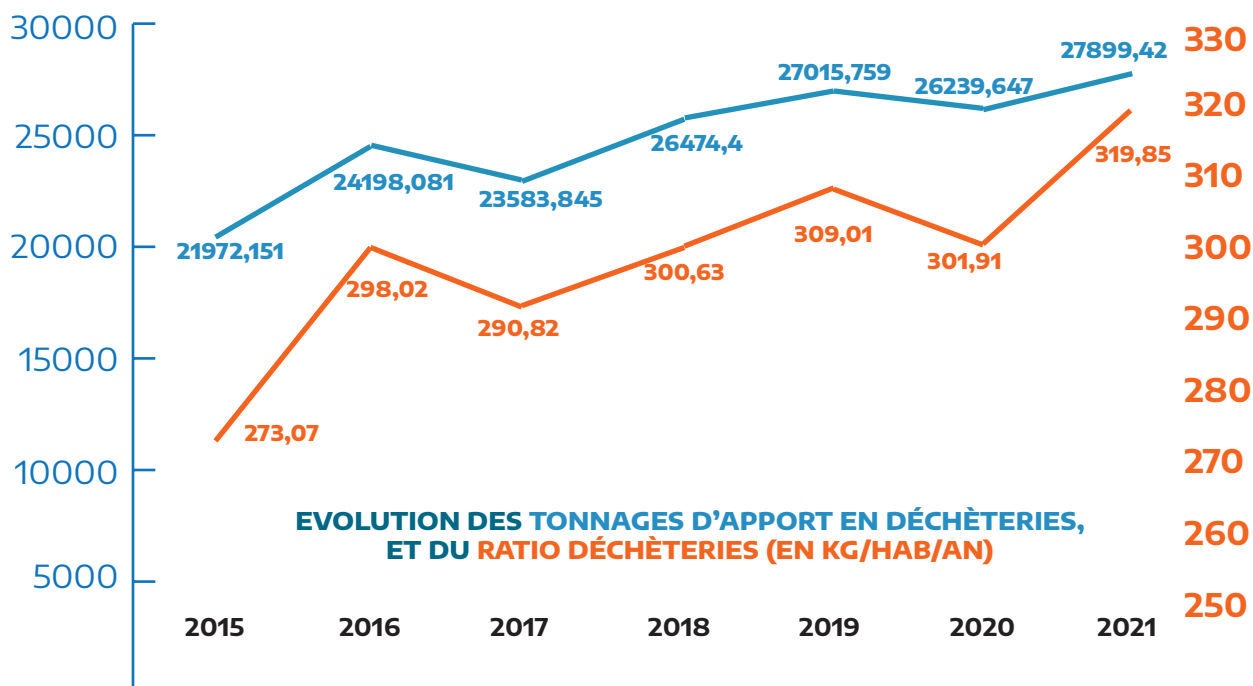
Seuls les tonnages de Tout-Venant sont plutôt

stables. C'est un constat positif, traduisant la qualité du tri déployée sur les sites mais aussi minimisant l'impact du prix de traitement de cette filière en sans cesse augmentation.

Ce flux de déchet si particulier est aujourd'hui envoyé au CLTDI et valorisé énergétiquement par le SIVOM du Born par incinération. Tout cela participe à la politique vertueuse du SICTOM du Marsan.

Notons également que les tonnages détournés vers la Recyclerie et l'association Landes Partage sont également en hausse (+26% par rapport à 2020). Cette démarche de prévention, actionnée en 2012 par le Syndicat, permet à certains objets (meubles, appareils électriques, vêtements,...) d'avoir une deuxième vie.

FLUX	REPRENEUR	DEVENIR	TOTAL 2021	TOTAL 2020	EVOLUTION %
TOUT VENANT	CLTDI /SIVOM du Born	Incineration puis enfouissement	3244,46	3236,68	0,24%
DÉCHETS VERTS	SYDEC THALIE	Compostage	11522,04	12129,58	-5,01%
GRAVATS	ISDI SICTOM DU MARSAN	Stockage avec concassage / broyage	5823,08	4626,84	25,85%
BOIS	SEOSSE	Production panneaux particules et bois chauffage biomasse	3739,49	3348,58	11,67%
CARTONS	CLTDI / SUEZ	Recyclage (fabrication pâte à papier)	735,56	647,89	13,53%
FERRAILLE	ADOUR METAL	Recyclage	898,4	676,06	32,89%
PILES	COREPILE	Fabrication de matière primaire (métaux)	8,926	7,97	12,07%
HUILE ALIMENTAIRE	HAUPA	Recyclage	10,082	1,49	577,55%
HUILE NOIRE	SEVIA	Régénération et valorisation	47,65	36,72	29,77%
RADIOGRAPHIES	CORE	Régénération et valorisation	0,466	0,14	237,68%
CARTOUCHES	ECO DDS	Régénération et valorisation	91,064	67,35	35,20%
DDS	RECYDIS	Régénération et valorisation	33,88	34,16	-0.82%
DEEE	ECOSYSTEM	Recyclage	937,615	816,88	14,78%
ECO MOBILIER	VEOLIA	Recyclage	581,08	282,11	105,98%
DASRI	DASTRI	Incineration	0,336	1,22	-72,48%
RECYCLERIE	LANDES PARTAGE	Réparation, réutilisation et valorisation matière	225,293	177,91	26,63%
			27 899,42	26 091,57	6,48%



2.7.6 CAS PARTICULIER DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Cette collecte est réalisée en porte à porte sur les communes de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont, les tonnages collectés à partir de 2021 sont extraites des tonnages des déchèteries.

En 2021, ce sont 2 521 tonnes de déchets verts qui ont été collectés soit environ 500 tonnes supplémentaires par rapport à 2020. Cette collecte est aléatoire, les usagers sont libres d'utiliser ce service. Le taux de présentation des bacs de déchets verts est de 36% ce qui est faible. C'est dans ce contexte qu'une étude sur la fréquence va être réalisée.

Le Syndicat procède à l'achat des bacs individuels et en assure la maintenance.

Une prestation de collecte des déchets verts est également réalisée par la commune de Villeneuve de Marsan, au niveau de points d'apport volontaire.

EN 2021

2521 t.
DE DÉCHETS VERTS
COLLECTÉS

+ 500 t. par rapport à 2020



2.7.7 FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

L'année 2021 a marqué la première année complète de fonctionnement de la déchèterie du Conte à Mont-de-Marsan. Ce nouveau site (ouvert en novembre 2020) a remplacé deux anciens sites. Dès cette première année, les résultats sont satisfaisants et nous constatons que la construction de ce site répond à une réelle attente des usagers. La fréquentation importante (79 330 usagers) souligne l'attractivité et le confort d'utilisation pour nos concitoyens. L'autonomie du site (équipé d'une chargeuse) permet d'optimiser les enlèvements et amène plus de flexibilité au service transport.

La situation sanitaire a également marqué cette année 2021. En effet, même en absence de confinement, les gestes barrières et le port du masque ont malheureusement rythmé cette année 2021. Les usagers ont dû porter le masque la majeure partie de l'année et les agents l'ont conservé plus longtemps afin de limiter la propagation du virus. Ce fonctionnement, encore anxiogène, n'a pas limité la fréquentation des sites (voir paragraphe ci-dessus) et les échanges entre les agents et les usagers ont été cordiaux dans la majorité.

Dans les prochaines années, le Syndicat a prévu dans son Plan Pluriannuel d'Investissement la réhabilitation de tous les sites. L'apport en déchèteries revêt des enjeux importants et les structures les plus anciennes, datant pour la plupart de 1995, ne sont plus adaptées à un afflux majeur d'usagers.



LA VALORISATION

3.1 LES INSTALLATIONS

Le SICTOM du Marsan dispose des installations de traitement et de valorisation suivantes sur son territoire :

- ▶ Une Unité de Valorisation Organique ;
- ▶ Une Installation de Stockage des Déchets Inertes, d'une capacité de 5 000 tonnes/an, avec une autonomie théorique lui permettant d'accepter les gravats de déchèteries jusqu'en 2037.

Deux anciennes Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sont également présentes sur le site, mais leur exploitation est arrêtée définitivement depuis 2009. A ce jour, ces ISDND sont en phase de suivi post exploitation.

Toutes ces installations sont regroupées sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) située route du Marcadé, à Saint-Perdon.

3.2 CENTRE DE TRANSIT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les déchets issus de la collecte sélective sont rassemblés dans un hangar de stockage à l'abri des intempéries, sur le site de l'ICPE de Saint-Perdon.

Ces emballages recyclables sont expédiés vers le centre de tri de la société Paprec Trivalo à Illats (33), liée par un marché avec le SICTOM du Marsan. La société Paprec a la charge du tri / conditionnement

de la collecte sélective depuis le 01 mars 2012, et a été retenue dans le cadre du nouveau marché, démarré le 01 janvier 2019 pour une période de 5 ans (avec possibilité de prolonger de 2 ans supplémentaires).

Huit rotations hebdomadaires sont nécessaires pour transférer les tonnages collectés vers le centre de tri Trivalo.

En effet, le gisement de déchets recyclables collectés sur le territoire du Syndicat n'est pas suffisant pour justifier la gestion d'un centre de tri propre au SICTOM.

Les tonnages issus de la collecte sélective représentent un tonnage de 4 680 tonnes d'emballages recyclables. Ces derniers transitent sur le site de Saint-Perdon et sont acheminés en totalité sur le centre de tri Trivalo.

3.3 UNITÉ DE VALORISATION ORGANIQUE (UVO) DE SAINT-PERDON

3.3.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'Unité de Valorisation Organique est en fonctionnement depuis le 03 avril 2013. Cette unité a été conçue et construite par le groupe Dalkia Wastenergy.

Depuis le 01 novembre 2019 c'est la société Dalkia Wastenergy qui a été retenue et reconduite à l'issue du dernier appel d'offres. La société Dalkia Wastenergy a fusionné avec Paprec Energies.



L'unité de traitement est autorisée à traiter annuellement 26 000 tonnes de déchets, avec un maximum de 77,8 tonnes par jour.

Le principe de cette unité de traitement est de produire, à partir de la fraction organique des ordures ménagères résiduelles, un compost normé (selon la norme NFU 44 051), valorisé en agriculture. L'étape de compostage se fait sous l'action mécano biologique d'un tube BRS, qui va permettre une pré-fermentation de la matière organique ; les déchets introduits dans ce tube ont un temps de séjour de 3 à 4 jours environ. A la sortie du tube de pré-fermentation, une chaîne de tri va séparer la part fermentescible du reste des déchets non organique ou non biodégradables.

Ainsi, la ferraille, les inertes (verres, cailloux, calcaire) et les piles sont captés et séparés pour valorisation. Par ailleurs, les refus (qui correspondent majoritairement aux déchets plastiques, textiles, ou autres fractions non biodégradables) sont ensuite envoyés en valorisation énergétique.

Le SICTOM du Marsan dispose d'un marché pour le traitement de ces refus, dont le titulaire est le SIVOM du Born. L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pontenx les Forges reçoit les refus en vrac, apportées en fond mouvant. Le transport est effectué en régie par le SICTOM.

Cette unité appartenant au SIVOM du Born est exploitée par la société Paprec Energies.

Les refus sont ainsi valorisés avec une production d'électricité mais également une production de chaleur, qui permet d'alimenter des serres de production de tomates, employant 80 personnes.

En cas de fortuit sur l'UVE, le marché avec le SIVOM du Born permet d'évacuer les refus vers l'ISDND de Terralia à Aire sur l'Adour (exploité par Paprec). Ce centre de stockage dispose d'un Ecopass permettant la valorisation du biogaz.

3.3.2 MOYENS HUMAINS ET ORGANISATION

La société Paprec Energie emploie 7 personnes sur le site :

- ▶ 1 Directeur d'exploitation
- ▶ 1 Adjoint
- ▶ 5 agents d'exploitation

Par ailleurs, du personnel d'appoint renforce cet effectif en moyenne une fois par semaine :

- ▶ 1 responsable QSE, basé à Pontenx les Forges
- ▶ 1 personne pour l'entretien des locaux

L'unité de valorisation organique fonctionne du lundi au vendredi de 07h00 à 16h00, y compris les jours fériés le SICTOM du Marsan assurant la collecte les jours fériés sauf le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier.

3.3.3 CHIFFRES CLÉS

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles reçues sur l'UVO en 2021 s'établit à 18 904,00 tonnes, contre 18 728,50 tonnes en 2020, soit une hausse de 0,93%.

Les tonnages réceptionnés par l'UVO en dehors des Déchets Majoritairement Fermentescibles (DMF) est de 18 904 tonnes mais les tonnages collectés par le SICTOM sont de 18 261,72 tonnes pour la partie des ménages. La différence représente les apports directs sur le site soit 642,28 tonnes pour l'année 2021 alors que pour l'année 2020 ces tonnages étaient de 286,88 tonnes. Il est précisé que ces apports directs sont facturés par le SICTOM au prix de 110,83 €/tonne/entrante.

EN 2021

18 904,00 t.

REÇUS SUR L'UVO

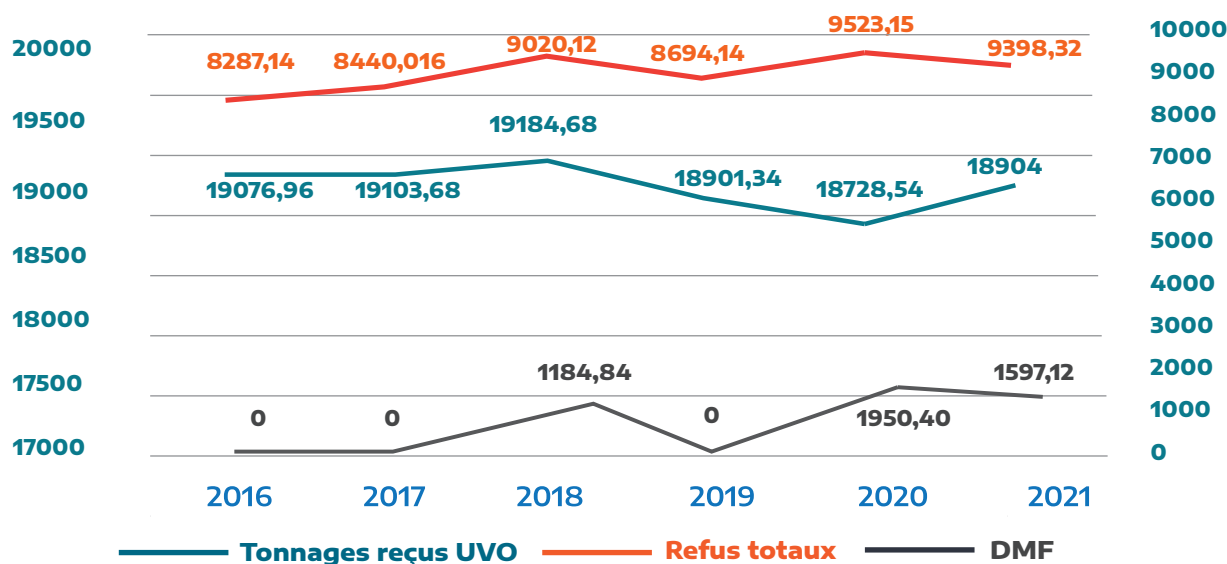
+0,93%

PAR RAPPORT A 2020

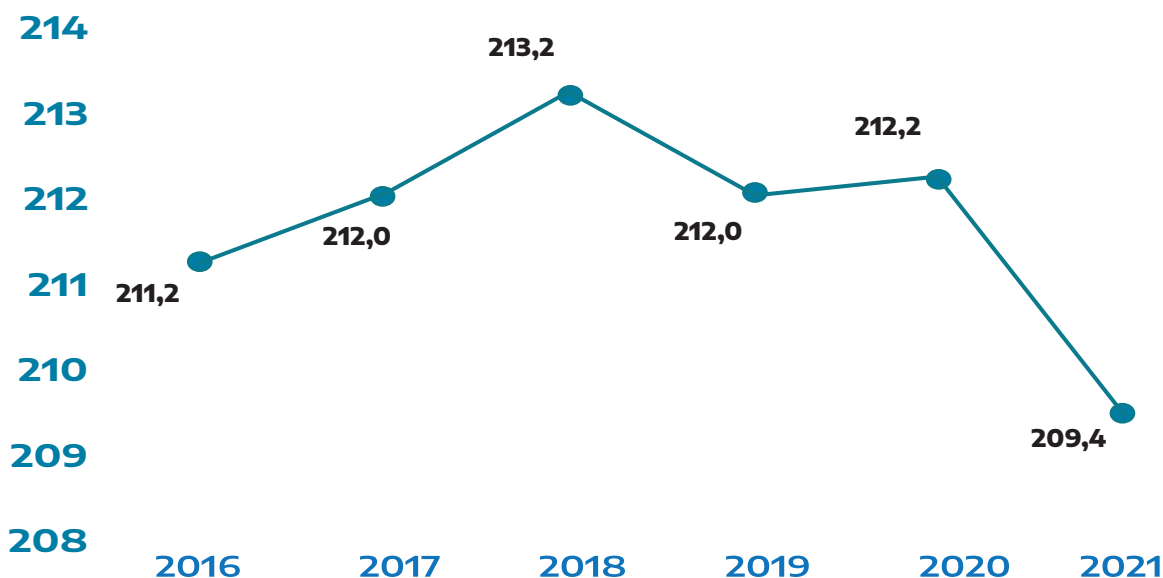
(18 728,50 t.)



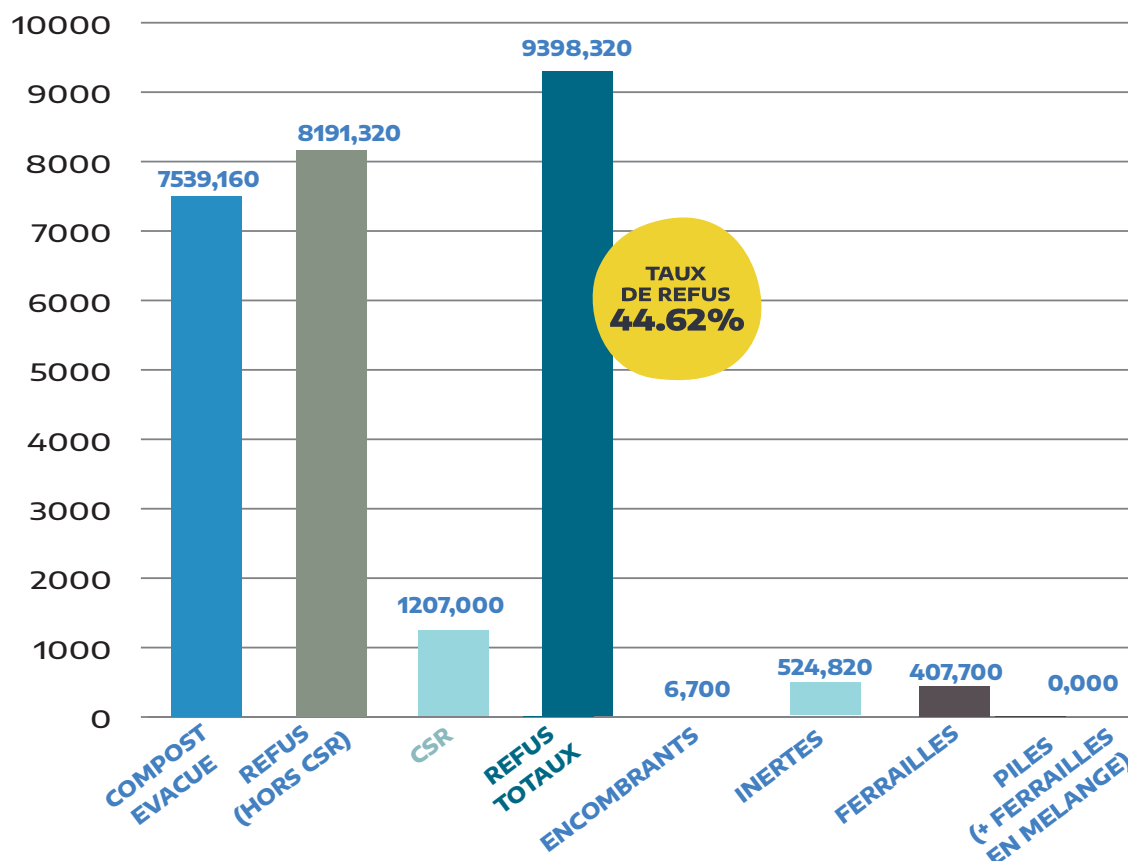
EVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS ET DES REFUS PRODUITS (T/AN)



QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES PAR USAGER (EN KG/HAB/AN)



REPARTITION DES SOUS PRODUITS (T/AN) ANNEE 2021



La tendance observée sur la quantité de déchets collectée par le SICTOM est positive. En effet une diminution des tonnages d'environ 180 tonnes est observée sur la partie des ménages. Les objectifs du Syndicat étant de réduire la part d'ordures ménagères des ménages.

Concernant l'évolution des refus, La diminution d'environ 125 tonnes de refus entre 2020 et 2021 s'explique par :

- L'efficacité du nouveau bâtiment de séchage : l'humidité contenu dans les refus est évaporée ;
- L'extension des consignes de tri : moins de matière plastique dans les poubelles résiduelles.

L'histogramme ci-dessus présente la répartition des différents flux des sous-produits séparés au niveau de l'usine de traitement.

3.3.4 PERFORMANCES DE L'INSTALLATION

Le taux de refus de l'installation s'est établi à **44,62%**, ce qui montre un haut niveau de performance en comparaison aux taux de refus observés sur les autres installations du territoire national.

L'atteinte de ce niveau de performance est liée à la technicité de l'installation, en particulier à son unité de séchage des refus, ainsi qu'à sa chaîne de tri des inertes.

En 2021 ce sont **7 539,16 tonnes** de compost normé qui ont été évacuées soit 613 tonnes supplémentaires par rapport à 2020. Ce compost est revendu à faible coût auprès des agriculteurs locaux. Tous les lots analysés ont été conformes à la norme NFU 44 051.

Depuis 2013, Dalkia a conclu un partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Landes sur 4 parcelles témoin. Ces essais ont pour but de juger l'efficacité du retour au sol du compost en termes d'amendement organique, en substitution d'engrais chimiques, et de vérifier l'intérêt technico-économique de son utilisation. Les résultats de ces essais confirment, année après année, l'intérêt de l'utilisation du compost normé. Par ailleurs, ces essais démontrent aussi l'innocuité de l'utilisation du compost vis-à-vis des cultures.

Le tonnage des inertes extrait est de 524,82 tonnes en 2021 soit une hausse de 18% qui indique une amélioration du pilotage du tri des inertes.

EN 2021
7539,16 t.
DE COMPOST NORMÉ
ONT ÉTÉ ÉVACUÉES
 +613 TONNES
 PAR RAPPORT A 2020

3.3.5 TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

Le taux de valorisation matière de l'UVO s'établit à **93,72%** en excluant la part de refus enfouis, même si l'ISDND de Terralia réalise une valorisation biogaz sur son installation. Ce taux de valorisation est calculé sur les quantités de sous-produits générés par l'unité.

Le taux a diminué en 2021 de 2,72% car l'UVO a subi une panne (casse d'un équipement) nécessitant un détournement des ordures ménagères soit 1 122 tonnes.

Les inertes sont pris en compte dans le calcul du taux de valorisation, car depuis juillet 2019, ils sont valorisés par concassage au sein de l'ISDI.

3.3.6 FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

L'arrêt technique annuel s'est déroulé du 18 au 25 mars 2021. Durant cette phase, 353,16 tonnes d'ordures ménagères ont été directement envoyées vers l'Unité de Valorisation Énergétique de Pontenx-les-Forges.

La période d'arrêt technique permet chaque année d'assurer la maintenance lourde des équipements, impossible à réaliser en période normale d'exploitation.

Lors de cet arrêt technique, les travaux suivants ont été réalisés :

- ▶ Remplacement des toiles du Trampoline ;
- ▶ Remplacement d'un roulement sur le tube ;
- ▶ Remplacement complet du bouclier d'entrée des ordures ménagères ;
- ▶ Remplacement de trois viroles sur les quatre à l'entrée du tube ;
- ▶ Remplacement des rails du bouclier ;
- ▶ Renforcement des pâles à l'entrée du tube ;
- ▶ Remplacement des protections du système de graissage dans le tube ;
- ▶ Réparations diverses sur le tapis alimentateur du tube ;
- ▶ Changement d'une bande d'un convoyeur ;
- ▶ Nettoyage complet de l'usine et du site.

L'année 2021 a été marquée par le démarrage de l'installation de séchage thermovoltaïque des refus.



En effet, des travaux de mise en place du bâtiment de séchage ont été effectués sur l'année 2020 et 2021 et réceptionnés en juin 2021.

Les travaux ont été réalisés en lien avec

- ▶ L'entreprise BASE : concepteur du process de séchage et de la technologie des panneaux thermovoltaïques, ainsi que la mise en place de la régulation ;



- ▶ L'entreprise Bernadet : chargée du Génie Civil : décaissement du sol de 30cm, coulage de la dalle béton et construction du mur du bâtiment de séchage ;
- ▶ L'entreprise Bourden : mise en place de la charpente, construction de l'appentis, des bacs acier toiture, des gaines et du bardage ;
- ▶ L'entreprise Lamazouade : pose des panneaux thermovoltaïques, branchements électriques.

L'ensemble a été réceptionné en juin 2021. Les essais de performance ont montré l'efficacité du séchage avec des taux d'humidité allant de 25% et pouvant descendre jusqu'à 13% d'humidité.



La trémie de recirculation

La trémie de recirculation a été faite par la société SAUTEC avec plusieurs modifications qui ont permis d'adapter la vitesse du tapis, la taille de la trémie afin de pouvoir recirculer des refus Bas PCI par batch.

Cette recirculation permet de récupérer des inerts et du pré-compost (estimés entre 5 à 15% du flux de Bas PCI pour l'un et l'autre, en fonction de la production)

En 2021, ce sont 1 597 Tonnes de DMF qui ont été réceptionnées et traitées sur le site de Saint-Perdon, et 1 207 Tonnes de refus Haut PCI qui ont été expédiés en valorisation CSR. Soit une diminution de 18% pour les apports de DMF et de 8,2 % pour les CSR.

Les enjeux de ce partenariat sont très importants. En effet, le contexte régional de traitement des déchets a créé une situation relativement tendue en termes de disponibilité au niveau des incinérateurs, en raison notamment de la hausse importante programmée dans les prochaines années de la TGAP sur l'enfouissement.

L'enjeu du développement des CSR revêt donc une importance pour la maîtrise des charges de fonctionnement du Syndicat.

Le SICTOM du Marsan et son exploitant cherchent donc à stabiliser voire augmenter ces tonnages pour la meilleure valorisation possible des sous-produits de l'usine.



Un projet de décret est en cours qui vise à définir les nouvelles normes applicables à toutes les matières fertilisantes et supports de culture (MFSC). Les nouveaux seuils sont très éloignés des normes actuelles, car beaucoup plus exigeants, et risquent d'engendrer de très grosses difficultés pour la valorisation du compost. Le SICTOM du Marsan a sollicité les élus locaux (députés, sénateurs) ainsi que les différents ministères impliqués. Le Syndicat est accompagné par la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités de Compostage) dans sa démarche, et va suivre de très près l'évolution de ce texte de loi qui pourrait avoir un impact important pour le syndicat.



3.4 L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS INERTES (ISDI)

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) du site de Saint-Perdon reçoit depuis le 01 janvier 2016 les gravats/ inertes de l'ensemble des déchèteries du Syndicat.

La durée d'exploitation prévue est de 21 ans, avec une capacité de stockage de 64 600 m³, soit 103 360 tonnes.

Depuis la mise au point de la chaîne de tri de l'usine, les inertes triés sont stockés au niveau de l'ISDI.

Ce site est réservé aux besoins propres du SICTOM du Marsan et n'est pas ouvert aux apports extérieurs (particuliers ou professionnels).

L'exploitation, relativement sommaire, consiste à pousser les déchets depuis la dalle de réception, vers la fosse. Quatre agents sont formés à la conduite d'engins pour l'utilisation de la chargeuse permettant cette opération.

En 2021, le site a reçu 6 154,57 tonnes de gravats, dont 331,49 tonnes en provenance de l'usine. Par rapport à 2020, les apports de gravats en déchèteries ont augmenté d'environ 21%. Cette hausse s'explique par la reprise des différentes activités.

Compte tenu de la progression de remplissage de stockage, et afin de valoriser au mieux ces déchets, le SICTOM du Marsan a obtenu l'autorisation de mener une activité de concassage / broyage (rubrique ICPE 2515-1), depuis le 25 avril 2019.

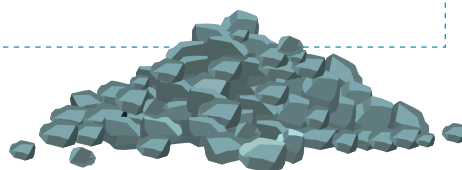
Une convention de partenariat avec l'entreprise locale Embelya a été signée en juillet 2019. L'entreprise gère le concassage des matériaux et

EN 2021

6154,57 t.
GRAVATS REÇUS

(DONT 331,49 T. EN PROVENANCE DE L'USINE)

+21% PAR RAPPORT A 2020



en assume le coût, et bénéficie en contrepartie des matériaux pour son utilisation propre. Cette opération, à coût zéro, permet au SICTOM de rallonger considérablement la durée de vie de son installation et de recycler au maximum ses déchets en leur donnant une seconde vie.

En 2021, ce sont 7 009 tonnes de concassés recyclés qui ont été valorisés sur des chantiers. Ainsi, le SICTOM du Marsan est en train de vider progressivement son stock de gravats inertes, accumulé depuis 2016.

EN 2021

7009 t.
DE CONCASSÉS RECYCLÉS
VALORISÉS SUR DES CHANTIERS





3.5 LES ANCIENNES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Les deux anciennes ISDND situées sur le site de Saint-Perdon sont actuellement suivies en post-exploitation.

- Le casier n°1 a été exploité du 1994 à 1999 et a recueilli 52 934 tonnes de déchets issus de l'ancienne usine de tri compostage, ainsi que du tout venant de déchèteries. La toiture a fait l'objet d'une réfection en 2005.
- Le casier n°2 a été exploité de 1999 à 2009 et a recueilli 99 147 tonnes de déchets issus de l'ancienne usine de tri compostage, ainsi que du tout venant de déchèteries.

L'entretien de ces sites (essentiellement travaux d'espaces verts) est effectué en régie et par un prestataire.

Les lixiviats encore produits par ces ISDND sont régulièrement pompés par la société LABAT et traités par évapo-concentration chez Terralia à Aire sur L'Adour.

En 2021, ce sont 310,56 tonnes de lixiviats qui ont été évacuées, contre 499,50 tonnes en 2020, soit une baisse de -38%. Cette baisse s'explique car il n'y a pas eu de pompages en octobre et novembre 2021 : très peu de lixiviats.

EN 2021

310,56 t.
DE LIXIVIATS ÉVACUÉS
-38% / 499,50 t.
 PAR RAPPORT A 2020

Le suivi post-exploitation de ces ISDND induit également un suivi des eaux souterraines, via le réseau de piézomètres réparties sur le site, et au niveau de deux résurgences de nappe (sources de Yoye et de la Téoulère).

Ces analyses sont réalisées par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes ; les paramètres analysés respectent les obligations réglementaires imposées par la DREAL.

INDICATEURS FINANCIERS



4.1 MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION

L'ensemble des services, hors déchèteries, est exploité en régie, sauf :

- L'exploitation de l'usine qui est confiée à un prestataire pour une durée de six ans à compter du 1er novembre 2019 (DALKIA Wastenergy et désormais Paprec Energies) ;
- La collecte du verre ménager confiée à la Société Landaise de Récupération basée à Clermont ;
- Le tri conditionnement de la collecte sélective réalisé par la Société Paprec sur le centre de tri TRIVALO 33 ;
- La collecte des cartons des commerçants en centre-ville de Mont de Marsan confiée à la Société CLVM à Saint Avit.

En déchèteries, sont conservés en régie les enlèvements du papier et du carton, des déchets verts, des gravats, du carton et du tout-venant.

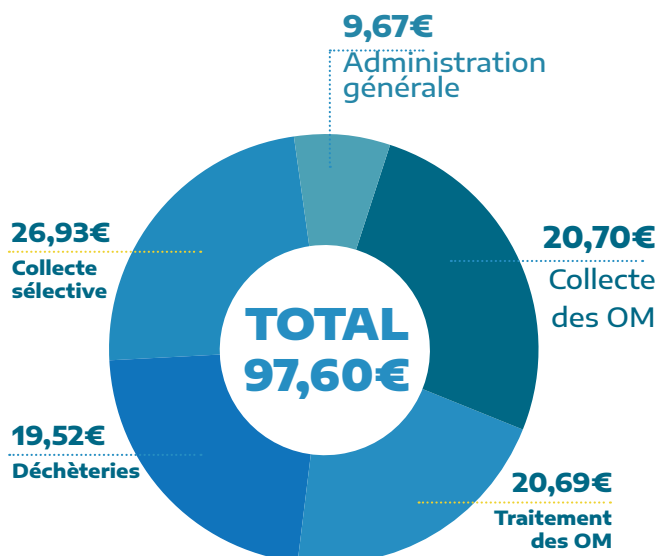
4.2 MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE

4.2.1 TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

L'ensemble du territoire collecté est soumis à la TEOM syndicale selon les modalités suivantes :

FINANCEMENT DU SERVICE

Une contribution à l'habitant financée par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui s'élève à **97,60 €** par habitant. Cette contribution n'a pas augmenté depuis le 1^{er} janvier 2018.



BASE DE CALCUL DU PRODUIT ATTENDU PAR HABITANT POUR LA PERCEPTION DE LA TEOM À L'HABITANT EN 2019.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Une contribution forfaitaire supplémentaire est appelée pour Mont-de-Marsan Agglomération (392 389,27 €) et la Communauté de Communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Bas-Armagnac Landais (7 301 €), conformément aux conventions conclues pour le ramassage des déchets verts.

PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS :

à la suite d'une demande de recours gracieux formulé par la Préfecture, l'ensemble des dépenses d'enfouissement des conteneurs est considéré comme relevant de la compétence du Syndicat. A ce titre, ce dernier doit assumer les charges suivantes :

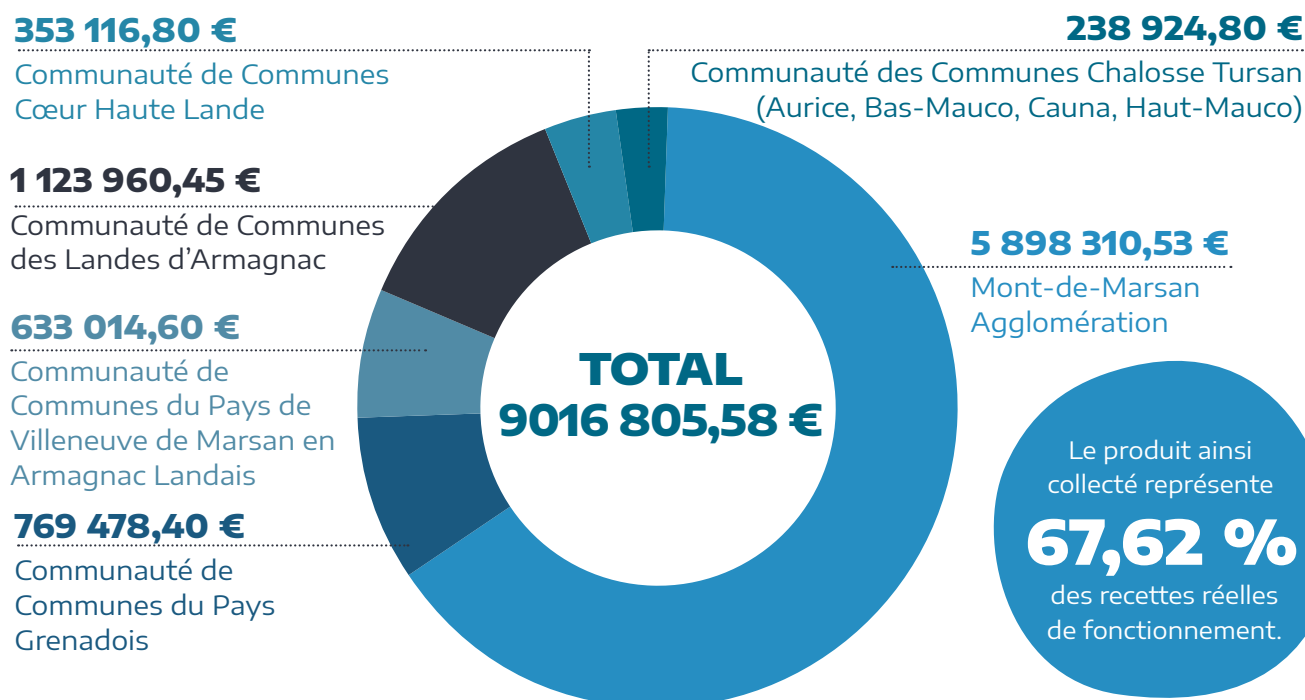
- l'achat de terrains lorsque celui-ci s'avère nécessaire (privés),
- la fourniture des équipements,
- les travaux de génie civil, la remise en état des voiries et tout aménagement permettant la collecte conformément aux règles de sécurité,

Ces travaux peuvent s'exercer par voie de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée lorsqu'ils sont réalisés dans le cadre de l'aménagement global d'une rue ou d'un quartier.

Lorsque ces équipements sont installés sur le domaine public, une convention d'occupation temporaire doit être conclue avec la collectivité.

En accord avec les Communes, les Communautés de Communes et d'Agglomération concernées, ces frais réalisés par le Syndicat sont imputés sur la contribution à l'habitant et répercutés, selon la volonté des élus, sur la TEOM payée par l'utilisateur.

MONTANTS AU TITRE DE LA TEOM ET DIVERSES CONTRIBUTIONS :



4.2.2 REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale a été étendue à partir du 1er janvier 2014, à l'ensemble des producteurs privés et publics dont les déchets sont, conformément au décret n°94-609 du 13 juillet 1994 :

- ▶ assimilés en nature et quantité aux déchets produits par les ménages,
- ▶ collectés dans le cadre normal des tournées organisées par le service public.

Un nouveau règlement a été adopté par le Comité Syndical par délibérations des 4 février et 11 mars 2013, puis modifié les 15 septembre 2014, 21 septembre 2015, 19 septembre 2016, 25 septembre 2017 et 8 octobre 2018.

Les producteurs sont classés en deux catégories :

- ▶ Les petits producteurs, produisant moins de 1 540 litres par semaine, qui sont soumis à un forfait en fonction de la nature de leur activité et du nombre de salariés,
- ▶ Les gros producteurs, qui sont facturés selon un tarif au litre, en fonction de la contenance des bacs mis à leur disposition et de la fréquence de la collecte.

FACTURATION 2021

Communes : ordures ménagères : 166,38 €/770 litres // déchets valorisables : gratuit.

Intercommunalités et services rattachés :

Producteurs professionnels et autres administrations :

PETITS PRODUCTEURS :

	FORFAIT 1	FORFAIT 2	FORFAIT 3	FORFAIT 4	FORFAIT 5
					
TARIF ANNUEL	88,72 €	151,95 €	228,48 €	488,01 €	976,02 €
PRODUCTION THÉORIQUE MAXIMALE HEBDOMADAIRE DE DÉCHETS	140 litres	240 litres	340 litres	770 litres	1 540 litres

GROS PRODUCTEURS (+ 1 540 litres /semaine) :

Ordures ménagères : 0,0244 €/litre // Déchets valorisables : 0,012 €/litre

La TEOM payée pour l'année N-1 pourra être déduite de la somme totale à payer.

Le produit facturé s'élève à 1 338 578,73 €, représentant 8,90 % des recettes réelles de fonctionnement. La facturation est adressée à 4 421 entités, dont 96 gros producteurs et 4 325 petits producteurs.

En 2021 un nouveau confinement a été imposé, les élus du SICTOM comme pour l'année 2020 ont décidé une remise pour les professionnels :

- ▶ De six (6) semaines pour les petits producteurs ;
- ▶ De vingt-trois (23) semaines pour les activités de restauration, cinéma et salles de sports.

Le montant total des remises est de 122 711 €.

4.3 PRODUIT DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT POUR LES DÉCHETS ASSIMILÉS APPORTÉS PAR LES ENTREPRISES OU LES COLLECTIVITÉS CLIENTES

Les produits issus de l'apport des déchets directement à l'usine de Saint-Perdon se sont élevés à 54 263,47 € pour les déchets industriels banals (DIB) et autres déchets, facturés sur la base d'un tarif fixé à 110,83 €/Tonne appliqué à partir du 1er avril 2019.

Ces produits représentent 0,40 % des recettes réelles de fonctionnement.

4.4 MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	COLLECTE OM	COLLECTE SELECTIVE	DÉCHÈTERIES	GENERAL	TRAITEMENT	DECHETS VERTS	COMMUNICATION	PREVENTION	TOTAL GENERAL
011 Charges à caractère général	148 951,03 €	730 723,37 €	1 321 722,99 €	993 698,16 €		2 205 548,43 €	77 791,36 €	129 056,78 €	18 170,19 €	5 625 662,31 €
012 Charges personnel	412 559,89	1 259 066,63 €	564 913,67 €	846 630,09 €		56 981,15 €	329 195,01 €	88 418,10 €	103 194,13 €	3 660 958,67 €
042 Transfert entre section					1 544 814,53 €					1 544 814,53 €
65 Autres charges de gestion courante	116 277,24 €	23 845,27 €	7115,14 €	7115,14 €		837,03 €	2 511,05 €	15 188,67 €	576,00 €	173 465,54 €
66 Charges financières	102,07 €	8 994,65 €	4 430,21 €	24 963,56 €		156 717,95 €				195 208,44 €
67 Charges exceptionnelles		4 960,47 €	2 455,91 €							7 416,38 €
68 Dotations aux provisions						50 000,00 €				50 000,00 €
TOTAL	677 890,23 €	2 027 590,39 €	1 900 637,92 €	1 875 406,95 €	1 544 814,53 €	2 470 084,56 €	409 497,42 €	232 663,55 €	121 940,32 €	11 257,525,87 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	ADMINIS- TRATION GÉNÉRALE	COLLECTE	COLLECTE SÉLECTIVE	DÉCHÈTERIES	GENERAL	TRAITEMENT	DECHETS VERTS	TOTAL GENERAL
013 Atténuation de charges	631,19€	81 484,03€	6 529,42€	13 462,42€		29 745,18€	557,40€	132 409,64€
042 Opérations d'ordre					28 029,23€			28 029,23€
70 Produits des services et du domaine		884 632,13€	442 316,07€			53 708,16€		1 380 656,36€
73 Impôts et taxes		9 016 805,58€						9 016 805,58€
74 Dotations, participations		1 060,00 €	2 149 981,71 €	386 373,18		171 035,06€		2 708 449,95€
75 Autres produits de gestion courante	0,23€	0,47€						0,70€
76 Produits financiers	32,13€							32,13€
77 Produits exceptionnels	40,75€	2 818,20€		480€	14 018,40€	7955,00€		25 312,35€
78 Reprise sur provisions						43 174,39€		43 174,39€
TOTAL GÉNÉRAL	704,30€	9 986 800,41€	2 598 827,20€	400 315,60€	42 047,63€	305 617,79€	557,40€	13 334 870,33€

CHAPITRE	LIBELLÉ	TOTAL PRÉVU 2021	RÉALISÉ	RAR
16	Emprunts	1 068 042,39 €	1 068 042,39 €	
20	Dépenses imprévues	100 000,00 €		
OPÉRATIONS				
	100 achat materiel roulant et autres	2 443 653,53 €	1 649 301,50 €	574 143,05 €
	101 usine	200 720,25 €	160 266,90 €	115 861,77 €
	102 centre d'enfouissement technique	138 000,00 €		
	103 déchèteries	772 991,00 €	79 176,00 €	
	110 batim admn	54 000,00 €	25 621,94 €	
	111 mécanisation de la collecte	376 447,35 €	109 134,52 €	3 601,20 €
	112 AMEN SITE	3 048,60 €	3 048,60 €	
	113 déchèterie de Mont de Marsan	62 758,10 €	58 937,01 €	3 821,09 €
	114 extension du local du personnel	2 406 320,00 €	1 680,54 €	234 360,00 €
	115 CE/CSE	2 640 011,00 €	1 168 745,51 €	494 412,52 €
	116 déchèterie de Saint Pierre du Mont	2 405 363,60 €	7 094,95 €	
	119 dechetteries parleboscq	1 000 000,00 €		
	120 modernisation traitement usine	1 417 745,46 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 033,00 €	28 029,23 €	
041	Opérations patrimoniales	209 030,00 €		
275	Dépôts et cautionnement		721,00 €	
TOTAL DÉPENSES		15 326 164,28 €	4 359 800,09 €	1 426 199,63 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉ	TOTAL PRÉVU 2020	RÉALISÉ	RAR
001	Excédent reporté	9 833 800,08 €	9 833 800,08 €	
021	Virement	624 403,58 €		
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000,00 €		
10222	FCTVA	600 000,00 €	740 825,83 €	
1068	Affectation du résultat	2 267 568,18 €	2 267 568,18 €	
1641	Emprunt			
	100 équipements	100 685,00 €	190 170,48 €	106 691,62 €
	101 usine	96 795,00 €		96 795,00 €
	112 travaux site de Saint Perdon	30 000,00 €		
	113 déchèterie de Mont de Marsan			30 000,00 €
040	Opérations d'ordres	1 535 882,44 €	1 544 814,53 €	
041	Opérations patrimoniales	209 030,00 €		
TOTAL RECETTES		15 323 164,28 €	14 577 179,10 €	233 486,62 €

4.5 MONTANTS ANNUELS DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES AUX ENTREPRISES

NATURE	OPÉRATEUR	MONTANT TTC
Exploitation de l'unité de compostage	Cyclergie (filiale TIRU)	1 305 944.92 €
Traitement des refus de compostage	SIVOM Pontenx	615 081.93 €
Traitement des OM durant l'arrêt technique de Saint Perdon	SIVOM Pontenx	25 780.68 €
Tri-conditionnement collecte sélective, transport et traitement des refus de collecte sélective	Paprec Montardon 64 – Paprec TRIVALO 33 /COVED	857 906.27 €
Transport de la collecte sélective	COVED Illats	115 274.13 €
Collecte sélective du verre ménager	SLR Clermont 40	147 271.11 €
Tri et traitement du TVD	SIVOM Pontenx	539 958.09 €
Tri-conditionnement des cartons déchèteries	CLVM Saint Avit 40	18 548.41 €
Bois	SEOSSE	64 023.08 €
Prestation de lavage des CSE/CE	ESE France	96 332.10 €
Analyses d'eau	Laboratoire Pyrénées et Landes	14 545.64 €
Nouveau logiciel de comptabilité	Berger Levraut	29 916.20 €
Maintenance informatique	INFORMATIQUE 40	14 302.85 €
Impression des courriers « extension des consignes de tri »	Diverses entreprises	17 993.54 €
Géolocalisation véhicules	SYSOCO	28 501,18 €
Lavage des gobelets	ESAT du Conte	2 617,18 €

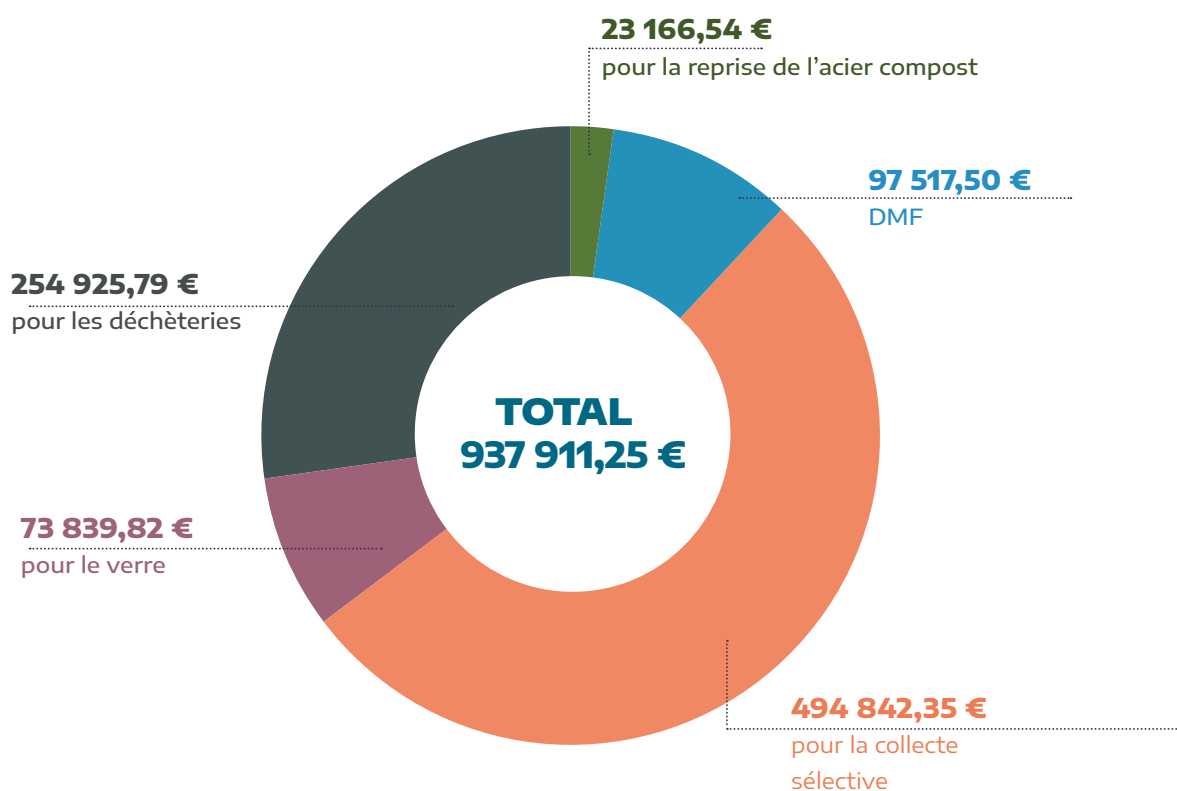
4.6 MONTANT GLOBAL ET DÉTAILLÉ DES DIFFÉRENTES AIDES PUBLIQUES ET DES SOUTIENS

Conseil Général des Landes (caisses déchèt'tri, composteurs, camion CS, caisse déchèterie Le Rond)	190 170,48 €
FONCTIONNEMENT AU CHAPITRE 74	
Citéo - Emballages Soutien au Développement Durable	1 412 482,71 €
Citéo-Papiers	172 751,83 €
OCAD3E	48 495,46 €
ECO-TLC (communication)	7 978,10 €
Eco Mobilier	67 359,83 €
ECO DDS (communication)	7 614,00 €
TOTAL DES SOUTIENS EN FONCTIONNEMENT	1 716 681,93 €

Le produit de fonctionnement représente 11,86 % des recettes réelles de fonctionnement.

4.7 MONTANT GLOBAL ET DÉTAILLÉ DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION ET PAR FLUX DE DÉCHETS

Le produit de la reprise des matériaux s'est élevé à 937 911,25 € soit :



4.8 COÛT COMPLET TOUS FLUX CONFONDUS ET POUR CHAQUE FLUX DE DÉCHETS

	COÛT HT	COÛT HT PAR HAB.	COUT HT PAR TONNE
Collecte et traitement des Omr	4 682 860 €	53,69 €	256,28€
Verre	255 442 €	2,93 €	86,95 €
Collecte sélective et tri/valorisation	2 344 828 €	26,88 €	526,76 €
Déchets des déchetteries	2 414 560 €	27,68 €	93,82 €
Déchets Verts	487 407 €	11,86 €	193,34 €
Déchets des professionnels	21 101€	0,24 €	416,69 €
TOTAL	10 206 198 €		

4.9 COÛT AIDÉ TOUS FLUX CONFONDUS ET POUR CHAQUE FLUX DE DÉCHETS

	COÛT HT	COÛT HT PAR HAB.	COUT HT PAR TONNE
Collecte et traitement des Omr	4 412 657 €	50,59 €	241,49€
Verre	148 411,00 €	1,70 €	50,52 €
Collecte sélective et tri/valorisation	317 818,00 €	3,64 €	71,40 €
Déchets des déchetteries	2 038 040 €	23,37 €	79,13 €
Déchets Verts	487 407 €	11,86 €	193,34 €
Déchets des professionnels	18 747€	0,21 €	370,20 €
TOTAL	7 423 080 €		

Le coût aidé correspond au coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux) et les soutiens apportés par les sociétés agréées et les aides reçues

LA COMMUNICATION ET PREVENTION

BILAN SERVICE COMMUNICATION & PREVENTION

LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE



LANCEMENT DE L'APPLICATION MOBILE ET DU WIDGET

- Campagne de communication 360° : presse écrite, radio, web, panneaux d'affichage digital, relations presse...
- Outil qui trouve son public avec un nombre d'utilisateurs toujours croissant, et qui continue de se développer

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

- Campagne de communication à 360° : courrier à tous les foyers du territoire, presse écrite, affichage digital, affichage urbain, web, relations presse, spot radio...

- Retours très positifs et résultats des caractérisations qui attestent de la bonne transmission du message



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



MON MARCHÉ ANTI GASPI - DU 16 AU 23 OCTOBRE 2021

: présence sur 4 marchés du territoire (Mont de Marsan x2, Villeneuve de Marsan, Roquefort). Stand centré sur la prévention du gaspillage alimentaire : vélo smoothies made in SICTOM, gestes anti-gaspi au quotidien, prévention, recettes, tuto...

PRÉVENTION DES DÉCHETS À NOËL

BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE DU SICTOM

DU 4 AU 24 DÉCEMBRE 2021 :

ouverture d'une boutique éphémère au cœur de Mont de Marsan. Au programme : grand troc de jouets afin de favoriser le don et le réemploi, ateliers réduction de ses déchets (emballages cadeaux réutilisables, compostage, geste de tri), réduction du gaspillage alimentaire (vélo smoothie, menus de Noël 0 déchet...)



NOS ACTIONS AU QUOTIDIEN

COMMUNICATION EN PORTE À PORTE

- Ouverture CE / CSE : St Justin, St Gor , Benquet, Retjons, Vieille Soubiran, Plaine des jeux, Labastide d'Armagnac, Bas Mauco
- Traitement des doléances en urbain : bacs souillés, changement de jours de collecte, stationnement gênant etc...

TRI DES DÉCHETS

- Accompagnement à la mise en place du tri : SDIS, IUT avec projet conserverie, Adapei, centre pénitentiaire...
- Animation auprès de différents partenaires sur le tri : Stade Montois Football, Prépa sport, Services civiques

RÉDUCTION DES DÉCHETS

- 2 nouvelles zones de compostage partagé sur Mont de Marsan
- Installation de 12 nouveaux composteurs en établissement : écoles, lycée, cantines, résidence etc...
- Animation auprès de différents partenaires sur la réduction des déchets : DDTM, atelier santé ville, AFPA
- World Clean Up Day (ramassage des déchets) avec la participation des agents du SICTOM
- Grande récup aux jouets – Du 20 au 28 novembre 2021. Opération renouvelée sur les 8 déchèteries du SICTOM. 720 kg de jouets collectés.

PROJET PÉDAGOGIQUE

- Une année scolaire 2020/2021 qui a rencontré un vrai succès malgré le contexte sanitaire difficile : Interventions auprès de 85 classes : 79 projets et 26 ateliers effectués / 82 visites de site = 1921 élèves vus durant l'année
- Nouveau site de visite, les jardins d'Atyoula



DES SERVICES QUI ÉVOLUENT

DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS

- Nouvelle méthode de distribution des composteurs : former les utilisateurs en amont de la distribution à travers une sensibilisation de 15 min environ
- Création d'une zone de compostage pédagogique sur le site du SICTOM pour accueillir et animer les sessions



DE NOUVEAUX OUTILS

- Mémo-tri
- Kit de ramassage des déchets à destination des communes, assos, écoles...
- Cravates de collecte
- Ecrans digitaux en interne

NOUVEAU FORMAT POUR LE JOURNAL DU TRI ET DE LA PRÉVENTION

- Nouveau format : 2 fois plus de pages, focus sur la prévention avec un dossier spécial de 4 pages centrées sur une seule thématique pour chaque numéro.

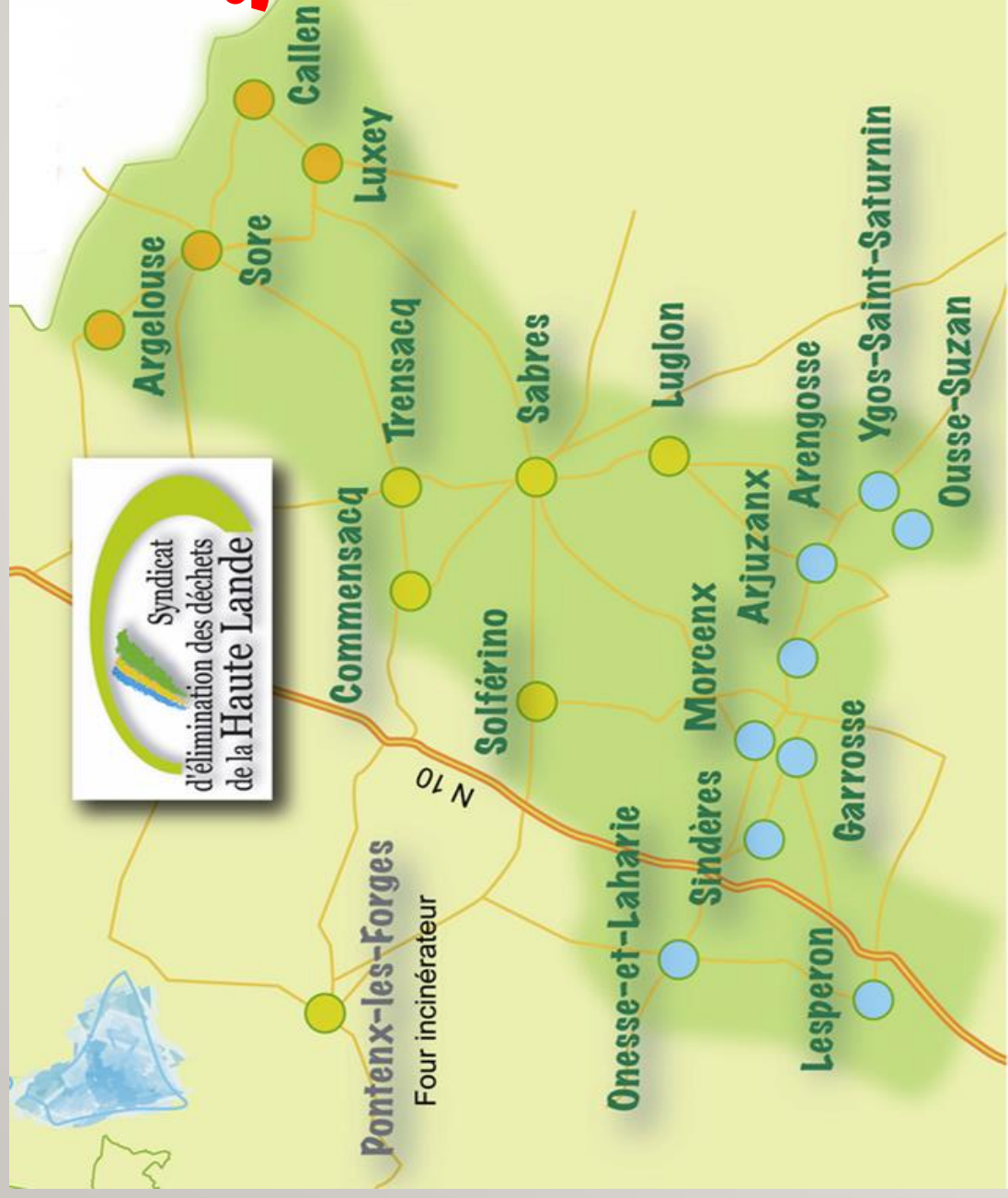
- Objectif : plus de visibilité pour le SICTOM, avec un contenu qualitatif qui permette de réduire les déchets à la source



**Syndicat
d'élimination des
déchets de la Haute
Lande**

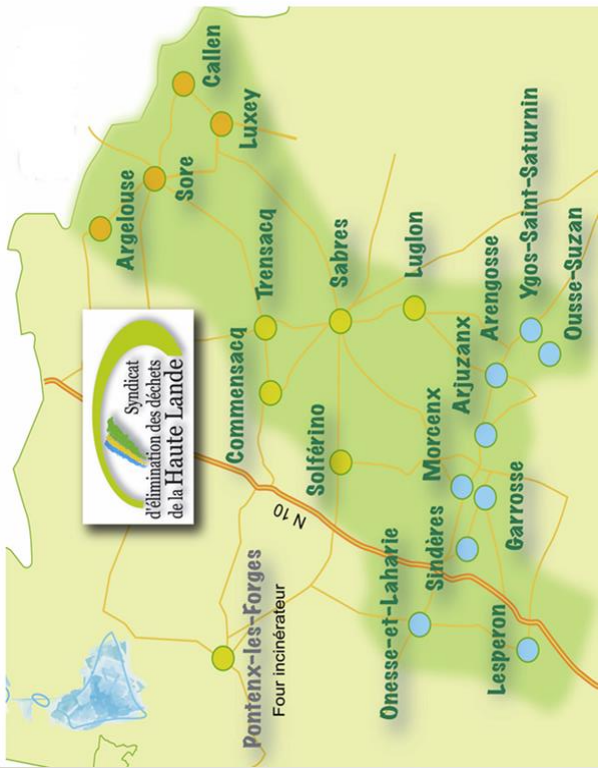
RAPPORT ANNUEL Service Public de Gestion des Déchets

ANNÉE 2021



CARTE IDENTITE DU TERRITOIRE

- Le SEDHL a été créé le 01 janvier 2003, par arrêté préfectoral du 20 décembre 2002.
- Le Syndicat d'Elimination des déchets de la Haute Lande regroupe en 2021, **15 communes** au travers **2 Communautés de communes adhérentes** (Communauté de communes Pays Morcenais et Communauté de communes Cœur Haute Lande)
- Il exerce de plein droit en lieu et place de ces dernières, la compétence d'élimination des déchets.



COMMUNES	Pop DGF 2021 (pop totale + Résidence secondaire) source Préfecture	Superficie communale (source Wikipédia) EN km2
Arengosse	720	62,48
Lesperon	1 165	102,81
Morcenx-la-Nouvelle	5 346	138,3
Onesse Laharie	1 155	132,13
Ousse Suzan	311	24,48
Ygos St Saturnin	1 375	57,88
Sous total cité Pays Morcenais	10 072	518,08
Sabres	1 439	160,13
Luglon	429	41,07
Trensacq	282	79,25
Commensacq	487	71,24
Solférino	352	97,83
Sore	1 292	147,72
Luxey	747	160,07
Callen	177	87,86
Argelouse	112	22,79
Sous total cité Cœur Haute Lande	5 317	867,96
TOTAL SEDHL	15 389	1 386,04

GOUVERNANCE

- **COMITE SYNDICAL** : 18 titulaires – 18 suppléants
- **Président** : Paul CARRERE
- **1er vice Président** en charge des finances : Bernard Grihon
- **2ème vice Président** en charge des Ressources humaines – hygiène sécurité : Jean Luc Dubroca
- **3ème vice Président** en charge de la Prévention – des animations et de la Communication : Michel Dourthe
- **4ème vice Président** en charge de la compétence collecte et des marchés publics : François Mussou
- **5ème vice Président** en charge des infrastructures : Jean Marie Guilhemsans

INDICATEURS SOCIAUX PERSONNEL SEDHL



Effectif au 31 Décembre 2021					
	Technique	Administratif	Communication	Sécurité/Surveillance	TOTAL
Personnel Titulaire	22	1			23
Personnel contractuel	8				8
Mise à Disposition	4	5	1	3	13
TOTAL					44

Les mises à disposition sont opérées avec la Communauté de communes du Pays morcenais, la Communauté de communes Cœur Haute Lande, et les communes de Sabres et de Sore afin de pourvoir assurer respectivement à des missions de direction, de comptabilité, de secrétariat du gardiennage des déchetteries

INDICATEURS TECHNIQUES

PARC ROULANT 2021



-
- Benne à Ordures Ménagères (service OM/service déchetterie) : 5
 - Ensemble Super lourds (semi fonds mouvant/tracteur) : 1
 - Camion Polybenne – service déchetterie : 4
 - Remorque polybenne : 1
 - Chargeuse (service déchetterie) : 1
 - Véhicules légers polybenne (service entretien/ramassage) : 4
 - Véhicules fourgon maintenance : 2
 - Véhicules de services : 3

INDICATEURS TECHNIQUES

PARC ROULANT 2021

En 2021, acquisition de deux camions neufs

Camion polybenne grue (service déchetterie)

Benne Ordures Ménagères



ELEMENTS ADMINISTRATIFS

2021



- Nouvel arrêté Préfectoral en date du 10 Juin 2021 modifiant les statuts du SEDHL fixant à compter du 1^{er} Janvier 2022 un nouveau périmètre administratif : 19 communes (au lieu de 15)
- Intégration ainsi des communes membres de la Communauté de communes Cœur Haute Lande) : Labouheyre, Escource, Liposthey, et Saugnac et Muret gérées jusqu'à présent par le SIVOM du Born
- Conséquences opérationnelles :
 - En 2022 :
 - Environ 5 000 Habitants de plus
 - Intégration dans le réseau du SEDHL de la déchetterie de Labouheyre
 - Nouvelles tournées de collecte (ordures ménagères et tri sélectif)
 - Dès 2021 :
 - Recrutement de 5 personnes supplémentaires
 - Acquisition de matériels (camion benne, équipements de collecte (bacs ordures ménagères, colonnes aériennes de tri, bennes de déchetterie)

INDICATEURS ECONOMIQUES et FINANCIERS



BILAN FINANCIER 2021



COMPTES ADMINISTRATIF 2021	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT SANS RAR	RESULTAT AVEC RAR
	REALISEES SUR L'EXERCICE	RESTE A REALISER	REALISEES SUR L'EXERCICE	RESTE A REALISER		
SECTION FONCTIONNEMENT	2 672 814,12		2 727 029,83		54 215,71	54 215,71
SECTION INVESTISSEMENT	893 061,35	1 197 264,00	1 085 809,87	959 000,00	192 748,52	-45 515,48

*RAR = Reste à Réaliser

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	% évol
Charges à caractères général	1 102 361,44	1 160 594,94	5,28
Charges de personnel	1 131 990,16	1 220 131,66	7,79
Autres charges de gestion courante	6 158,70	6 723,33	9,17
Charges financières (intérêts d'emprunts et ligne de trésorerie)	20 672,69	19 913,98	-3,67
Charges exceptionnelles (annulations sur exercice antérieur)	395,64	1 749,79	342,27
Dotation aux provisions		6 000,00	100,00
Opération d'ordre/amortissements	244 030,80	257 700,42	5,60
TOTAL	2 505 609,43	2 672 814,12	6,67

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	%
Atténuation de charges (remboursement agents malades,...)	26 240,05	44 466,52	69,46
Opérations de transfert de charges	7 207,65	10 985,32	52,41
Produits de services (Redevance OM)	41 995,34	87 829,80	109,14
Produits des impôts (reversement TEOM)	1 836 291,96	1 853 643,85	0,94
Dotations/participations (CITEO - Eco système)	394 833,21	424 790,47	7,59
Autres produits de gestion courante (reprise matériaux)	149 001,51	286 987,53	92,61
Autres produits exceptionnels (vente de matériels)	1 751,40	14 826,34	746,54
Reprises sur provisions		3 500,00	100,00
TOTAL	2 457 321,12	2 727 029,83	10,98

COUTS 2021 PAR SERVICES

**Coût Habitant
(population INSEE) 2021 : 120,09 €**

**Coût Habitant
(population DGF) 2021 : 112,42 €**

	Coût Complet aidé 2021/hab ORDURES MENAGERES
Coût Habitant pop INSEE 2021 (14406)	66,30 €
Coût Habitant pop DGF 2021 (15389)	62,06 €

	Coût Complet aidé/hab TRI SELECTIF
Coût Habitant pop INSEE 2021 (14406)	11,40 €
Coût Habitant pop DGF 2021 (15389)	10,67 €

	Coût Complet aidé 2021/hab DECHETTERIE
Coût Habitant pop INSEE 2021 (14406)	43,34 €
Coût Habitant pop DGF 2021 (15389)	40,57 €



AIDE CITEO 2021



Année	2021
	Aide en €
Soutien à la Collecte Sélective et au tri (Scs)	111 017,43
Soutien à la performance du recyclage (Spr)	0,00
Soutien à l'action de sensibilisation (Sas)	2 097,45
Rémunérations autres valorisations (Sav) (valorisation énergétique Acier Mâchefer)	14 194,30
Soutien à la Connaissance des coûts (SCC)	1 503,82
Soutien des matériaux récupérés hors collecte sélective	1 204,47
TOTAL AIDE CITEO	130 017,47

INDICATEURS TECHNIQUES

ORDURES MENAGERES



PREVENTION DES DECHETS



Distribution gratuite à la population de sacs poubelles de pré collecte

S E D H L

COMMUNES	30 LITRES	50 LITRES	100 LITRES	TOTAL
ARENGOSSE	10 000	18 200	0	28 200
ARJUZANX	8 000	3 700	0	11 700
GARROSSE	8 000	5 000	0	13 000
LES PERON	0	50 000	500	50 500
MORCENX	115 000	160 000	800	275 800
ONESSE	500	40 000	200	40 700
OUSSE	7 500	5 000	500	13 000
SINDERES	6 400	3 800	0	10 200
YGOS	37 000	21 600	1 650	60 250
SOUS TOTAL	192 400	307 300	3 650	503 350
COMMENSACQ	17 000	11 000	800	28 800
SABRES	0	50 000	2 600	52 600
SOLFERINO	1 000	14 000	400	15 400
LUGLON	0	7 000	500	7 500
SORE	35 000	51 000	400	86 400
ARGELOUSE	1 000	2 500	200	3 700
LUXEY	12 000	25 000	1 000	38 000
TRENSACQ	2 500	9 500	500	12 500
CALLEN	6 250	2 500	1 000	9 750
SOUS TOTAL	74 750	172 500	7 400	254 650
TOTAL	267 150	479 800	11 050	758 000



PREVENTION DES DECHETS



2 sessions de lavage annuel des bacs à ordures ménagères sur
les 15 communes du SEDHL
Environ 1700 conteneurs lavés /session sur le domaine public



PREVENTION DES DECHETS



Poursuite d'optimisation des tournées ordures ménagères par la mise en place de socles béton.

Objectifs :

- Sécurisation des lieux de collecte (pour agents et population)
- Facilité la manutention des bacs par les agents de collecte
- Renforcement du matériel dans le temps
- Propreté des sites

Exemple de réflexion
d'aménagement avec les
communes – à Solférino

Exemple d'aménagement

Avant



Après (Sabres –rte Escource)



PREVENTION DES DECHETS

Distribution gratuite de composteurs bois



En raison de la COVID19, les composteurs bois n'ont pas pu être distribués sur l'année 2020. Un rattrapage a été fait en 2021.

COMMUNES	NOMBRE DE FOYERS (2020)	COMPOSTEURS LIVRES					TOTAL PAR COMMUNE depuis 2007	% PAR RAPPORT AUX FOYERS (depuis 2007)
		2015	2016	2018	2019	2020	2021	
ARENGOSSE	346	4		5	3		3	163
ARIUZANX	110			2			0	45
GARROSSE	150	1	1				2	56
LESPERON	470	1	11				11	175
MORCENX	2050	24	29	19	18		43	737
ONESSE LAHARIE	450	1	8	3	3		7	246
OUSSE SUZAN	140		4		1			48
SINDERES	93	1						25
YGOS ST SATURNIN	665	6	2	7	5		4	260
ARGELOUSE	52							1
SABRES	460	2	8	5	5		17	117
TRENSACQ	150	4	2	2	2		3	30
CALLEN	110							1
LUGLON	180	1		4	4		9	68
LUXEY	329	14						100
SOLFERINO	149		3				3	20
SORE	600	11	1	10			8	62
COMMENSACQ	257	6	7	8	8		22	143
TOTAL	6761	76	76	65	49		132	2297

En 2021 : acquisition de 190 composteurs

COÛT TOTAL 2021 : 13 876,08 € TTC

Aide du Département des Landes (50%) :

6 938,04 €

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



LE SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES



- En 2021, 2 véhicules Bennes Ordures Ménagères tournent quotidiennement sur le SEDHL en période hiver et 3 en été à compter du mois de Mai,
- 1 Semi à fonds mouvant assure quotidiennement le transport optimisé au four incinérateur de Pontenx les forges
- Ce service collecte également les communes de Pissos, Belhade, Mano et Moustey – hors périmètre SEDHL – par prestation de services à la suite d'une candidature à une consultation publique de la Communauté de communes Cœur Haute Lande

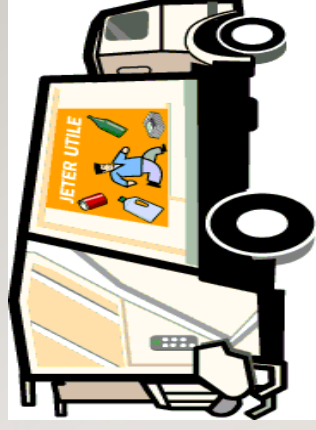
Schéma général de collecte des Ordures Ménagères



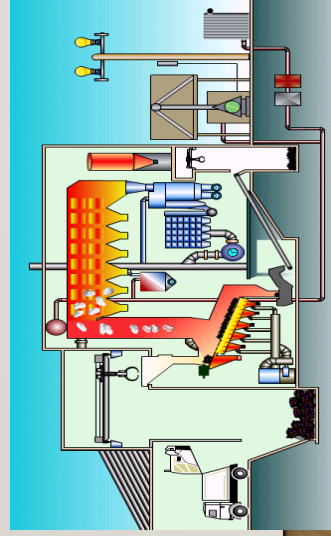
Foyer



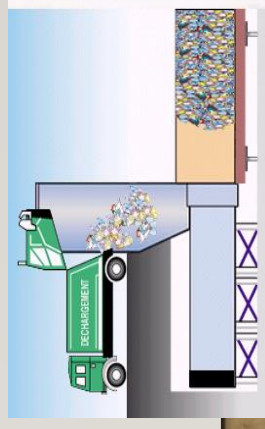
Pré collecte en Bacs



Collecte par SEDHL



Transfert effectué par le
SEDHL en régie vers l'usine
d'incinération de Pontenx les
Forges



TONNAGE ORDURES MENAGERES

RÉSIDUELLES 2021



Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
JANVIER	286,2	296,8	336,32	334,74	323,86	318,2
FEVRIER	284,46	261,63	253,27	285,42	260,42	297,12
MARS	291,04	299,68	274,31	278,04	305,49	341,52
AVRIL	288,04	272,36	287,96	294,5	290	317,6
MAI	311,5	318,12	305,52	322,1	301,54	336,78
JUIN	304,64	310,46	276,26	294,03	299,84	329,32
JUILLET	292,68	328,75	375,09	390,44	350,2	403,84
AOUT	357,26	373,56	380,57	370,73	369,76	405,58
SEPTEMBRE	296,64	296,06	305,03	312,48	343,2	296,78
OCTOBRE	286,16	296,8	323,38	375,32	350,54	294,18
NOVEMBRE	289,92	306,44	267,28	272,43	303,12	295,18
DECEMBRE	286,34	299,16	292,3	314,56	368,7	364,6
TOTAL en tonnes	3 574,88	3 659,82	3 677,29	3 844,79	3 866,67	4 000,70

Soit une moyenne de **259,97 Kg/hab** (250,97 kg/hab en 2020 – pop DGF)

Objectif national 254 kg/habitant/an d'OMR (source Ademe)

TONNAGE ORDURES MENAGERES

RÉSIDUELLES 2021 - SECTEUR PISSOS

Année	2018	2019	2020	2021
JANVIER	0	43,2	47,04	37,96
FEVRIER	50,83	39,59	59,12	49,28
MARS	55,49	52,21	61,92	22,1
AVRIL	58,07	67,03	70,6	58,76
MAI	94,9	33,96	56,52	36,88
JUIN	76,54	56,7	67,42	51,4
JUILLET	63,95	36,63	57,28	21,46
AOUT	44,66	65,56	42,94	44,34
SEPTEMBRE	46,17	41,08	34,9	95,36
OCTOBRE	49,18	24,99	35,6	55,88
NOVEMBRE	78,8	63,82	43,98	53,08
DECEMBRE	48,84	61,9	33,48	42,38
TOTAL en tonnes	667,43	586,67	610,8	568,88

Le SEDHL a été retenu en 2021 (comme sur les années 2018 à 2020) par marché public pour collecter les ordures ménagères sur 4 communes de la Communauté de communes de Cœur Haute Lande non adhérentes au SEDHL : Belhade, Mano, Moustey et Pissos

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



Les ordures ménagères du SEDHL sont incinérées pour valorisation énergétique à l'incinérateur de Pontenx les Forges.

Prix annuel 2021 : 82,28 € TTC / tonne (80,30 € TTC / tonne en 2020)



INDICATEURS TECHNIQUES

COLLECTE SELECTIVE



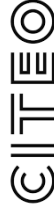
Depuis le 1er
Janvier 2020
un nouveau mode
de collecte est en
place sur le
SEDHL en plus
de la collecte du
verre

en Extension de
Consignes de Tri

Non Fibreux



Fibreux



Objectif : limiter les prélèvements sur les ressources naturelles et favoriser la valorisation matière ou énergétique

Un MémO Tri explicite

Dans les colonnes de tri au plastron VERT, je dépose
TOUS les emballages en VERRE



Les bouteilles

Les objets en verre non alimentaires sont à apporter **uniquement en déchetterie.**

- ✓ Lampes fluocompactes et néons
- ✓ Ampoules classiques à incandescence
- ✓ Ampoules halogènes
- ✓ Verre médical
- ✓ Miroirs et vitres

Dans le bac à ORDURES MÉNAGÈRES, je dépose

- ✓ Les déchets non-alimentaires : couches, lingettes, vaisselle cassée dont plats en pyrex et verres à boire cassés
- ✓ Les déchets biodégradables : épilateurs, fruits et légumes abîmés, restes de repas...



ET

Je pense au compostage pour mes déchets biodégradables
vous obtiendrez un fertilisant naturel et gratuit pour votre jardin.



Document par DDEA, version 04/04/2012 13:00:17.99. Révisé par M. de la Londe

Une question ? Une info ? Contactez le Syndicat d'Élimination des Déchets de la Haute Lande au 05 58 04 14 15 ou consultez le site www.consignesdetri.fr

MémO - TRI
du Syndicat d'Élimination des Déchets de la Haute Lande
à compter du 1^{er} janvier 2020
le TRI se simplifie !

Nous devons agir pour limiter l'impact de notre consommation sur la planète et préserver nos ressources naturelles !

Pour cela, il faut trier et recycler plus

Avec l'extension des consignes de tri, trier **TOUS** les emballages devient possible

TOUS LES PAPIERS ET EMBALLAGES EN CARTON SE TRIENT ET SE RECYCLENT

SE TRIENT
CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES

consignesdetri.fr

05 58 04 14 15

Dans les colonnes de tri au plastron JAUNE, je dépose

TOUS les Emballages en PLASTIQUE, NOUVEAU



Tous les emballages en plastique

Bouteilles et flacons en plastique

ET les BRIQUES ALIMENTAIRES NOUVEAU



Pour TOUS ces emballages, Bien les vider, ne pas les laver, séparer les couvercles, et ne pas les IMBRIQUER

Dans les colonnes de tri au plastron BLEU, je dépose
TOUS les PAPIERS et les Emballages en CARTON

NOUVEAU



Les emballages en carton

NOUVEAU



Les emballages en carton

Inutile de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales et les couvertures.

Les cartons bruns sont à déposer en déchetterie si supérieurs à 40 cm

PREVENTION DES DECHETS DE COLLECTE SELECTIVE

Animations Tri sélectif

Ecole primaire à Sabres



Société SASSO à Sabres



ACQUISITION ET DEPLOIEMENT DE NOUVELLES COLONNES AERIENNES DE TRI (HORS VERRE) SUR LES 4 NOUVELLES COMMUNES DU SEDHL POUR LE 1^{ER} JANVIER 2022



250 colonnes déployées

Prestation réalisée en semi régie

Coût d'acquisition :

Aide Conseil Départemental (35%) : 38 500 €



NOMBRE DE COLONNES AERIENNES DE TRI SÉLECTIF

Nb PAV	Communes	Population municipale 2020	VERRE	Taux Equipement/100 hab	FIBREUX	Taux Equipement/100 hab	NON FIBREUX	Taux Equipement/100 hab
4	Arengosse	683	5	0,73	4	0,59	11	1,61
9	Lesperon	1043	12	1,15	7	0,67	13	1,25
37	Morcenx la Nouvelle	5052	35	0,69	29	0,57	54	1,07
3	Onesse	1009	9	0,89	3	0,30	9	0,89
3	Ousse	277	3	1,08	2	0,72	3	1,08
8	Ygos	1322	9	0,68	7	0,53	18	1,36
1	Argelouse	93	2	2,15	1	1,08	2	2,15
1	Callen	144	2	1,39	1	0,69	2	1,39
4	Sore	1122	10	0,89	5	0,45	16	1,43
4	Luxey	664	14	2,11	5	0,75	11	1,66
1	Luglon	399	3	0,75	1	0,25	3	0,75
7	Sabres	1174	17	1,45	4	0,34	10	0,85
6	Solférino	324	8	2,47	5	1,54	10	3,09
4	Commensacq	432	5	1,16	3	0,69	6	1,39
3	Trensacq	245	3	1,22	2	0,82	3	1,22
TOTAL		13 983	137	0,98	79	0,56	171	1,22

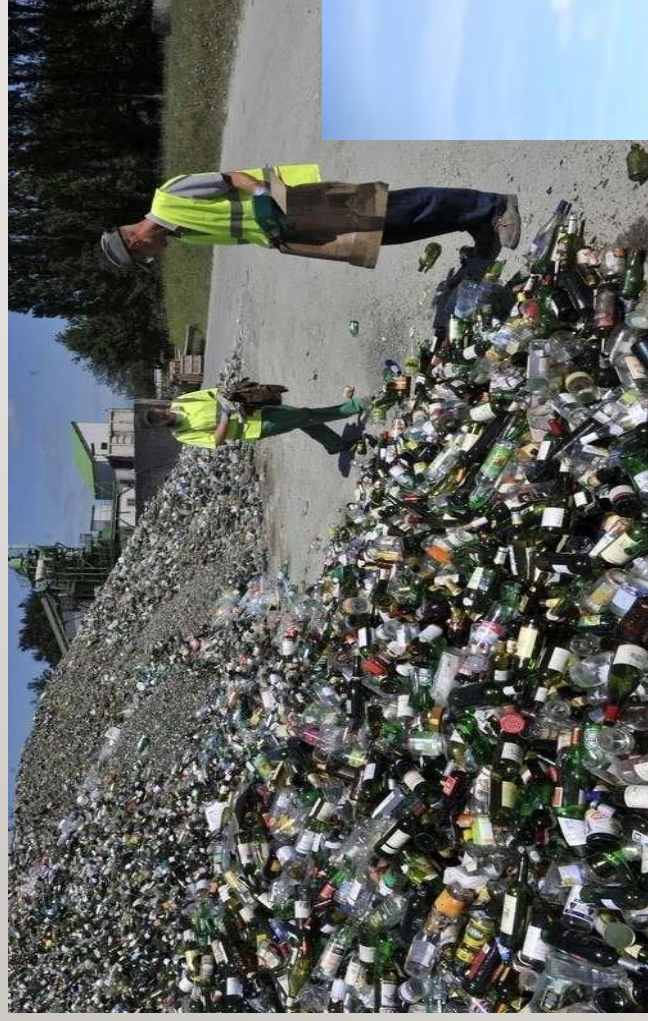


Tonnages Collecte selective Verre



Communes	Pop hab DGF 2020	VERRE 2020		Pop hab DGF 2021	VERRE 2021		
		TOTAL	Kg/hab pop DGF		TOTAL	Kg/hab pop DGF	% évol
Arengosse	700	26,41	37,73	720	29,16	40,50	10,41%
Lesperon	1177	45,01	38,24	1165	50,92	43,71	13,13%
Mx La Nouvelle	5425	200,41	36,94	5346	193,6	36,21	-3,40%
Onesse	1145	47,96	41,89	1155	54,83	47,47	14,32%
Ousse	307	8,91	29,02	311	11,51	37,01	29,18%
Ygos	1356	58,34	43,02	1375	60,16	43,75	3,12%
S/Total CCPM	10 110	387,04	38,28	10 072	400,18	39,73	3,39%
Argelouse	110	5,32	48,36	112	7,13	63,66	34,02%
Callen	178	8,23	46,24	177	8,95	50,56	8,75%
Commensacq	492	16,51	33,56	487	15,93	32,71	-3,51%
Luglon	426	16,91	39,69	429	17,51	40,82	3,55%
Luxey	752	36,14	48,06	747	43,09	57,68	19,23%
Sabres	1439	55,43	38,52	1439	60,02	41,71	8,28%
Solférino	350	16,68	47,66	352	19,17	54,46	14,93%
Sore	1265	51,99	41,10	1292	57,58	44,57	10,75%
Trensacq	285	13,37	46,91	282	14,13	50,11	5,68%
S/Total CCOHL	5 297	220,58	41,64	5 317	243,51	45,80	10,40%
TOTAL	15 407	607,62	39,44	15 389	643,69	41,83	5,94%

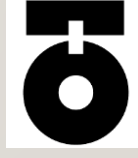
TRAITEMENT COLLECTE SELECTIVE VERRE



La collecte sélective du verre du
SEDHL est traitée au Centre de Tri
IPAQ à Izon (33)



Rachat de la matière
OI Manufacturing
France



Tonnages Collecte selective Fibreux

Communes	Pop hab DGF 2020	FIBREUX 2020 (papier et emballages carton)		Pop hab DGF 2021	FIBREUX 2021 (papier et emballages carton)		
		TOTAL	Kg/hab pop DGF		TOTAL	Kg/hab pop DGF	% évol
Arengosse	700	13,98	19,97	720	16,73	23,24	19,65%
Lesperon	1177	22,67	19,26	1165	22,51	19,32	-0,71%
Mx La Nouvelle	5425	138,31	25,49	5346	120,68	22,57	-12,75%
Onesse	1145	19,98	17,45	1155	24,08	20,85	20,52%
Ousse	307	6,05	19,71	311	6,78	21,80	12,07%
Ygos	1356	29,96	22,09	1375	28,15	20,47	-6,04%
S/Total CCPM	10 110	230,95	22,84	10 072	218,93	21,74	-5,21%
Argelouse	110	2,36	21,45	112	2,37	21,16	0,42%
Callen	178	2,25	12,64	177	1,86	10,51	-17,33%
Commensacq	492	7,36	14,96	487	5,99	12,30	-18,61%
Luglon	426	7,07	16,60	429	7,34	17,11	3,82%
Luxey	752	13,49	17,94	747	13,57	18,17	0,59%
Sabres	1439	17,32	12,04	1439	16,44	11,42	-5,08%
Solférino	350	7,10	20,29	352	8,57	24,35	20,70%
Sore	1265	19,60	15,49	1292	18,24	14,12	-6,94%
Trensaq	285	6,14	21,54	282	5,42	19,22	-11,73%
S/Total CCCHL	5 297	82,56	15,59	5 317	79,80	15,01	-3,34%
TOTAL	15 407	313,51	20,35	15 389	298,73	19,41	-4,71%



Rachat de la matière par



Dono una segunda vida a les cosas.
RECUPRAT



Tonnages Collecte selective

Non Fibreux

Communes	Pop hab DGF 2020	NON FIBREUX 2020 (emballages plastique, métal, briques alimentaires)		Pop hab DGF 2021	NON FIBREUX 2021 (emballages plastique, métal, briques alimentaires)		
		TOTAL	Kg/hab pop DGF		TOTAL	Kg/hab pop DGF	% évol
Arengosse	700	7,92	11,31	720	9,51	13,21	20,08%
Lesperon	1177	8,60	7,31	1165	11,67	10,02	35,70%
Nx La Nouvelle	5425	70,21	12,94	5346	77,03	14,41	9,71%
Onesse	1145	10,85	9,48	1155	14,00	12,12	29,03%
Ousse	307	2,38	7,75	311	3,46	11,13	45,38%
Ygos	1356	16,00	11,80	1375	19,94	14,50	24,63%
S/Total CCPM	10 110	115,96	11,47	10 072	135,61	13,46	16,95%
Argelouse	110	1,23	11,18	112	1,47	13,13	19,51%
Callen	178	1,24	6,97	177	1,38	7,80	11,29%
Commensacq	492	3,85	7,83	487	3,78	7,76	-1,82%
Luglon	426	4,62	10,85	429	3,96	9,23	-14,29%
Luxey	752	7,63	10,15	747	7,90	10,58	3,54%
Sabres	1439	10,19	7,08	1439	10,72	7,45	5,20%
Solférino	350	4,98	14,23	352	5,87	16,68	17,87%
Sore	1265	13,88	10,97	1292	13,73	10,63	-1,08%
Trensacq	285	2,41	8,46	282	2,95	10,46	22,41%
S/Total CCCC-HL	5 297	50,03	9,44	5 317	51,76	9,73	3,46%
TOTAL	15 407	165,99	10,77	15 389	187,37	12,18	12,88%



Rachat de la matière par



TRAITEMENT COLLECTE SELECTIVE FIBREUX et NON FIBREUX



La collecte sélective du SEDHL est traitée au Centre de Tri de Valor Bearn à Sévignacq (64) pour le Fibreux et le Non Fibreux



REFUS DE TRI 2021 COLLECTE SELECTIVE



Verre : aucun refus de tri

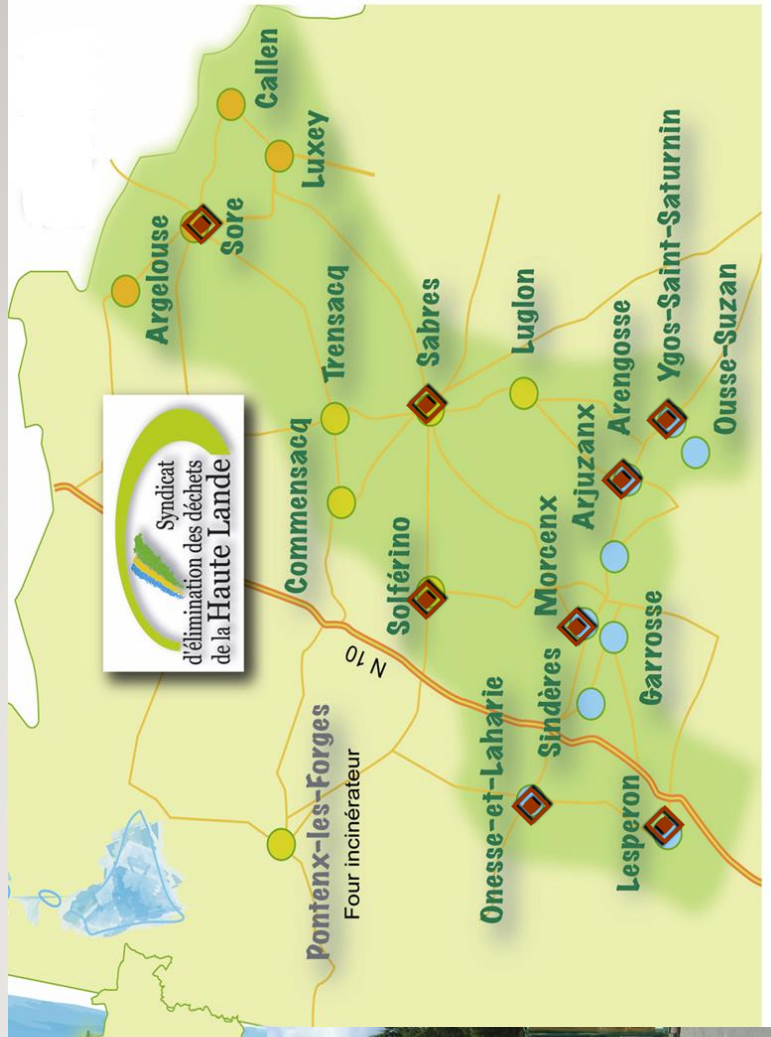
Fibreux et non fibreux : 89,0 l tonnes en 2021
64,1 l tonnes en 2020



INDICATEURS TECHNIQUES



DECHETTERIE



FRÉQUENTATION EN DÉCHETTERIE 2021



COMMUNE	Nbres de véhicules	Nbres de 1/2 journées d'ouverture	Moyenne de véhicules par 1/2 journée
ARENGOSSE	5 613	96	58
LESPERON	3 617	146	25
MORCENX	30 395	364	84
ONESSE	5 556	146	38
YGOS	5 925	96	62
SABRES	8 954	260	34
SOLFERINO	1 040	100	10
SORE	10 295	208	49
TOTAL	71 395		

2020 (Année COVID) : Nombre de véhicules 58 523

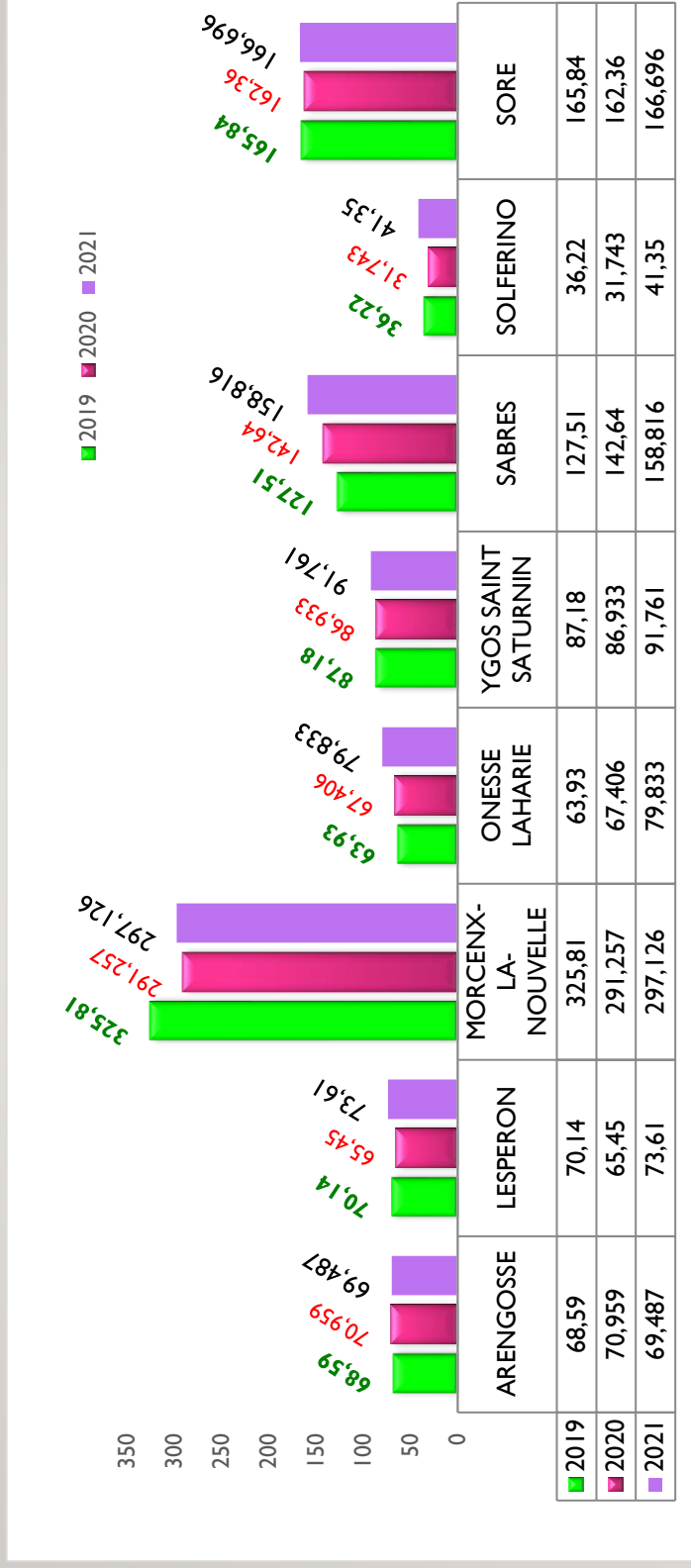
2019 : Nombre de véhicules : 66 194

MATÉRIAUX COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE EN 2021



D É C H E T T E R I E			
Produits collectés 2021	Organismes collecteurs	Transfert et transport assurés par	Traitement/ Recyclage Prestataire de service
APPORT VOLONTAIRE			
Encombrants	SEDHL	SEDHL	Incinération SNOM DU PAYS DU BORN
Bois	SEDHL	SEDHL	Eco Transformation à Arengosse
Cartons déchetteries	SEDHL	SEDHL	CLVM à Saint Avit
Ferraille	ADOUR METAL	ADOUR METAL	ADOUR METAL
Branchages - Déchets verts	SEDHL	SEDHL	Eco Transformation à Arengosse et DP Bois à Morcenx-la- Nouvelle
Tonte	SEDHL	SEDHL	Agriculteurs
Piles	COREPILE	COREPILE	Tri et recyclage ACCORD ENVIRONNEMENT
Produits Toxiques	SIAP à Bassens	SIAP à Bassens	SIAP à Bassens
Huiles usagées	CHIMIREC à TARTAS	CHIMIREC à TARTAS	CHIMIREC à TARTAS pour CIMENTERIES agréées
Huiles alimentaires	ECOGRAS à Aubervilliers	ECOGRAS à Aubervilliers	ECOGRAS à Aubervilliers
DEEE (Morcenx/Sabres/ Sore)	SEDHL	ECO SYSTEMS	ECO SYSTEMS

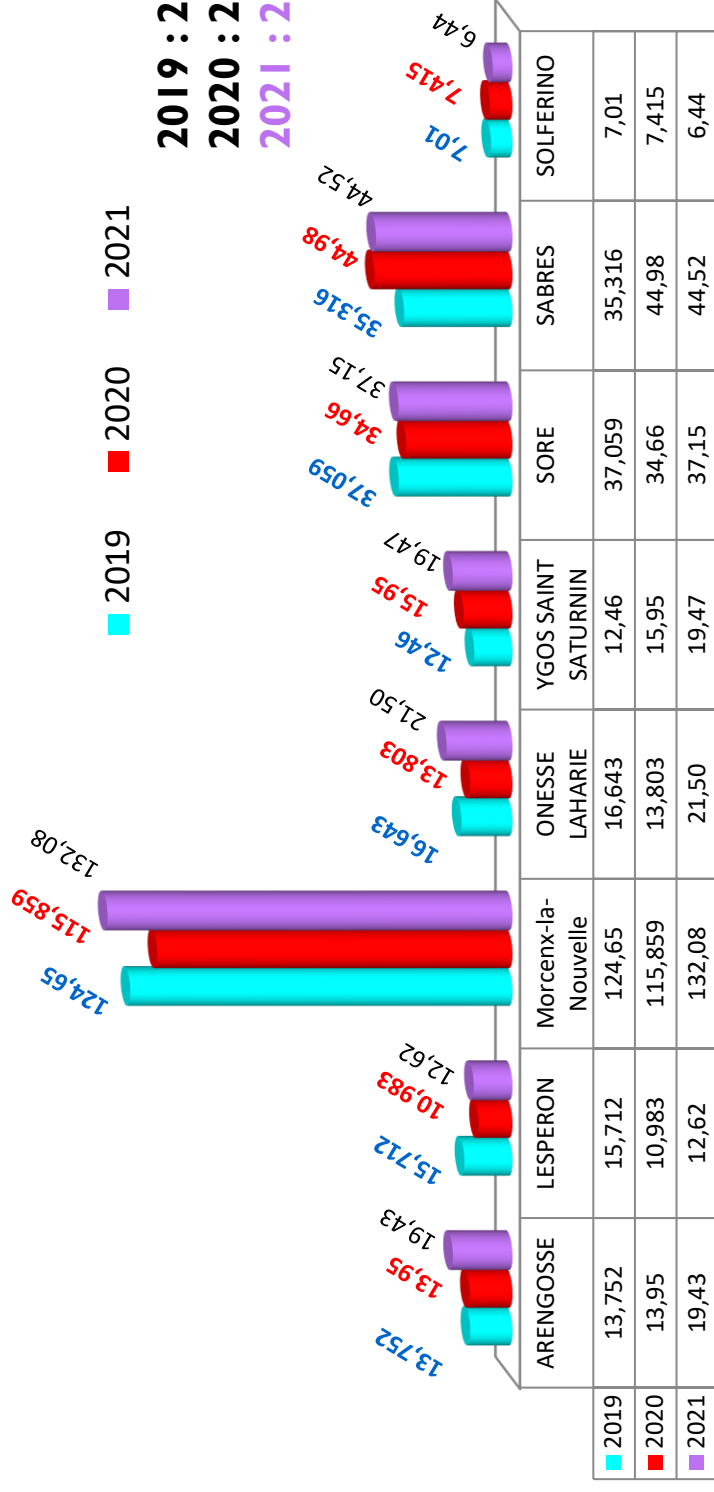
ENCOMBRANTS en déchetterie



2019 : 945,22 tonnes
2020 : 918,75 tonnes
2021 : 978,67 tonnes

Ces encombrants sont transportés en régie par le SEDHL à l'usine de valorisation énergétique de Pontenx les Forges (SIVOM du Born) pour de la valorisation énergétique

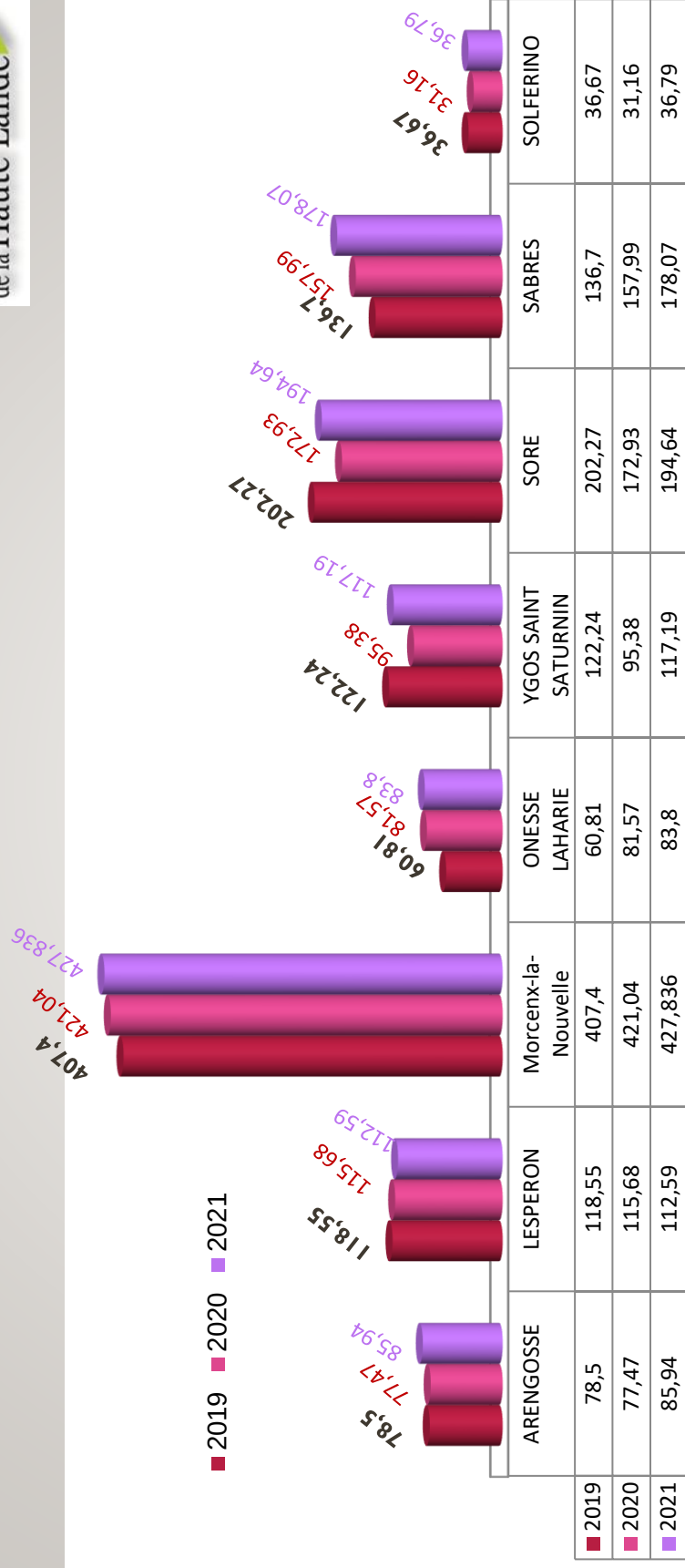
CARTONS en déchetterie



2019 : 260,90 Tonnes
2020 : 257,60 Tonnes
2021 : 293,21 Tonnes

En 2021, la matière est transportée en régie par le SEDHL chez CLTDI/CLVM à Saint Avit, pour du tri conditionnement, pour de la valorisation matière (repreneur Revipac)

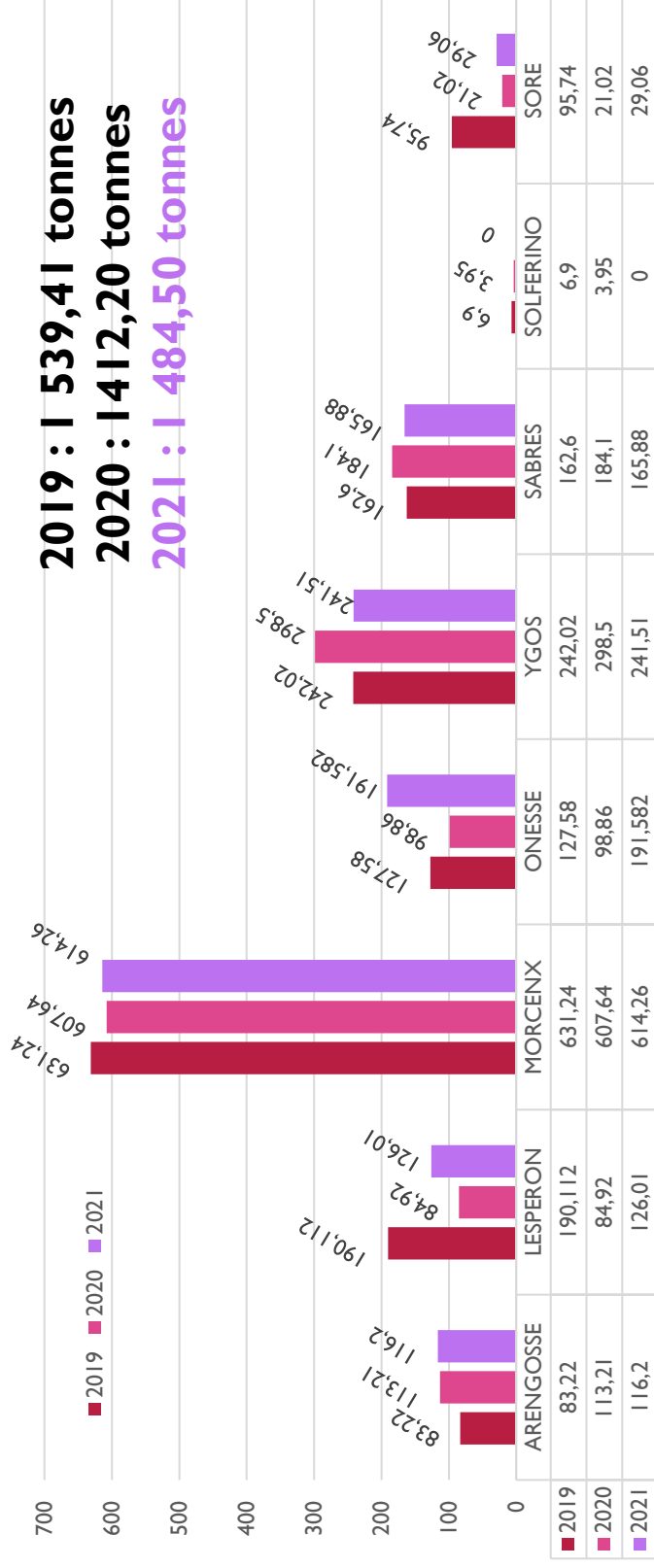
BOIS en déchetterie



En 2020, matière transportée en régie chez ECO
TRANSFORMATION à Arengosse et DP Bois à Arjuzanx
(Morcenx-la-Nouvelle) pour de la valorisation énergétique

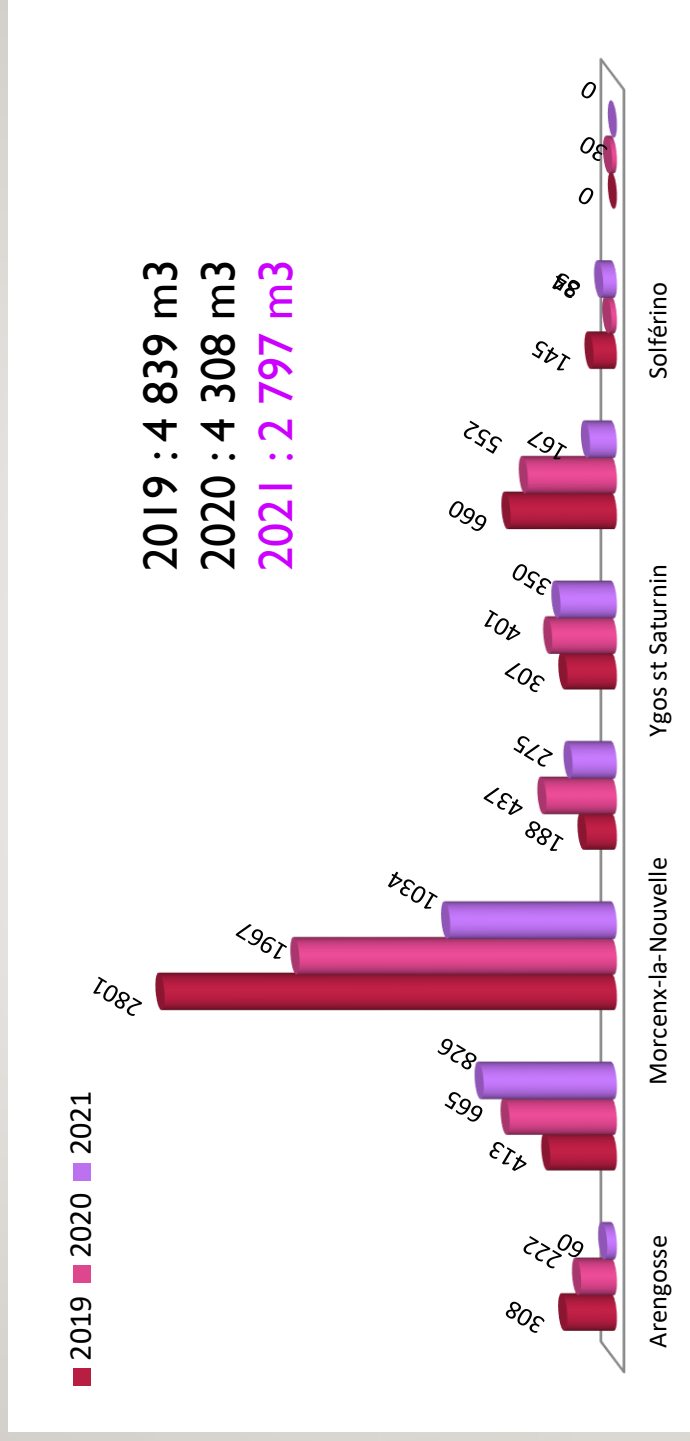
2019 : 1 181,24 tonnes
2020 : 1 153,22 tonnes
2021 : 1 236,85 tonnes

DECHETS VERTS en déchetterie

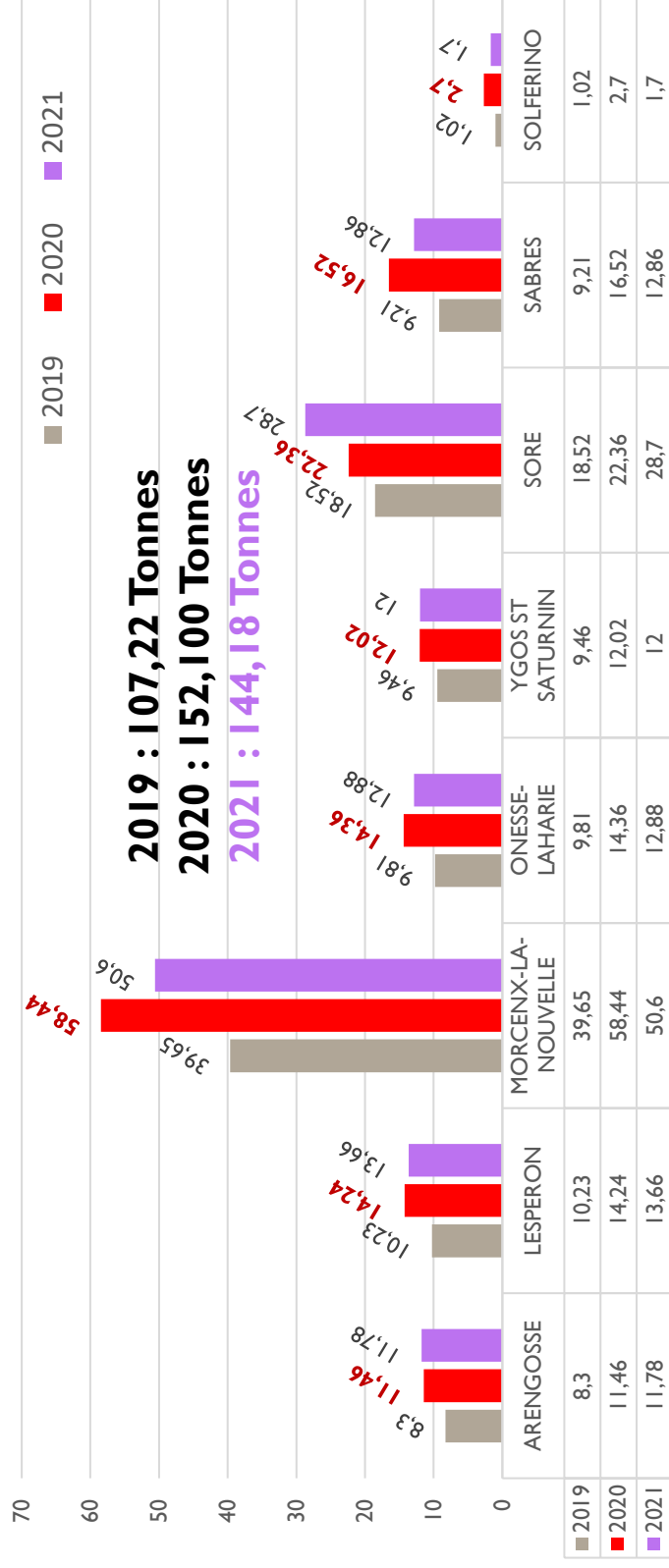


En 2020 I matière transportée en régie chez ECO TRANSFORMATION à Arengosse et DP Bois à Arjuzanx (Morcenx-la-Nouvelle) pour de la valorisation énergétique

TONTE en déchetterie



FERRAILLE en déchetterie



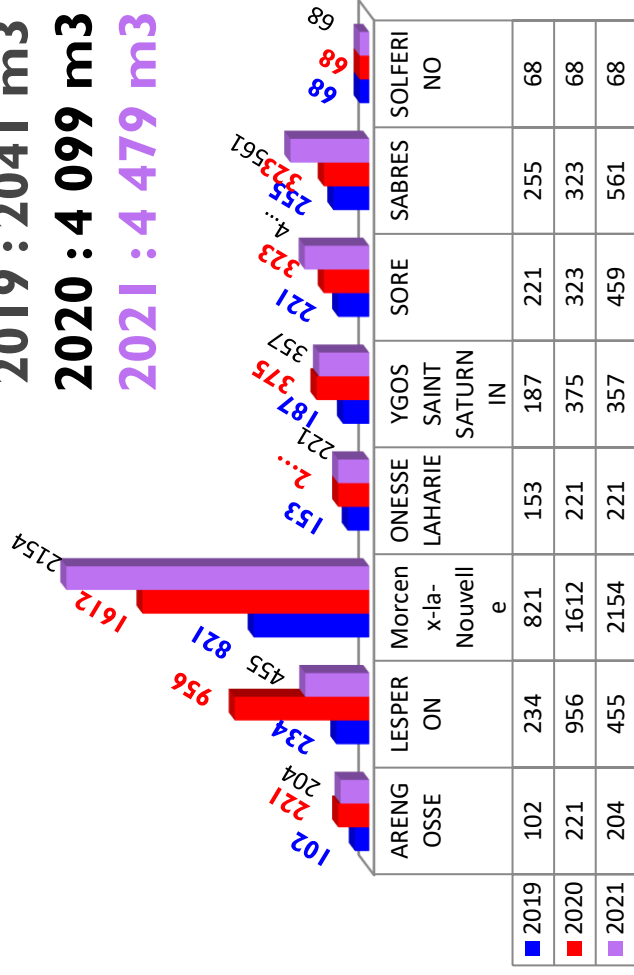
En 2021, matière reprise par prestation (Adour Métal de Dax) pour de la valorisation matière

GRAVATS en déchetterie



■ 2019 ■ 2020 ■ 2021

2019 : 2041 m3
2020 : 4 099 m3
2021 : 4 479 m3

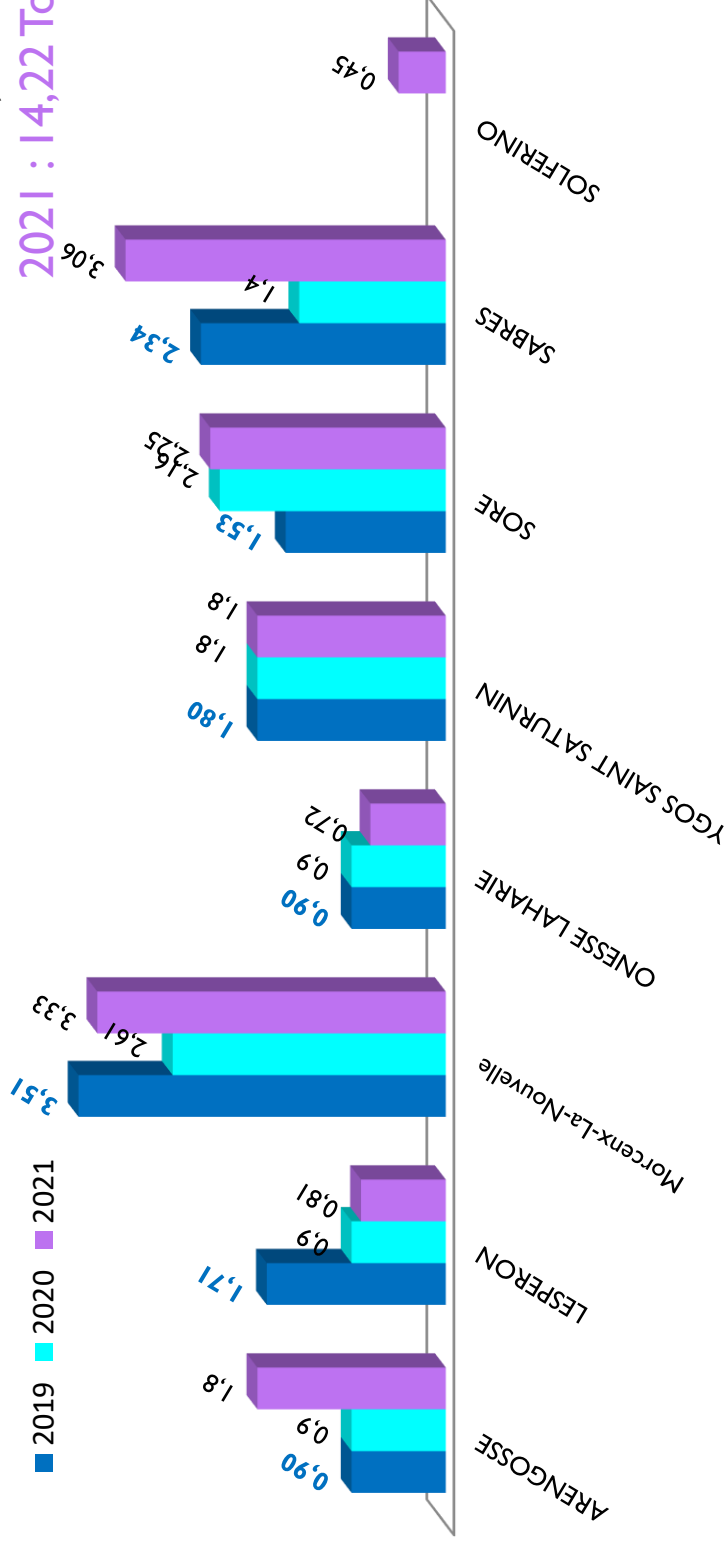


Matière transportée en régie par le SEDHL au Centre enfouissement du Platiet à Morcenx-la-Nouvelle (classe III)

Huiles minérales en déchetterie



2019 : 13,59 Tonnes
2020 : 10,67 Tonnes
2021 : 14,22 Tonnes



En 2021, matière reprise par prestation (Chimirec à Tartas) pour de la valorisation matière après traitement à destination des cimenteries

Produits toxiques en déchetterie



DECHETS MENAGERS SPECIAUX	ANNEES					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits pateux	12,246	13,401	9,692	18,367	18,271	18,041
Phytosanitaires	0,273	0,199	0	0,57	1,047	0,716
Aerosols	0,11	0,173	0,086	0,384	0,79	0,4
Pâteux solides		1,785		0,021	0,172	0,062
Produits toxiques	1,898		1,92	0,877	0,913	0,78
Solvants				0,359	0,096	0
TOTAUX en tonnes	14,527	15,558	11,698	20,578	21,289	19,999

En 2020, matière reprise par prestation (SIAP à Bassens) pour de la valorisation matière après traitement



COLLECTE PILES en déchetterie



Année	2019	2020	2021
Point de collecte	Poids collectés (Kg)		
DECHETTERIE DE SORE			333
DECHETTERIE DE MORCENX-LA-NOUVELLE	876	282	1191
DECETTERIE DE SABRES		118	177
TOTAL	876	400	1701



Collecte DEEE

**Uniquement sur les déchetteries de Sore
Sabres et Morcenx-la-Nouvelle**



COLLECTE DEEE (en tonne)								
	2015 (pop 15491)	2016 (pop 15510)	2017 (pop 15544)	2018 (pop 15560)	2019 (pop 15459)	2020 (pop 15407)	2021 (pop 15389)	
GEM Hors Froid	16,6	39,6	25,7	34,48	44,214	59,8	68,11	
DEM Froid	17,4	31	27,9	31,54	34,951	34,41	42,3	
Ecrans	13,6	27,2	21	17,68	16,465	15,014	14,42	
Petits Appareils Ménagers	11,9	21,2	20,9	25,93	36,249	44,549	49	
TOTAL en tonne	59,5	119	95,5	109,627	131,879	153,773	173,83	
Kg/Hab/An	3,841	7,672	6,144	7,045	8,531	8,860	11,290	



**En 2021, matière reprise par prestation (Ecosystème) pour de la
valorisation matière après traitement**

ecosystem
recycler c'est protéger

Autres Flux

- **Les vêtements usagés** (collecteur Le Relais Gironde) par des bornes placées sur la voie publique

ORGANISME DE COLLECTE LE RELAIS	2019	2020	2021
	LE RELAIS	LE RELAIS	LE RELAIS
Lesperon			
Morcenx-la- Nouvelle	23 749	20 293	25 763
Onesse Laharie			
Sabres			
Sore	5 777	4 948	6 068
Ygos Saint Saturnin			2 017
TOTAUX KG	29 526	25 241	33 848



Autres Flux

Par des points de collecte particuliers les flux suivants sont également collectés sur le territoire du SEDHL :

- **Huiles alimentaires** par l'éco organisme Eco gras (collecte en déchetterie uniquement)
- **Les Piles** part l'éco organisme Corepile (collecte en déchetterie uniquement)



Travaux de sécurisation déchetterie de Sore



Mise en place de système anti chutes
Murs bétonnés
Réfection chaussée et plateforme déchets verts

Coût des Travaux : 121 655,30 € TTC
Subvention Etat (DETR) : 40 551,77 €



Travaux de sécurisation déchetterie de Sore



Mise en place de système
anti chutes

Murs bétonnés

Réfection chaussée et
plateforme déchets verts

**Coût des Travaux :
121 655,30 € TTC**

**Subvention Etat
(DETR) : 40 551,77 €**



INDICATEURS TECHNIQUES

COLLECTES DIVERSES



- Collecte ordures ménagères Aires de repos A63 à Lesperon
- Station SHELL : 55,75 tonnes ordures ménagères en 2021
- Station AVIA : 42,58 tonnes ordures ménagères en 2021

Traitement : Usine Incinération Pontenx les Forges

- Collecte encombrants, bois, gravat au Lycée professionnel et au CFA bâtiment de Morcenx-la-Nouvelle (*tonnages intégrés dans les tonnages globaux*)
- Bennes aux particuliers uniquement sur la Communauté de communes du pays morcenais

DECHETS	BENNES 2016	BENNES 2017	BENNES 2018	BENNES 2019	BENNES 2020	BENNES 2021
Déchets Verts	22	35	28	38	51	107
Branchages	169	165	185	173	135	148
Gravats	23	19	24	17	21	51
Bois	12	14	21	21	23	52
ferraille	3	7	1	4	0	6
Encombrants Plastiques	3	2	3	2	5	3
TOTAL	232	242	262	255	235	367



Rapport d'activité établi et présenté par :

Paul CARRERE,

Président du Syndicat d'Élimination des déchets de la
Haute Lande

Rapport établi conformément à l'article
L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales